



## **VISIATIV**

SA au capital de 2.416.531,80 €

Siège social : 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains

RCS Lyon 395 008 246

## **DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019**



Le présent document d'enregistrement universel a été déposé le 4 mai 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé que s'il est complété par une note relative auxdites valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes correspondant, présentés dans le Document de référence enregistré le 27 juillet 2018 par l'AMF sous le N°D.18-0705, respectivement aux pages 117 à 162 ainsi qu'aux pages 162 à 165.
- les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes correspondant, présentés dans le Document de référence enregistré le 17 juillet 2019 par l'AMF sous le N°D.19-0700, respectivement aux pages 104 à 150 ainsi qu'aux pages 151 à 153.

*Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.visiativ.com](http://www.visiativ.com)).*

## REMARQUES GENERALES

### *Définitions*

Dans le présent Document d'enregistrement universel, et sauf indication contraire :

Le terme « **Visiativ** » ou la « **Société** » renvoie à la **Société Visiativ SA**.

Le terme le « **Groupe** » renvoie à **Visiativ SA et ses filiales**.

## PREAMBULE

Ce début d'année 2020 est marqué par la crise du COVID-19. Cette crise qui affecte l'ensemble de l'économie mondiale est un événement majeur qui n'épargne pas nos activités. Au jour de la rédaction de ce rapport, il est impossible de chiffrer avec certitude l'impact total que cette crise aura sur la situation économique et financière du Groupe.

Le chapitre 20 sur les comptes qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 13 mars 2020 et notamment les paragraphes relatifs aux perspectives ainsi que le chapitre 4 sur les facteurs de risques ont été rédigés avant que la période de confinement ne soit débutée, et avec les informations disponibles à cette même période. Depuis, le Groupe a mis tout en œuvre pour diminuer les impacts de la crise, assurer son plan de continuité d'exploitation, et préparer une reprise d'activité performante le plus tôt possible.

Les scénarii simulés dans les conditions actuellement connues montrent que le Groupe n'a pas de risque de continuité d'exploitation à court terme compte tenu de l'année record réalisée au 31/12/2019 avec 18,7 M€ d'EBITDA pour 203,2 M€ de chiffre d'affaires, de son business model récurrent à hauteur de 63% du chiffre d'affaires au 31/12/2019, puis d'une activité de conseil en innovation très sollicitée en cette période de crise.

Lorsque les impacts sur l'activité et les mesures d'ajustement pourront être évalués avec suffisamment de précision, le Groupe les partagera avec la communauté financière.

## AVERTISSEMENT

Le présent Document d'enregistrement universel contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du groupe Visiativ, notamment au chapitre 12 « Tendances », qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait ». Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent Document d'enregistrement universel peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document d'enregistrement universel. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document d'enregistrement universel avant de prendre leur décision d'investissement.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent Document d'enregistrement universel contient également des informations relatives aux marchés et aux parts de marché du Groupe et de ses concurrents, ainsi qu'à son positionnement concurrentiel, notamment au chapitre 6.2 « L'environnement Visiativ ».

Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. La Société, les actionnaires directs ou indirects de la Société et les prestataires de services d'investissement ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b> .....	<b>7</b>
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL .....	7
1.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE .....	7
1.3	RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE .....	7
<b>2</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b> .....	<b>8</b>
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES .....	8
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS .....	8
2.3	INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUEVES .....	8
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b> .....	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b> .....	<b>10</b>
4.1	PRELIMINAIRES .....	10
4.2	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE .....	12
4.3	RISQUES JURIDIQUES .....	17
4.4	RISQUES FINANCIERS .....	19
4.5	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE .....	21
4.6	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES .....	22
4.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES .....	23
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE</b> .....	<b>24</b>
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE .....	24
5.2	INVESTISSEMENTS .....	30
<b>6</b>	<b>APERCU DES ACTIVITES</b> .....	<b>32</b>
6.1	PRESENTATION GENERALE .....	32
6.2	L'ENVIRONNEMENT VISIATIV .....	37
6.3	UNE ORGANISATION STRUCTUREE ET REACTIVE .....	40
<b>7</b>	<b>ORGANIGRAMME</b> .....	<b>44</b>
7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE .....	44
7.2	SOCIETES DU GROUPE .....	45
7.3	PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE .....	49
<b>8</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS</b> .....	<b>52</b>
8.1	PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS .....	52
8.2	QUESTION ENVIRONNEMENTALE .....	53
<b>9</b>	<b>EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE</b> .....	<b>54</b>
9.1	PRESENTATION GENERALE .....	54
9.2	COMMENTAIRES SUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES .....	55
9.3	ANALYSE DU BILAN .....	61
<b>10</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX</b> .....	<b>64</b>
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE .....	64
10.2	FLUX DE TRESORERIE .....	66
10.3	INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT .....	68
10.4	RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX .....	68
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR .....	68
<b>11</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE</b> .....	<b>69</b>
11.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	69
11.2	CONTRATS DE LICENCE .....	69
11.3	AUTRES TITRES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE .....	70
<b>12</b>	<b>TENDANCES</b> .....	<b>74</b>
12.1	PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE .....	74
12.2	TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE .....	74
12.3	PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE .....	75
<b>13</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b> .....	<b>80</b>

<b>14</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....</b>	<b>81</b>
14.1	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS.....	81
14.2	CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE.....	86
<b>15</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....</b>	<b>87</b>
15.1	REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	87
15.2	SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	89
15.3	BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	89
<b>16</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</b>	<b>90</b>
16.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE.....	90
16.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE.....	94
16.3	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	94
16.4	CONTROLE INTERNE.....	96
<b>17</b>	<b>SALARIES.....</b>	<b>98</b>
17.1	RESSOURCES HUMAINES.....	98
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	99
17.3	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....	99
17.4	CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION.....	99
<b>18</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....</b>	<b>100</b>
18.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	100
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	101
18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE.....	101
18.4	PACTE DE CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAINDER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	101
<b>19</b>	<b>OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....</b>	<b>102</b>
19.1	OPERATIONS INTRA-GROUPE.....	102
19.2	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	102
19.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.....	102
<b>20</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....</b>	<b>106</b>
20.1	COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANCAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2019.....	106
	<b>NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS.....</b>	<b>113</b>
1.1	Information relative à la Société et à son activité.....	113
1.2	Evènements marquants de l'exercice.....	113
1.3	Evènements postérieurs à la clôture.....	113
	<b>NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>115</b>
2.1	Principe d'établissement des comptes consolidés.....	115
2.2	Application des méthodes préférentielles.....	115
2.3	Utilisation de jugements et d'estimations.....	115
2.4	Changement de méthode comptable.....	116
	<b>NOTE 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>116</b>
3.1	Méthodes de consolidation.....	116
3.2	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019.....	117
3.3	Variations de périmètre.....	118
3.4	Sociétés exclues du périmètre de consolidation.....	118
	<b>NOTE 4 : METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....</b>	<b>119</b>
4.1	Ecart d'acquisition.....	119
4.2	Immobilisations incorporelles.....	120
4.3	Immobilisations corporelles.....	120
4.4	Immobilisations financières.....	121
4.5	Contrats de location.....	121
4.6	Créances.....	121
4.7	Impôts différés.....	121

4.8 Valeurs mobilières de placement.....	122
4.9 Disponibilités.....	122
4.10 Opérations en devises étrangères.....	122
4.11 Provisions pour risques et charges.....	122
4.12 Indemnité de départs à la retraite.....	123
4.13 Instruments financiers.....	124
4.14 Emprunts.....	124
4.15 Contrat de liquidité.....	124
4.16 Subventions publiques à recevoir.....	124
4.17 Chiffre d'affaires.....	125
4.18 Informations sectorielles.....	125
4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	125
4.20 Résultat financier.....	125
4.21 Résultat par action.....	125
<b>NOTE 5 : NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE.....</b>	<b>126</b>
5.1 : Ecarts d'acquisition.....	126
5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	126
5.3 : Créances clients.....	127
5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance.....	127
5.5 : Impôts différés Actif et Passif.....	129
5.6 : Trésorerie nette.....	130
5.7 : Charges et produits constatés d'avance.....	130
5.8 : Capitaux propres.....	131
5.9 : Provisions pour risques et charges.....	131
5.10 : Dettes financières.....	132
5.11 : Détails du passif circulant par échéance.....	135
5.12 : Détail des charges à payer.....	136
5.13 : Chiffre d'affaires.....	136
5.14 : Autres produits d'exploitation.....	137
5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel.....	137
5.16 : Produits et charges financiers.....	137
5.17 : Produits et charges exceptionnels.....	138
5.18 : Résultat par action.....	139
5.19 : Parties liées et gouvernance.....	139
5.20 : Engagements donnés.....	140
5.21 : Effectifs.....	147
5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers.....	148
5.23 Honoraires des commissaires aux comptes.....	149
20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA.....	149
20.3 ETATS FINANCIERS HISTORIQUES DE VISIATIV SA.....	149
20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES.....	149
20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	154
20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES.....	154
20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	154
20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	154
20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE.....	154
<b>21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>155</b>
21.1 CAPITAL SOCIAL.....	155
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	160
21.3 RAPPORT DE GESTION VISIATIV SA.....	164
21.4 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE CONSOLIDEE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION GROUPEAPPORTE DE GESTION VISIATIV SA.....	202
<b>22 CONTRATS IMPORTANTS.....</b>	<b>205</b>
<b>23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS.....</b>	<b>207</b>
<b>24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....</b>	<b>208</b>
<b>25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....</b>	<b>208</b>
<b>26 GLOSSAIRE.....</b>	<b>209</b>

# 1 PERSONNES RESPONSABLES

## 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Monsieur Laurent FIARD, Président Directeur Général de VISIATIV.

## 1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 166 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Laurent FIARD  
Président Directeur Général  
Charbonnières-les-Bains,  
Le 30 avril 2020

## 1.3 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

<b>Monsieur Philippe GARCIA</b> Directeur Général Adjoint Finance Adresse : 26 rue Benoît Bennier 69260 Charbonnières-les-Bains Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29 Télécopie : +33(0)4 78 87 29 27 Email : <a href="mailto:investisseurs@visiativ.com">investisseurs@visiativ.com</a>	<b>Monsieur Damien DUQUESNE</b> Directeur Financier Groupe Adresse : 26 rue Benoît Bennier 69260 Charbonnières-les-Bains Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29 Télécopie : +33(0)4 78 87 29 27 Email : <a href="mailto:investisseurs@visiativ.com">investisseurs@visiativ.com</a>
--	---

## 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### **AVVENS AUDIT**

Représenté par Monsieur Pascal BLANDIN  
14, quai du Commerce – Immeuble Le Saphir  
69009 Lyon  
(Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Lyon)

**Date de première nomination :** assemblée générale du 18 décembre 2009.

**Date d'expiration du mandat :** assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **DELOITTE & ASSOCIES**

Représenté par Monsieur Dominique VALETTE  
106 cours Charlemagne – Immeuble Higashi  
69002 LYON  
(Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles)

**Date de première nomination :** assemblée générale du 31 décembre 2013.

**Date d'expiration du mandat :** assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes sont précisés dans l'annexe aux comptes consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018, au paragraphe 20.1 « Comptes consolidés établis en normes françaises pour les exercices clos au 31 décembre 2019 ».

### 2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

#### **Jean-Pierre EPINAT**

14, quai du Commerce – Immeuble Le Saphir  
69009 Lyon  
(Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Lyon)

**Date de première nomination :** assemblée générale du 18 décembre 2009.

**Date d'expiration du mandat :** assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### 2.3 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Néant.

### 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis selon le référentiel français.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues avec les informations contenues dans les chapitres 9 « Examen du résultat et de la situation financière », 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent Document d'enregistrement universel.

Données consolidées, normes françaises (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2019 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2018 Audités
<b>Actif immobilisé</b>	<b>81 796</b>	<b>73 115</b>
Dont écarts d'acquisition et fonds de commerce	61 080	55 070
Dont immobilisations incorporelles	10 716	7 463
Dont immobilisations corporelles	5 357	5 903
Dont immobilisations financières	4 643	4 634
<b>Actif circulant</b>	<b>128 275</b>	<b>108 358</b>
Dont créances clients et autres créances	96 593	66 826
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	31 682	35 335
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>210 072</b>	<b>182 287</b>
Capitaux propres part groupe	<b>40 844</b>	<b>37 495</b>
Intérêts minoritaires	12 140	9 779
<b>Total capitaux propres</b>	<b>52 984</b>	<b>47 274</b>
Provisions pour risques et charges	3 899	3 156
<b>Dettes</b>	<b>153 189</b>	<b>135 012</b>
Dont dettes financières	58 035	51 945
Dont dettes fournisseur, fiscales et sociales	77 664	61 869
Dont produits constatés d'avance	17 490	14 016
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>210 072</b>	<b>182 287</b>

Données consolidées, normes françaises (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2019 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2018 Audités
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>203 216</b>	<b>163 217</b>
Autres produits d'exploitation	10 427	8 832
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>213 643</b>	<b>172 049</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>13 618</b>	<b>8 883</b>
Résultat financier	(1 481)	(1 156)
<b>Résultat courant</b>	<b>12 137</b>	<b>7 727</b>
Résultat exceptionnel	(748)	(51)
<b>Bénéfice ou perte de l'exercice</b>	<b>7 867</b>	<b>5 169</b>
<b>Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition</b>	<b>(2 036)</b>	-
<b>Résultat Groupe</b>	<b>2 617</b>	<b>3 287</b>

Données consolidées, normes françaises (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2019 Audités	Exercice clos le 31 décembre 2018 Audités
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	14 658	10 087
Incidence de la variation du BFR	-7 266	-2 458
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>7 391</b>	<b>7 628</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(16 489)</b>	<b>(31 685)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>5 246</b>	<b>24 120</b>
Incidence des variations des cours de devises	217	30
<b>Variation de trésorerie sur l'exercice</b>	<b>-3 635</b>	<b>93</b>

## 4 FACTEURS DE RISQUES

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document d'enregistrement universel ainsi que les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou sur ses objectifs. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.*

### 4.1 PRELIMINAIRES

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement qui fait naître pour lui de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle.

Les investisseurs, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société, sont invités à examiner attentivement chacun des risques présentés ci-dessous ainsi que l'ensemble des informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel. Ces risques sont, à la date du document d'enregistrement universel, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives et dont la connaissance est importante pour la prise de décision d'investissement. La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels le Groupe doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme étant significatifs, à la date du présent document d'enregistrement universel, pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, l'état de sa trésorerie, ses résultats, son développement ou ses perspectives. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Pour répondre aux exigences de la nouvelle réglementation Prospectus 3 applicable à compter du 21 juillet 2019, la présentation du présent chapitre a été simplifiée afin d'en améliorer la lisibilité. Conformément à cette nouvelle réglementation, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont désormais présentés dans ce chapitre.

Aussi, parmi les 19 risques initialement présentés par la Société, seuls 9 risques ont été conservés. L'exercice de cartographie des risques a permis, en conséquence, à la Société de résumer les principaux risques et de les regrouper en 4 catégories, sans aucune hiérarchie entre elles.

Dans chacune des 4 catégories susmentionnées, les risques ont été classés en fonction d'une double approche combinant :

- L'impact potentiel sur les opérations de la Société (encore désigné sous le terme de « criticité »), classé en trois niveaux : critique, significatif ou peu significatif ; et
- La probabilité de la survenance / d'occurrence du risque, également classée en trois niveaux : élevée, modérée ou faible.

Etant précisé que les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et l'impact négatif potentiel le plus élevé sont placés en premier dans chaque catégorie.

Les risques ont été appréciés en « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion de risque mises en place au sein de la Société.

## **COVID-19**

Cette analyse des risques ayant été préparée avant la situation actuelle fortement impactée par la crise Covid-19 en cours, le risque de pandémie avait bien été identifié, mais n'avait pas été considéré comme un risque majeur notamment suivant le critère de la probabilité d'occurrence.

Pour répondre à cette crise, le Groupe a immédiatement structuré un comité de pilotage afin de mettre en place :

- la mise en place généralisée du télétravail lorsque c'est possible,
- les mesures strictes pour sécuriser la santé des salariés,
- un plan de continuation des activités afin de préparer au mieux la reprise progressive de l'activité,
- la protection des liquidités financières afin de sécuriser la marge de manœuvre du Groupe pour le futur et notamment la sollicitation de prêts garantis par l'Etat.

L'impact financier reste quant à lui impossible à chiffrer au jour de l'édition de ce rapport et sera significatif sur les comptes du 1er semestre au moins, sans toutefois compromettre ni la solidité financière du Groupe, ni la continuité de l'activité.

## 4.2 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

### 4.2.1 Risques liés aux accords de distribution

#### Risques liés aux accords de distribution avec des éditeurs de logiciels

L'activité historique du groupe Visiativ est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs. En effet, les éditeurs se concentrent généralement sur la partie édition de logiciels dans leur domaine de compétences et délèguent la partie distribution et intégration à d'autres spécialistes.

Visiativ qui, dès ses débuts accompagnait des entreprises industrielles de petite et moyenne taille dans la conception de leurs produits, s'est intéressée rapidement au logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) de la start-up SOLIDWORKS devenue filiale du groupe Dassault Systèmes par la suite.

C'est ainsi que depuis près de 20 ans le Groupe Visiativ reconduit des accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 63% du chiffre d'affaires de l'exercice 2019, devenant le principal distributeur en France (se reporter au paragraphe 4.2.2 du présent Document d'enregistrement universel – « Risques commerciaux liés aux fournisseurs »). Grâce à ces bonnes performances, le Groupe a obtenu la distribution des logiciels CATIA, ENOVIA, SIMULIA et EXALEAD à destination des entreprises de taille plus importante. Les accords sont reconduits pour des périodes annuelles, sur la base d'objectifs de ventes annuelles revus au cours du premier trimestre de l'année civile ou lors de chaque renouvellement (les principales caractéristiques de ces accords sont présentées au chapitre 22 du présent Document d'enregistrement universel).

Début 2014, le groupe Dassault Systèmes a uniformisé les contrats signés par ses distributeurs. Ainsi, des nouveaux accords de distribution ont été signés en 2014 notamment pour les produits de la gamme SOLIDWORKS entre des sociétés filiales du Groupe et des sociétés du groupe Dassault Systèmes.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non-renouvellement de ces accords est particulièrement modéré.

Plus généralement si un ou plusieurs éditeurs, avec lesquels le Groupe est amené à signer des accords de distribution, décidaient de modifier leur business model, ce qui pourrait affecter les marges sur les produits, et en venaient à réaliser eux-mêmes la distribution, l'intégration et la maintenance de leurs produits, cela pourrait affecter l'activité du Groupe et les ventes qu'il réalise à travers la distribution et la maintenance des produits de ces éditeurs.

Cependant, le Groupe, a développé une expertise en intégration et maintenance sur l'ensemble du processus de distribution et son assistance devient ainsi incontournable, d'autant plus que les solutions proposées par le Groupe permettent d'enrichir l'offre initiale de l'éditeur proposée aux entreprises clientes et permettant d'offrir un service adapté de proximité. De plus, les partenariats dont bénéficie le Groupe depuis plusieurs années montrent la solidité et la pérennité du modèle.

Toutefois, un tel risque existe et ce changement de la part d'un ou plusieurs éditeurs pourrait affecter l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **critique**.

#### 4.2.2 Risques commerciaux liés aux fournisseurs

Le premier fournisseur, qui est le seul qui représente une dépendance du Groupe à son égard, est le groupe Dassault Systèmes. Le groupe Visiativ réalise la distribution et l'intégration des logiciels du groupe Dassault Systèmes, qui représentait 56% des achats sur l'exercice 2019, poids relativement stable d'année en année. Comme exposé dans les risques liés aux accords de distribution (paragraphe 4.2.1 du présent Document d'enregistrement universel), les accords de distribution initialement avec l'éditeur de logiciel de CAO SOLIDWORKS, font partie de l'histoire du groupe Visiativ, qui a d'abord développé ses capacités d'éditeur et d'intégrateur en France puis en Suisse, puis a poursuivi ces accords avec le groupe Dassault Systèmes en couvrant de plus en plus de logiciels de la gamme de l'éditeur ainsi que de son développement au Maroc. Visiativ a su rapidement se faire reconnaître comme un distributeur de qualité qui a favorisé la pénétration du marché des entreprises petites et moyennes du monde industriel en développant des compléments logiciels permettant l'intégration au système d'information des clients. Alors que le logiciel de CAO phare de Dassault Systèmes s'est imposé dans le monde entier comme leader, le Groupe est devenu le principal distributeur en France et compte parmi les 350 distributeurs sélectionnés par Dassault Systèmes au niveau mondial.

Les autres fournisseurs, fournisseurs de matériels informatiques ou sous-traitants, ne présentent pas de risque de dépendance.

Avec l'élargissement progressif de ses activités d'intégration vers d'autres secteurs d'activité que l'industrie, comme l'agroalimentaire, les activités de services dont les experts-comptables, la mode, le e-commerce et le développement de ses propres activités d'édition et de conseil pour fournir à ses clients des solutions plus globales, le Groupe tend à diminuer progressivement sa dépendance.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **critique**.

### 4.2.3 Risques liés au caractère cyclique du chiffre d'affaires de certaines activités

Parmi les activités du Groupe, la vente de licences et les renouvellements de contrats subissent une fluctuation marquée sur le dernier trimestre de l'exercice. En particulier, le mois de décembre, sur les trois derniers exercices, représente entre 25% et 30% en moyenne du chiffre d'affaires annuel de cette activité. Cette fluctuation du chiffre d'affaires s'explique, par la consommation des soldes des budgets de projets informatiques des clients qui clôturent le plus souvent leur exercice fiscal sur l'année calendaire.

Si cette saisonnalité a des conséquences sur l'affichage du chiffre d'affaires qui se traduit par un deuxième semestre pour le Groupe plus fort que le premier semestre, elle ne comporte pas de risque spécifique sur le niveau d'activité mais doit être mise en regard de la récurrence du chiffre d'affaires qui constitue une particularité du Groupe.

En effet, le chiffre d'affaires quasi récurrent, grâce aux renouvellements de licences et de la maintenance représente chaque année plus de 60% du chiffre d'affaires consolidé. Une part importante des commandes et des livraisons de produits du Groupe interviennent généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel du Groupe peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes si des retards apparaissent sur les commandes importantes de certains clients.

Néanmoins, la conjugaison de cette saisonnalité avec une situation conjoncturelle dégradée sur les derniers mois d'une année donnée, pourrait conduire à des reports de décision de bon nombre de clients et pourrait avoir un impact sur les résultats et la situation financière du Groupe.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

#### 4.2.4 Risques liés aux changements réglementaires

Dans le cadre de son activité, ABGI Group, filiale du Groupe acquise en mars 2018, accompagne ses clients, en France, dans l'optimisation de l'obtention de Crédit Impôts Recherche (CIR) et du statut fiscal de Jeune Entreprise Innovante (« JEI ») prévu à l'article 44 sexies-0 A du Code général des impôts (« CGI »).

Le CIR est un mécanisme d'incitation fiscale au développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises françaises situées en France par voie d'octroi d'un crédit d'impôt. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et rémunérations des chercheurs et techniciens de recherche, les amortissements des immobilisations affectées à la réalisation d'opérations de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de prise et de maintenance des brevets.

Les sociétés doivent justifier sur demande de l'Administration fiscale du montant de la créance de CIR et de l'éligibilité des travaux pris en compte pour bénéficier du dispositif. L'Administration fiscale recommande aux sociétés de constituer un dossier scientifique comprenant les justificatifs nécessaires au contrôle de ce crédit d'impôt.

Le statut de JEI permet à des jeunes entreprises de bénéficier de certains avantages fiscaux et sociaux, notamment une exonération d'impôt sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés au titre du premier exercice bénéficiaire, suivie d'une exonération partielle à hauteur de 50% des bénéfices réalisés au titre de l'exercice bénéficiaire suivant, une exonération pendant sept ans de taxe foncière sur les propriétés bâties et de Contribution Foncière des Entreprises et une exonération, plafonnée, des charges sociales patronales sur les rémunérations des chercheurs, techniciens, gestionnaires de projet de recherche-développement, juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés aux projets et personnels chargés de tests pré-concurrentiels.

Cette exonération est également ouverte aux mandataires sociaux qui participent, à titre principal, aux projets de recherche et de développement de l'entreprise.

Des dispositifs similaires existent aux Etats-Unis, Canada et Angleterre, pays dans lesquels ABGI Group intervient au travers de ses filiales.

Toutes évolutions réglementaires qui remettraient en cause l'éligibilité des projets ou les modes de calcul des exonérations d'impôts ou des crédits d'impôts de ces dispositifs auraient un impact significatif sur l'activité d'ABGI et pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

#### 4.2.5 Risques commerciaux liés aux clients

Le Groupe est fortement implanté dans le secteur industriel et dispose à ce jour d'une base de clientèle large et composée essentiellement d'entreprises de petite ou moyenne taille – TPI et PME/PMI, avec une montée en puissance d'une clientèle d'entreprises de taille intermédiaire ainsi que des grands comptes.

La base de clientèle, en considérant toutes les entreprises qui détiennent au moins un produit vendu par le Groupe, est de l'ordre de 18.000 clients. Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 1%, 3%, et 4% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2019. Le Groupe estime donc à ce jour qu'il n'est pas confronté à un risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Eu égard à la qualité et à la solvabilité de ses clients, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur. En effet, le Groupe n'a pas subi de pertes significatives résultant d'impayés de ses clients au titre des exercices 2019 et 2018. Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède une partie de ses créances clients et peut obtenir en contrepartie un financement court terme (se reporter à la note 5.4 des annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel).

Le délai de règlement clients contractuel du Groupe respecte les dispositions légales. Compte tenu de la saisonnalité élevée de l'activité du Groupe liée au renouvellement des licences, avec de fortes ventes en fin d'année, le poste créances clients est élevé au 31 décembre. Cela explique également le niveau élevé en fin d'exercice du délai de règlement clients et du besoin en fonds de roulement.

Quelques contrats de développement de solutions complètes pour des clients prévoient des pénalités pour des retards dans l'exécution des prestations et ne prévoit pas de clause limitant la responsabilité du Groupe. Ce dernier visant à développer son offre de solutions pour la « Smart Enterprise », il pourrait à l'avenir être plus exposé aux risques liés à de tels contrats.

La non reconduction de contrats de maintenance, une difficulté de recouvrement de créances clients, la mise en jeu de pénalités de retard et d'autres sources de responsabilité par des clients grands comptes pourraient toutefois affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe, étant précisé qu'à la date d'enregistrement du présent Document d'enregistrement universel, le Groupe estime ne pas être confronté à de telles situations, sa responsabilité étant peu souvent mise en cause et les contrats de maintenance étant renouvelés dans la majorité des cas en 2019.

La Société attribue à ce risque une **probabilité faible**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

### **4.3 RISQUES JURIDIQUES**

### 4.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). En l'état actuel du droit français et du droit européen, les logiciels développés par le Groupe ne sont pas brevetables ; ils sont protégeables au titre du droit d'auteur. Ainsi, ces dépôts assurent la protection des savoir-faire et le respect des droits d'auteurs relatifs aux logiciels développés par le Groupe.

Les marques et les logos sont déposés selon les nécessités en France, en Suisse, au Maroc ou plus globalement au niveau européen ou international.

Cependant, il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits ou remettent en cause leur existence et/ou leur validité, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et nécessiter d'engager des dépenses pour défendre les intérêts des sociétés du Groupe.

Cela étant, le Groupe n'a jusqu'à la date du présent Document d'enregistrement universel jamais été confronté à de telles situations.

Le Groupe pourrait être confronté à des phénomènes de piratage de ses produits phares, ce qui pourrait affecter sa croissance. Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait entraîner des dépenses importantes pour le Groupe, des mobilisations de ressources et peser de façon importante sur son résultat opérationnel. De plus, surveiller l'utilisation non autorisée de produits et de technologies est difficile, et la Société ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de ses technologies.

A l'inverse, le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de logiciels développés par des tiers qui pourraient permettre d'engager une action à l'encontre de la Société.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'il n'existe pas de droits de marques antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ou que la protection territoriale de ses marques soit suffisante compte tenu de son marché.

Par ailleurs, le Groupe reste vigilant au regard de la protection de ses actifs immatériels. Le principal risque concernant la protection des actifs immatériels est lié à d'éventuels départs de collaborateurs qui ne respecteraient pas le cadre contractuel et légal existant à cette date.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et la rentabilité de la Société.

Ceci étant, le Groupe, attentif à la protection de ses produits et à la conformité de ses opérations, a mis en place une gestion adaptée relative aux clauses de propriété intellectuelle de l'ensemble des collaborateurs travaillant dans les activités de recherche et développement. En effet, le Groupe s'assure de façon contractuelle que les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution du travail des salariés de recherche et développement lui reviennent et cherche, dans la mesure du possible, à fidéliser ses équipes.

La Société attribue à ce risque une **probabilité faible**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

## 4.4 RISQUES FINANCIERS

Se référer également à la note 5.22 présentée dans l'annexe aux comptes consolidés insérée au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

### 4.4.1 Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance interne et externe notamment par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de recours à l'endettement bancaire et de manière moins significative par souscription de contrats de financement de type crédit-bail ou encore l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation.

La trésorerie du Groupe au 31 décembre 2019 atteint 31.682 K€ nette des concours bancaires courants contre 35.335 K€ au 31 décembre 2018.

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2019			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt et dettes auprès des établissements	57 831	5 909	30 137	21 785
Emprunts et dettes financières diverses	179	75	88	16
Concours bancaires courants	25	25		
<b>Total des dettes financières</b>	<b>58 035</b>	<b>6 010</b>	<b>30 225</b>	<b>21 801</b>

Le caractère cyclique du chiffre d'affaires, avec une pointe d'activité sur le mois de décembre (entre 25% et 30% du chiffre d'affaires annuel) conduit à des besoins de trésorerie plus importants à certaines périodes.

En 2018, un emprunt obligataire de 20,0 M€ par placement privé a été émis, accompagné d'une extension du crédit syndiqué de 5,0 M€ et en 2019 un CAPEX de 9,6 M€ a été obtenu auprès du pool bancaire.

Afin de disposer d'un outil d'optimisation de son poste clients pour améliorer son besoin de fonds de roulement, le Groupe a recours à de l'affacturation. Il s'agit d'affacturation sans recours et déconsolidant. Le montant financé dans ce cadre s'élève à 23.326 K€ au 31 décembre 2019 (se reporter à la note 5.20.4 des annexes aux comptes consolidés insérés au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel).

En moyenne, au cours de l'année 2019, le financement par l'affacturation s'établit à 13.100 K€ contre 10.650 K€ et en 2018. Sur ces deux exercices les frais financiers liés à l'affacturation ont représenté respectivement 105 K€ et 80 K€.

La Société a procédé à une revue spécifique sur le risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

#### 4.4.2 Risques relatifs au Crédit Impôt Recherche

Pour contribuer au financement de ses activités, le Groupe a opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.

Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, et les frais de propriété intellectuelle.

Le Groupe n'étant plus reconnu PME au sens de la communauté européenne, le crédit d'impôt recherche n'est plus remboursé au cours de l'exercice suivant celui de sa constatation.

Le CIR est déduit de l'impôt à payer au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de R&D sont prises en compte, l'imputation se faisant au moment du paiement du solde de l'impôt. Si le CIR est supérieur à l'impôt à payer ou si le résultat dégagé est un déficit, le reliquat est imputé sur l'impôt à payer des trois années suivantes. S'il y a lieu, le reste est restitué à l'expiration de cette période.

A fin 2019, la créance fiscale au titre du CIR s'élève à 4.217 K€ et provient des crédits d'impôt recherche relatifs aux exercices 2015 à 2019.

Les contrôles effectués par l'administration en 2012, 2018 et 2019 sur les dépenses déclarées par des sociétés du Groupe, pour les exercices 2009 à 2011 et 2014 à 2017, ont conduit à confirmer l'éligibilité de ces dépenses au CIR.

Au titre du CIR constaté sur l'exercice 2019 et les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par le Groupe ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

La Société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

## 4.5 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

### 4.5.1 Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son comité exécutif.

Pour cette raison, le Groupe a renouvelé et renforcé sa gouvernance en janvier 2020 avec les nominations de Bertrand Sicot au poste de Directeur général délégué, de Grégory Jourdan au poste de Directeur général adjoint en charge des Ressources Humaines et de Philippe Garcia au poste de Directeur général adjoint en charge de la Finance.

Le Groupe a également créé un Comité stratégique, présidé par François Enaud. Ce Comité stratégique aura pour mission d'accompagner le plan de transformation de Visiativ et la proposition de valeur associée, et de veiller à sa bonne exécution par le Comité exécutif.

Le succès du Groupe repose enfin sur d'autres collaborateurs clés.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour ses dirigeants.

En revanche le départ de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, la Société a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non-concurrence et de propriété intellectuelle. Dans le cadre de son développement la Société a associé de longue date ses managers et ses salariés au capital. De plus la Société a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunération variable en fonction de la performance et d'accords d'intéressement et de participation.

La Société attribue à ce risque une **probabilité faible**.

La Société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

## 4.6 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 484 K€ et 545 K€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019.

Les principales polices d'assurances (non exhaustif) sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Périmètre Couverture	Police d'assurance	Risques couverts	Montant des garanties	Expiration
Group Visiatiiv hors Filiales Etrangères et ABGI Group	Multirisques de l'entreprise Allianz N 58 880 753	Plafond global LCI	5 900 K€ / sinistre / évt.	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction (nouveau contrat à partir de 2020 avec CHUBB)
		Incendie	Bâtiments : valeur de reconstruction à neuf Matériels/mobilier professionnels, marchandises et aménagements : 25 sites à 15 K€ 6 sites à 100 K€ 1 site à 300 K€ <b>Total : 1 275 K€</b>	
		Responsabilité d'occupant	Responsabilité du locataire : risques locatifs : conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue trouble de jouissance : 750 K€/situation de risque perte de loyers : 2 années de loyers hors charges Responsabilité du propriétaire : recours du locataire : 750 K€/situation de risque trouble de jouissance : 750 K€/situation de risque Recours des voisins et des tiers : 800 K€/situation de risque	
		Dégâts des eaux / Vol	Matériels/mobilier professionnels, marchandises et aménagements : 25 sites à 7,5 K€ 6 sites à 50 K€ 1 site à 150 K€ <b>Total : 637,5 K€</b>	
		Bris de glaces	25 sites à 3,45 K€ 7 sites à 6,9 K€ <b>Total : 134,5 K€</b>	
		Frais supplémentaires d'exploitation/situation de risque	200 K€	
		Frais et pertes consécutifs à tous dommages matériels garantis	20 % de l'indemnité versée au titre des dommages matériels avec un maximum de 2 300 K€	
Groupe Visiatiiv hors Filiales Etrangères et ABGI Group	Responsabilité civile TIC souscrite auprès de Chubb European Group SE, N° FRINTA44689	Responsabilité Civile Exploitation Tous dommages confondus y compris dommages corporels par sinistre et par année	8 000 K€/ sinistre / année Faute inexcusable : 3 000 K€ / sinistre Dommages matériels et immatériels : 2 000 K€ / sinistre Dommages matériels non consécutifs : 500 K€ / sinistre Responsabilité vol par préposé 30 K€ / sinistre Pollution soudaine et accidentelle 800 K€ / année (hors site soumis à autorisation)	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Responsabilité Civile professionnelle et/ou après livraison Tous dommages confondus y compris Corporel par année	3 000 K€/ sinistre / année Dont : Dommages immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle : 3 000 K€ / année, comprenant : Dommages aux biens confiés et frais de reconstitution de base de données Atteinte au droit de propriété intellectuelle (hors USA - Canada) Cyber responsabilité Frais supplémentaires : 100 K€ Factures impayées : 100 K€ Remboursement de la prestation : 200 K€	
		Frais de défense pénale et de recours	Par année : 50 K€	
<i>Il est précisé que les frais de défense sont compris dans les montants de garantie ci-dessus et que pour les sociétés <b>Iperta</b> et <b>NC2</b>, les limites tous dommages confondus et dommages immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle sont portées à <b>7 500 K€</b> par année d'assurance. Les sous limites frais et remboursements de prestation demeurent inchangées. Pour les entités suisses, le plafond de garantie est de 1 000 KCHF/sinistre/année (équivalent en CHF).</i>				

Périmètre Couverture	Police d'assurance	Risques couverts	Montant des garanties	Expiration
Visiativ SA	Responsabilité des dirigeants AIG N 7907742	Plafond global	4 000 K€ / année	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Atteinte à la réputation	100 K€ / année	
		Soutien psychologique	50 K€ / année	
		Frais consultant et communication Extradition	50 K€ / année	
Visiativ SA	Assurance Décès GENERALI N 1244581 381012355	Laurent Fiard	1,5 M€ (50% Visiativ, 50% conjoint, à défaut enfants, à défaut héritiers)	1er juillet, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
Groupe Visiativ hors Filiales Etrangères et ABGI Group	Transport de marchandises - Montage Essai AXA N 4563718904	Plafond global	montant maximal des marchés : 30 K€ territorialité : France Continentale Durée des opérations de montage-essais : max 15 jours y compris les essais Franchise 500 € par sinistre	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
Groupe Visiativ hors Filiales Etrangères et ABGI Group	Assurance Informatique AXA N 3329660804	Plafond global	3 000 K€ dont 265 K€ au titre des portables	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Au cours de transport	15 K€	
		Dommages aux données et frais annexes	300 K€	
ABGI Group hors Filiales étrangères	Responsabilité civile d'exploitation et professionnelle Liberty Mutual Insurance Europe AAECAL-009	Responsabilité civile exploitation Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	Dont : - dommages corporels : 7 500 K€ - dommages matériels et immatériels consécutifs : 1 500 K€ - faute inexcusable : 1 000 K€ - dommages immatériels non consécutifs : 1 000 K€	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Responsabilité civile professionnelle	Dont divulgation d'informations confidentielles du fait de perte, de vol ou de disparition des biens confiés, y compris en cours de transport : 4 000 K€	
ABGI Group hors Filiales étrangères	Multirisques de l'entreprise MMA N 145423939	Incendie et risques annexes, dégâts des eaux et autres liquides	Dont : - agencements et aménagements 8 902 k€ - frais et pertes	1er janvier, Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Vol et vandalisme	- complément perte financière pour le matériel sous contrat de financement : 24 - responsabilités d'occupant liées aux biens d'exploitation : 17 600 k€ - responsabilité civile immeuble : 8 000 K€ Vol et détériorations consécutives et vandalisme : 48 K€	
		Bris des glaces, Bris de machines	Dont : - dommages immobiliers et mobiliers aux glaces, verres et marbres : 16 K€ - dommages électriques : 481 K€ - bris de machines et autres dommages : 481 K€	
		Autres risques	- autres risques y compris frais et pertes : 180 K€	

## 4.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Se reporter au paragraphe 20.8 et à la note 5.9 de l'annexe des comptes consolidés 2019 du Groupe présentés au chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

## 5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

### 5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### 5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est VISIATIV.

#### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

#### 5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 11 mai 1994 pour une durée de 99 ans s'achevant le 11 mai 2093, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a été constituée sous la forme de société anonyme à conseil d'administration.

Initialement dénommée « Business Process Solutions », elle a pris le nom de « Axemble Group » par décision de l'assemblée générale du 20 avril 2001 avant de prendre la dénomination de Visiativ par l'assemblée générale du 24 avril 2009.

La Société, soumise au droit français, est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

Le siège social de la Société est situé au :

**26 rue Benoît Bennier - 69260 Charbonnières-les-Bains.**

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

**Téléphone : +33(0)4 78 87 29 29**

**Adresse courriel : [investisseurs@visiativ.com](mailto:investisseurs@visiativ.com)**

**Site Internet : [www.visiativ.com](http://www.visiativ.com)**

#### 5.1.5 Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## 5.1.6 Évènements marquants dans le développement de la Société

### **1987**

Création d'AGS France, par Christian DONZEL, alors filiale à 100% de la société Suisse Advanced Graphics System, éditeur du logiciel de CAO Visionael. Il est rejoint par Laurent FIARD l'année suivante. L'entreprise a alors pour mission d'accompagner les entreprises industrielles dans leur conception produit (CAO 2D).

### **1994**

Création de la filiale d'AGS France, Business Process Solutions (BPS), éditeur de logiciels de gestion documentaire et d'automatisation de processus. Cette filiale deviendra plus tard la société holding Visiativ.

### **1997**

Rachat d'AGS France et de sa filiale BPS par son Management, Christian DONZEL et Laurent FIARD, via un MBO.

Naissance d'Asemble et début de la distribution de l'offre SOLIDWORKS (3D).

Création et lancement de la gamme des produits VDoc : Lancement de la 1<sup>ère</sup> offre métier : VDoc Qualité, cette solution packagée permet d'accompagner les entreprises dans la certification Qualité ISO 9000.

### **2000**

#### **Octobre**

Augmentations de capital pour un total de 5,1 M€ : arrivée des Investisseurs GID, Orium et Turenne Capital et participation de certains collaborateurs de la société. Cette augmentation de capital a pour objectif l'accélération de la recherche et développement des produits VDoc et la préparation de plusieurs acquisitions dans les années suivantes.

### **2000 - 2001**

Naissance de la marque Asemble, pour répondre aux attentes des clients PME/TPE.

Mise en place d'une offre globale pour la PMI :

Enrichissement de l'offre collaborative VDoc : GED (Gestion Electronique de Documents), BPM (Business Process Management) et portail internet collaboratif, Première plateforme sociale d'animation de la communauté des clients (myCADservices).

### **2001**

#### **Juin**

Acquisition de In Signa (Editeur de logiciel de BPM) Adequad (Editeur de logiciel de solutions packagées dans le domaine du collaboratif) et Espace DAO (Intégrateur CAO).

### **2002**

#### **Décembre**

Levée de fonds de 1,4 M€. Arrivée d'un nouvel investisseur et participation des investisseurs historiques pour accompagner la consolidation du Groupe et son positionnement dans le domaine du collaboratif

### **2006 - 2007**

Développement de la stratégie de vente indirecte VDoc :

Intégrateurs et revendeurs de VDoc,

Editeurs de logiciels (premiers contrats « marque blanche OEM avec iPorta, Lefebvre Software...).

## **2008**

**Octobre** Création d'Axemble Suisse SA, filiale d'Axemble, qui procède au rachat de l'activité de distribution SOLIDWORKS de la société suisse Esystem (intégrateur de SOLIDWORKS) pour la Suisse Romande pour un prix de 1,5 M€.

**Novembre** Acquisition d'Energitim (devenu « Mindeex » en 2013), spécialisée dans la formation et dans le domaine du e-learning.

## **2009** **Mise en place de la stratégie : Entreprise 2.0** **Création du nom Visiativ : contraction de « Vision Collaborative »**

**Février** Acquisition d'Aspresso, spécialiste de la création de sites internet à la demande.  
Acquisition de la société IP-Média (temps réels et réseaux sociaux), devenue Qeex.

**Avril** Naissance du groupe Visiativ et fondation de la proposition de valeur sur l'accompagnement des entreprises à devenir innovantes, collaboratives et apprenantes.  
Levée de fonds de 1 M€. Entrée des managers dans le capital du Groupe.

## **2010**

Naissance de 3 nouvelles offres :  
SolidWatch (solution de conception 3D pour les horlogers)  
QSE Management (solution de management des systèmes qualité, sécurité et environnement)  
myCADstore (plateforme d'achat et station de travail spécialisée CAO)

## **2011**

**Janvier** Nouvelles implantations au Maroc (création de la filiale Alliativ).

**Février** Acquisition du fonds de commerce Mhac Technologies (client SOLIDWORKS).

**Avril** Création d'Alixence, filiale dédiée au conseil et à l'intégration des solutions PLM (Product LifeCycle Management) qui deviendra plus tard Visiativ Solutions.

**Novembre** Acquisition de 100% du capital de la société Isotools, éditeur d'une plateforme e-commerce (CA à fin décembre 2011 : 2,1 M€), le fondateur rejoignant le groupe Visiativ.

## **2012**

**Mars** Création d'une filiale de droit suisse « Visiativ Suisse », détenue à 100% par Visiativ, pour promouvoir les offres du Groupe sur le marché suisse.

**Juin** Lancement de la plateforme Mindeex consacrée au Social learning.  
Acquisition du fonds de commerce Resomatic (base clients SOLIDWORKS).  
Lancement de la solution de collaboration instantanée Qeex (intégration avec la gestion documentaire VDoc).  
Levée de fonds de 2,4 M€ par émission d'actions de préférence souscrites par des personnes physiques via les sociétés de gestion Audacia et Backbone.

**Septembre** Création de my3DCatalog (catalogue électronique en 3D).  
Démarrage du développement de la plateforme d'applications mobile Moovapps.  
Ces deux projets d'innovation sont soutenus par la BPI à hauteur de 1 M€.

**Décembre** Acquisition de 100% du capital de la société Novaxel (chiffre d'affaires entre le 01.04.12 et le 31.12.12 : 1,8 M€), spécialisée en gestion électronique de documents (GED) pour la clientèle d'experts comptables.

### **2013**

**Janvier** Energitim devient Mindeex, suite à la vente du fonds de commerce de l'activité formation. Mindeex se concentre sur l'activité de Social learning.

**Juillet** Acquisition du fonds de commerce d'Isoflex (pour 600 K€).

**Septembre** Participation à la création de la société Axeleo, incubateur de start-up logicielles, dont le Groupe détient aujourd'hui 11%.

**Décembre** Acquisition auprès de la société Cadesoft, d'un fonds de commerce portant sur la distribution du logiciel CATIA de Dassault Systèmes.

### **2014**

**Janvier** Contrat de partenariat avec Dassault Systèmes autour des solutions 3DEXPERIENCE.

**Mai** Introduction en bourse sur ALTERNEXT PARIS.

**Septembre** Lancement du Smart Enterprise Club (qui deviendra le « Up Numérique » début 2015), la première communauté dédiée aux Dirigeants en transition numérique.

**Octobre** Exécution de la stratégie « My » avec le lancement du bouquet d'application packagé MyApps, comprenant notamment le nouveau module MyProduct.

### **2015**

**Février** Signature d'un protocole d'acquisition sous conditions suspensives en vue de procéder à l'acquisition du groupe Imalia (l'acquisition définitive est intervenue à l'issue des audits et de la conclusion du financement bancaire).

**Avril** Visiativ acquiert le fonds de commerce des activités PLM françaises de Tata Technologies Europe Limited (l'acquisition définitive est intervenue en juin 2015) et annonce une prise de participation majoritaire dans la société Kalista.

**Juin-Juillet** Finalisation des acquisitions d'Imalia, du fonds de Commerce de Tata Technologies en France et de Kalista.  
Commercialisation de la plateforme collaborative et sociale orientée métier, Moovapps.

**Septembre** Lancement de l'application mobile de prise d'ordres SmartRep.  
Signature d'un partenariat stratégique avec la société Synox, autour du développement et de la commercialisation d'une offre IoT (Internet of Things).

**Novembre** Création d'un partenariat avec les sociétés Axandus et Usine IO pour accélérer l'innovation des produits industriels, depuis l'idée jusqu'à la fabrication du produit.

### **2016**

<b>Janvier</b>	Signature d'un partenariat avec l'Emlyon business school pour le lancement d'un Master « Transformation Digitale » à destination des PME et ETI. Première édition du congrès Entreprise DU FUTUR. Un évènement consacré à la transformation numérique, à destination des dirigeants d'entreprises. Signature d'un partenariat avec la société ITycom, spécialisée dans le Digital Learning.
<b>Avril</b>	Renforcement de l'offre à destination des fabricants de machines de production en intégrant des solutions de Big Data et IoT, avec la signature d'un partenariat avec OptimData. Renforcement des solutions QSE (Qualité Santé Environnement), avec la signature d'un partenariat avec la société Linksoft.
<b>Mai</b>	Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition d'iPorta, éditeur et intégrateur de solutions pour les métiers de l'immobilier
<b>Juillet</b>	Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition de NC2, hébergeur lyonnais.
<b>Octobre</b>	Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition de Solo Solution, éditeur de solutions CRM commercialisées sous la marque Aquarelle.
<b>Décembre</b>	Finalisation de l'acquisition de Solo Solution.
<b><u>2017</u></b>	
<b>Janvier</b>	Augmentation du pourcentage de détention (de 50.82% à 100%) dans le capital de KALISTA, spécialisée dans la mise en œuvre technique et logicielle de stratégies merchandising Fusion par voie d'absorption de la société CADWARE SYSTEMS dans VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES (ex Axemble)
<b>Mars</b>	Entrée en négociation exclusive avec Numvision, éditeur de solutions « Sync&Share » facilitant le travail collaboratif en mobilité tout en sécurisant les données Entreprises en France. Entrée en négociation exclusive avec Interactiv Technologies, éditeur lyonnais de logiciels facilitant la gestion de l'information produits et sa publication sur tous les canaux.
<b>Avril</b>	Finalisation de l'acquisition du Fond de Commerce de la société Assycad
<b>Mai</b>	Entrée en négociations exclusives avec la start-up rouennaise SPREAD, éditeur d'outils de « social CRM » et d'automatisations marketing permettant de simplifier et optimiser les interactions clients et prospects en multicanal. Finalisation de l'acquisition de Numvision.
<b>Juillet</b>	Finalisation de l'acquisition de SPREADING APPS
<b>Novembre</b>	Création de la filiale VISIATIV 3D PRINTING, construite autour d'un accord distribution des imprimantes 3D de la société HP. Prise de participation au capital de la société en croissance Valla, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces et petites séries.
<b>Décembre</b>	Très large succès de l'augmentation de capital : Visiativ lève 15,1 M€ pour accélérer son développement dans le cadre de son plan stratégique Next100.

Finalisation de l'acquisition de c+e forum par Visiativ Entreprise Solutions Switzerland (ex Axemble Suisse).

Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition du cabinet international de conseil en innovation ABGI Group.

## **2018**

**Février** Prise de participation majoritaire dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data.

**Mars** Finalisation de l'acquisition d'ABGI Group (ACIES en France), cabinet international de conseil en innovation, accélérant la position du groupe sur les modèles économiques innovants et récurrents.  
Accélération de la montée au capital de Valla : Visiativ acquiert 100% de la société spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D.

**Mai** Mise en place de nouveaux financements : placement privé obligataire de type Euro PP d'un montant de 20M€ et obtention d'un crédit capex de 5 M€ auprès du pool bancaire.

**Juin** Finalisation de l'acquisition d'Innova Systems, l'un des principaux intégrateurs SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Grande-Bretagne.

**Juillet** Finalisation de l'acquisition d'Audros Technology, éditeur pure-player d'applications orientées gestion de données techniques.

**Décembre** Visiativ a finalisé la prise de participation majoritaire au capital de Dimensions Group, maison mère de Design Solutions, intégrateur des solutions SOLIDWORKS et d'imprimantes 3D au Benelux.

## **2019**

**Janvier** ABGI Group, cabinet international de conseil en management et financement de l'innovation et filiale de Visiativ, annonce avoir finalisé l'acquisition de la majorité du capital de Jumpstart (93%), cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni.

**Avril** Renégociation des covenants bancaires se référer à la note 5.21 du paragraphe 20.1 en raison des bons résultats 2018.

**Juillet** Acquisition de 100% des activités de distribution de la plateforme 3DEXPERIENCE de Processia au BENELUX en juillet 2019 via la création d'une filiale Visiativ Industry Solution BV.  
Acquisition de 100% du capital de la société CCSL, intégrateur des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes au Pays de Galles.

**Novembre** Prise de contrôle majoritaire (65%) en novembre 2019 de la société LIVING ACTOR au niveau de la société VISIATIV SOFTWARE, Living Actor est spécialisé dans la conception de chatbots et d'agents virtuels à partir des technologies d'intelligence artificielle.

**Décembre** Accélération de la montée au capital de Visiativ Hosting, Visiativ acquiert 100% de la holding permettant la détention de la filiale VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2) à 100%. VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2) est un fournisseur d'infrastructures IT innovantes pour les PME/ETI.

## **2020**

**Janvier** Atteinte du plan stratégique NEXT 100 avec un an d'avance et lancement du nouveau plan stratégique CATALYST 2023.

**Février** Rachat par ABGI UK de 100% des parts de la société MSC UK. Cette société effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK.

## **5.2 INVESTISSEMENTS**

### **5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des 2 derniers exercices**

Les montants des investissements réalisés au cours des 2 derniers exercices sont les suivants (se reporter au paragraphe 10.2.2 du présent Document d'enregistrement universel) :

<b>Investissements (Normes françaises, en K€)</b>	<b>Exercice 2019 12 mois Consolidé</b>	<b>Exercice 2018 12 mois Consolidé</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b>		
Investissements	0	40
Incidence des variations de périmètre	7 840	27 151
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Investissements	5 357	3 598
Incidence des variations de périmètre	5 250	3 711
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Investissements	1 398	1 515
Incidence des variations de périmètre	607	4 864
<b>Immobilisations financières</b>		
Investissements	437	744
Incidence des variations de périmètre	-6	780
<b>TOTAL</b>	<b>20 883</b>	<b>42 403</b>

Pour les 2 exercices, les investissements en immobilisations incorporelles correspondent principalement à la conception de logiciels (frais de R&D activés).

La durée d'amortissement de ces frais de R&D est de 12 mois (évolution de produits existants) ou 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits) à compter de la date de commercialisation des produits.

### **Exercice clos le 31 décembre 2019**

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 5.357 K€ correspondent principalement à l'activation de frais de développement de logiciels.
- Les investissements en immobilisations corporelles de 1.398 K€ correspondent à des acquisitions d'agencement de bureaux, de matériel de bureau, informatique et mobilier.
- Les investissements en immobilisations financières sont principalement composés des titres non consolidés pour 110 K€, des obligations et des prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction pour 146 K€ et de dépôts et cautionnements pour 170 K€.

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des prises de participation de l'exercice à savoir ABGI UK, CCSL et LIVING ACTOR.

### **Exercice clos le 31 décembre 2018**

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 3.598 K€ correspondent principalement à l'activation de frais de développement de logiciels.
- Les investissements en immobilisations corporelles de 1.515 K€ correspondent à des acquisitions d'agencement de bureaux, de matériel de bureau, informatique et mobilier.
- Les investissements en immobilisations financières sont principalement composés des titres non consolidés pour 511 K€, des obligations et des prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction pour 108 K€ et de dépôts et cautionnements pour 125 K€.
- Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des prises de participation de l'exercice à savoir ABGI Group, VALLA, DIMENSIONS GROUP, INNOVA SYSTEMS, AUDROS TECHNOLOGY.

#### **5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation**

Depuis le début de l'exercice en cours, les investissements réalisés sont de même nature et d'un ordre de grandeur similaire à ceux de la période présentée. Au mois de février 2020, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100% des parts de la société MSC Associates Ltd UK. Cette société basée à Londres, effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK (cabinet de conseil en financement de l'innovation).

#### **5.2.3 Principaux investissements envisagés**

Conformément à son plan CATALYST 2023, le groupe se concentrera sur l'amélioration de sa profitabilité pour atteindre un EBITDA de 30 M€ en 2023 et réalisera des croissances externes, uniquement si celles-ci sont relatives.

## 6 APERCU DES ACTIVITES

### 6.1 PRESENTATION GENERALE

#### 6.1.1 Accélérer l'innovation et la transformation numérique des entreprises

Visiativ est le partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation des entreprises.

##### **Raison d'être : Coopérer, agir et innover pour une croissance durable des entreprises**

Le monde change à grande vitesse, évolue sans cesse et bouscule les habitudes. Les entreprises doivent être en mesure de répondre aux nouveaux impératifs économiques et aux enjeux environnementaux. C'est la raison pour laquelle Visiativ accompagne les entreprises dans l'accélération de leur transformation afin qu'elles deviennent plus performantes et innovantes, demain. Et encourage ses collaborateurs à prendre cette voie afin, qu'à leur tour, ils évoluent, grandissent et transforment leur métier en véritable valeur-ajoutée. Plus il y aura de digital, plus la valeur humaine sera importante. Une dynamique qui doit embarquer collaborateurs, clients et partenaires autour d'un dénominateur commun : *« Ensemble, nous sommes plus forts ; ensemble, nous faisons la différence. Coopérer, agir et innover main dans la main pour une croissance durable des entreprises, Visiativ s'y engage. »*

##### **Vision : L'entreprise de demain est une entreprise plateforme intelligente ouverte sur son écosystème**

« Phygital », un mot qui fait sens. Visiativ est convaincue que la transformation des entreprises repose sur la rencontre entre le physique et le digital. L'entreprise du futur est une plateforme intelligente ouverte sur son écosystème et faisant partie intégrante de la stratégie du dirigeant. De quoi offrir une formidable opportunité pour réinventer la proposition de valeur de ses clients. Et c'est en étant une entreprise plateforme, agitatrice des interactions entre les communautés, que de nouvelles idées, de nouvelles offres et de nouveaux modèles émergeront pour inventer le futur.

##### **Mission : Accélérer l'innovation et la transformation des entreprises**

Avec la plateforme humaine (multi-compétences) et digitale au service de l'expérience des collaborateurs et clients, les entreprises deviennent des entreprises « intelligentes », créatrices de nouvelles valeurs. Visiativ agit ainsi, grâce à ses outils et méthodologies, comme l'accélérateur d'innovation et de transformation des entreprises, au plus près du dirigeant. Le Groupe travaille en synergie pour imaginer et mettre en œuvre des solutions innovantes, ouvertes et collaboratives pour ses clients. Une opportunité pour le dirigeant de pouvoir réinventer en profondeur sa stratégie, son offre, sa façon de manager et son modèle économique.

##### **Ambition : Devenir le partenaire stratégique des dirigeants**

Visiativ entend être le partenaire stratégique de la direction générale des PME/ETI. Une ambition qui repose sur un accompagnement global et privilégié dans toute la chaîne de transformation de l'entreprise. Mais avancer et grandir ensemble nécessite une relation de confiance et durable avec l'écosystème. Ce que le Groupe poursuit avec sa « Human & Digital experience platform » en co-construisant des solutions pragmatiques pour que chacun puisse s'engager pleinement dans la révolution numérique.

## 6.1.2 Historique

### **1987 – 1997 | CRÉATION**

#### **LE BUREAU D'ÉTUDES ÉTENDU**

Création d'AGS, filiale du groupe Suisse AEL

Prémices de l'édition de logiciels pour la gestion de la qualité (VDoc)

Création d'une structure de distribution de la solution SOLIDWORKS (Start-up américaine à ses débuts)

### **1997 – 2007 | DYNAMIQUE START-UP**

#### **L'ENTREPRISE COLLABORATIVE**

Christian Donzel et Laurent Fiard rachètent AGS France

AGS devient Axemble

Lancement de la plateforme myCADservices

Développement de la suite collaborative VDoc

Création d'un écosystème de partenaires

### **2007 – 2017 | ACCÉLÉRATION**

#### **L'ENTREPRISE PLATEFORME**

Axemble devient Visiativ

Le Groupe s'implante à l'international

Introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris (précédemment Alternext)

Intensification de la stratégie de croissances externes

Développement des communautés Lynkoa et Entreprise DU FUTUR

### **2017 - AUJOURD'HUI | CONSOLIDATION**

#### **CRÉATEUR D'EXPÉRIENCES CLIENT ET COLLABORATEUR**

Finalisation du plan stratégique NEXT 100 en 2019 avec un an d'avance et lancement du nouveau plan CATALYST 2023

Internationalisation du Groupe avec une présence dans 10 pays

Nouvelles compétences : conseil en innovation et excellence opérationnelle grâce à l'acquisition du cabinet ABGI et IA avec l'intégration de Living Actor

Développement de la plateforme Moovapps

Synergies de l'écosystème autour de CONNECT by Visiativ

Évolution de la gouvernance : nomination de Bertrand Sicot

### 6.1.3 Métiers du Groupe

#### **Une expertise fondée sur des compétences complémentaires**

Visiativ accompagne depuis plus de 30 ans les entreprises dans leur transformation et innovation pour gagner en rapidité et en compétitivité. Les solutions innovantes et pragmatiques proposées par le Groupe permettent aux organisations d'améliorer significativement leur rentabilité et leur croissance, grâce à l'accélération de l'innovation, une plus grande mobilisation de leur capital humain et une ouverture de l'entreprise avec son écosystème.

Visiativ apporte des solutions collaboratives et sociales qui s'adaptent aux différents métiers de l'entreprise et décloisonnent les flux entre directions métiers.

Le groupe Visiativ opère son développement en s'appuyant sur la combinaison de ses compétences complémentaires : Conseil, Edition de logiciels, Intégration de logiciels, Infrastructure Cloud et Rapid Manufacturing.

#### **Conseil en management et financement de l'innovation**

Depuis 2017, Visiativ accélère son offre autour du consulting et augmente ainsi sa proposition de valeur. Les experts de Visiativ conseillent les entreprises dans leur projet de management, financement de l'innovation et de transformation numérique, de l'idée à la réalisation, et leur assurent un accompagnement sur-mesure.

#### **Edition de logiciel**

Visiativ est éditeur de logiciels innovants et dirige ses travaux de recherche et de développement autour de la plateforme collaborative Moovapps, logiciel au service de l'entreprise et de ses enjeux. La plateforme rassemble des applications métier personnalisables et activables à la demande. À partir de la plateforme Moovapps, Visiativ fournit des offres verticalisées comme myCADservices pour les bureaux d'études, iPorta pour le bâtiment intelligent ou encore Aquarelle pour la vente nomade.

#### **Intégrateur de logiciels**

Le Groupe intègre ses propres solutions, mais également des solutions partenaires. Visiativ a un partenariat historique avec Dassault Systèmes, et déploie l'ensemble des solutions de ce dernier chez ses clients. Le Groupe dispose de capacités d'accompagnement renforcées en fournissant le conseil, la méthodologie, une plateforme de suivi de projets et la formation aux différents logiciels qu'il propose.

#### **Infrastructure Cloud**

Visiativ propose des solutions d'infogérance d'infrastructure pour que ses clients gagnent en sécurité et se délestent de certaines tâches informatiques complexes. L'infogérance consiste à confier la gestion de son système d'exploitation à un prestataire informatique externe pour réduire ses coûts de gestion. Cette prestation comprend la maintenance, la sécurité informatique et l'assistance aux utilisateurs. Grâce à ses technologies modernes, Visiativ offre également aux entreprises des solutions innovantes d'hébergement à valeur ajoutée, répondant aux normes de sécurité les plus strictes (ISO 27001-2013) et dispose de ses propres data center.

#### **Rapid Manufacturing**

Visiativ accompagne ses clients industriels dans la conception et la fabrication de prototypes et la fabrication de petites et moyennes séries de qualité. Les industriels passent ainsi très rapidement d'une idée à sa concrétisation grâce notamment à l'impression 3D. Le rapid manufacturing permet d'accélérer l'innovation, de réduire le délai de mise sur le marché (time to market), de diminuer les coûts de prototypage et de réinventer le processus industriel, de la conception à la fabrication.

### **6.1.4 L'offre du Groupe**

Dans un monde en perpétuelle évolution et l'arrivée de nouvelles technologies numériques, les plateformes digitales sont un gage de la performance future des entreprises. Visiativ en a fait sa raison d'être. Grâce aux développements de solutions digitales, le Groupe donne les moyens à ses clients de revoir l'ensemble de leur chaîne de valeur et d'optimiser leurs process pour davantage de compétitivité.

#### **Des démarches d'accompagnement innovantes**

Riche de ses trente années d'expertise, Visiativ a créé différentes démarches pour accompagner les dirigeants dans la transformation de leur entreprise.

#### **Transformation Numérique à Grande Vitesse**

A travers la démarche TNGV (Transformation Numérique à Grande Vitesse), Visiativ accompagne les entreprises dans leur transformation avec une priorité : mettre le numérique au service de leur stratégie. La TNGV est un diagnostic complet des processus et de la maturité numérique de l'entreprise qui permet de co-construire sa feuille de route numérique en lien avec ses axes stratégiques. Cette démarche repose sur quatre étapes fondamentales : la compréhension de la stratégie de l'entreprise (afin d'en connaître les enjeux et objectifs) ; l'émergence des projets de transformation numérique ; la co-création d'une feuille de route personnalisée et priorisée ; le déploiement et le pilotage de cette dernière à travers une méthode itérative. Les équipes de Visiativ fournissent ainsi une feuille de route concrète et pragmatique à l'entreprise, ce qui lui donne les moyens de se réapproprier de manière simple, agile et itérative le numérique.

#### **3DContinuity**

Pour continuer à innover tout au long du processus de conception industrielle, Visiativ accompagne les industriels avec le diagnostic 3DContinuity. Le temps s'accélère et les prises de décisions se raccourcissent, c'est pourquoi, cette démarche d'accompagnement permet d'instaurer une continuité numérique des solutions déjà existantes (ERP, CAO, etc.) au sein de l'entreprise afin de maximiser leur efficacité. 3DContinuity s'appuie sur une approche permettant d'évaluer la maturité numérique de l'entreprise en identifiant les axes d'améliorations et priorise les actions à engager afin que l'entreprise réponde aux enjeux de l'industrie du Futur.

#### **Fast Pass**

Gérer son infrastructure informatique au quotidien implique de nouvelles pratiques et une profonde métamorphose dans la façon de la penser. Et si l'ensemble des solutions applicatives migrent vers le cloud, cette évolution doit être menée de manière construite et maîtrisée. Avec la solution Fast Pass, Visiativ propose aux entreprises d'opter pour un cloud hybride et infogéré. En l'espace de trois jours, le Groupe réalise un audit pour effectuer un état des lieux complet de l'infrastructure en place chez le client. Puis propose un plan d'actions pour un cloud contrôlé, sécurisé et assurant une réversibilité des données. L'informatique doit ainsi occuper le rôle d'accélérateur d'innovation et de production des métiers.

## **Un accompagnement tout au long de la chaîne de valeur.**

### **De l'innovation...**

#### CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT DE L'INNOVATION

Pour être le plus complet dans l'accompagnement et la transformation des entreprises, Visiativ a accéléré son offre de business consulting. Depuis 2017, les équipes du cabinet ABGI ont rejoint le Groupe pour apporter aux entreprises anticipation et conseil dans le financement et le management de leurs activités de recherche, développement et innovation (CIR, CII, JEI, aides et subventions publiques, etc.). Un accompagnement sur-mesure dont l'objectif est de cristalliser l'accélération des processus d'innovation et l'amélioration des performances. Le Groupe développe une combinaison unique d'expertises scientifique, financière et fiscale. Conseil en management et excellence opérationnelle, Visiativ accompagne les entreprises pour toujours plus de performance et d'optimisation. Visiativ s'appuie sur des experts qui ont pour mission de transformer l'existant pour préparer l'avenir. Avec des services adaptés et sur-mesure, ils analysent les organisations, identifient les leviers d'optimisation ou d'ajustement et conduisent les transformations nécessaires pour accompagner les entreprises dans leur développement en France et à l'international. La filiale OVEÛS intervient notamment sur plusieurs expertises : achats, fiscalité, et coûts sociaux.

### **... en passant par l'engineering...**

#### UNE FIABILITÉ DE LA PRODUCTION ET DE L'INDUSTRIALISATION

Visiativ intègre les solutions Dassault Systèmes chez ses clients pour les accompagner dans leurs problématiques de conception et industrialisation. Le Groupe est d'ailleurs certifié Partner Platinum par Dassault Systèmes, gage de son expertise et d'un partenariat solide et historique.

« The 3DEXPERIENCE Company » propose des univers virtuels pour gérer le cycle de vie des produits de l'entreprise-cliente à travers une plateforme et ses applications logicielles 3D (SOLIDWORKS et CATIA). De quoi transformer la conception, la fabrication et la maintenance des produits. De plus, Visiativ est présente pendant tout le processus d'application en fournissant conseil, méthodologie, formation aux solutions Dassault Systèmes et une plate-forme de suivi de projets.

Disponible pour les entreprises industrielles de l'aéronautique, du transport et de la mobilité ou encore des équipements industriels, l'offre 3DEXPERIENCE répond alors à tous les enjeux des bureaux d'études. Ainsi, les clients de Visiativ se transforment en « entreprises collaboratives » en fluidifiant le transfert des données techniques entre les services et en associant leur écosystème au processus d'innovation.

### **... jusqu'aux fonctions support.**

#### UNE PLATEFORME COLLABORATIVE ET SOCIALE ORIENTÉE MÉTIER

Solution historique d'édition de Visiativ, Moovapps est la plateforme au service des entreprises. Elle répond à leurs enjeux et volonté de transformation. Cette plateforme innovante et collaborative, issue des travaux de recherche et de développement des équipes du Groupe, rassemble des applications métier personnalisables et accessibles à chaque secteur d'activité.

Plateforme ouverte, Moovapps a l'avantage de pouvoir se connecter aux systèmes d'information des organisations tels que les ERP, le CRM, le PDM ou la CAO. De quoi rendre possible la bonne circulation de l'information et favoriser la création d'un référentiel unique. Ainsi, Visiativ peut répondre au plus près des besoins des dirigeants et anticiper leurs attentes. Disponibles depuis le catalogue en ligne, Moovapps Store, les apps sont fondées sur les moteurs technologiques et les expériences réussies des clients. Le Groupe fournit ainsi des expériences métier verticalisées pour des enjeux transverses clés comme le service client, l'engagement des collaborateurs, ou la vente omni-canal.

## **6.2 L'ENVIRONNEMENT VISIATIV**

### **6.2.1 Marché de la transformation numérique**

Selon le rapport de Markets and markets, ce marché devrait passer de 290 milliards de dollars en 2018 à 665 milliards de dollars d'ici 2023. En plus de la dématérialisation, la multiplication des terminaux mobiles ou l'internet des objets, les principaux moteurs de la transformation sont la satisfaction clients (hausse de 40% des dépenses jusqu'en 2023), l'efficacité opérationnelle, la compétitivité face aux nouveaux usages, le développement de nouveaux business et l'attractivité pour recruter de nouveaux talents.

### **6.2.2 Marché du PLM (Product Lifecycle Management)**

Le marché du PLM (Product Lifecycle Management) est en pleine croissance, il devrait passer de 44 milliards de dollars en 2017 à plus de 60 milliards en 2022 soit un taux de croissance annuel moyen de +7% sur la période 2018-2022.

Les prestations d'intégrateurs/distributeurs ont représenté 7,4 milliards de dollars en 2017 (soit 17% du marché du PLM). Cette activité est estimée à 10.2 milliards de dollars en 2022.

### **6.2.3 Un marché soutenu par d'importantes évolutions technologiques**

L'entreprise du futur sera influencée par les nouvelles technologies car celles-ci lui présentent des opportunités de croissance, de modernisation des processus d'innovation, de gain de temps et de réduction des coûts. Ces sujets sont, à juste titre, au cœur des préoccupations des capitaines d'industrie. C'est la raison pour laquelle Visiativ souhaite investir dans les grandes tendances technologiques susceptibles d'avoir un impact significatif sur les entreprises : les objets connectés, le cloud, la mobilité, la collaboration instantanée, le Big Data, l'impression 3D, l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle.

Ces technologies accélèrent le mouvement de plateformes de l'économie en réinventant de nouvelles collaborations et relations entre collaborateurs, partenaires et clients. Au cœur d'une entreprise plus agile, chacun va devenir une ressource active permettant d'accélérer l'innovation et imaginer de nouveaux business model fondés non plus sur le produit mais sur l'usage et la performance. Pour y parvenir, les entreprises sont dans l'obligation de créer des « applications métiers » qui ont pour mission d'automatiser et d'informatiser les processus afin de réinventer leur proposition de valeur. Avec les nouvelles technologies, l'entreprise devient collaborative et ouverte à son écosystème.

Visiativ passe le nouveau cap de l'innovation collective et se nourrit d'échanges, d'expériences et d'expertises.

### **6.2.4 Des évolutions sectorielles à anticiper**

Smart Industry : S'impliquer dans la dynamique Industrie 4.0 pour construire l'Industrie du futur

Le marché de l'industrie est en perpétuelle évolution ; qu'elles soient technologiques, organisationnelles ou sociétales, l'industrie se réinvente pour répondre à de nouveaux enjeux et notamment celui de produire des biens personnalisés aux coûts de la production de masse.

Avec l'arrivée en force des nouvelles technologies (réalité augmentée, IOT, big data...), l'industrie se construit un avenir. Comme le souligne bpifrance, « l'avenir de l'industrie, c'est une industrie innovante, propre, qui rayonne mondialement, qui respecte les hommes et co-innove avec ses fournisseurs, ses clients et l'ensemble de ses collaborateurs. »

En définitive, la production connectée n'est que la première étape de la transformation digitale des entreprises industrielles. Il s'agit d'un mouvement profond, bref d'un projet global d'entreprise !

**Quelques clients:** ATR, Bosch Termotechnik GmbH, Delabie, ELCOM, Flying Whales, Gerflor, Mecalac, Metalsa automotive GmbH, Sermas, SFA, Ragni.

#### Smart Retail : Réenchanter l'expérience client

66% des consommateurs français sont plus susceptibles de consommer auprès d'une marque qui leur fournit une expérience personnalisée ! Selon IDC, d'ici 2023 « 65% des consommateurs utiliseront la voix, les images ou l'intelligence artificielle pour interagir avec les marques via leur device, améliorant ainsi leur Expérience Client (physique et digitale) ».

Aussi, dans un contexte omnicanal, les retailers doivent accélérer leur transformation digitale. Le développement rapide des technologies a multiplié les canaux de vente (e-commerce, m-commerce, drive). On assiste également à une évolution sans précédent des outils BtoB.

Cette évolution s'accompagne de nouveaux modes de travail qui facilitent considérablement la collaboration, accélèrent les processus de décision et transforment les outils des équipes de vente.

L'entreprise doit opérer sa transformation digitale en s'appuyant sur différents leviers stratégiques : innovation (concept store, merchandising), écosystème (portail clients-fournisseurs, site e-commerce BtoB, prise d'ordres mobile, communautés clients), excellence opérationnelle (management de la qualité, services corporate), management (intranet).

**Quelques clients :** Bic, Damart, Danone, Intermarché, Lacoste, La Fée Maraboutée, Legrand, Picture Organic Clothing, Quies, Weleda.

#### Smart Building : Suivre et anticiper les évolutions du marché du Smart Building

Le marché des smart buildings devrait générer 24,7 milliards de dollars dans le monde d'ici 2021 propulsé par 3 moteurs principaux : l'optimisation des coûts du bâtiment, la satisfaction des usagers et l'amélioration technique des opérations et de la maintenance. A cela, on peut ajouter la réduction de la consommation d'énergie dans l'optique de répondre aux objectifs fixés par les Accords de Paris. En effet, l'immobilier tertiaire et les logements constituent encore environ 50% de la consommation d'énergie finale en France.

Les solutions Smart Building de Visiativ s'inscrivent pleinement dans cette approche en permettant un pilotage :

- des services à l'immeuble pour assurer sa maintenance et le garder en conditions opérationnelles ;
- des services à l'entreprise pour anticiper ses besoins tout en répondant aux enjeux économiques et responsables ;
- des services à la personne pour procurer du confort, fidéliser les talents et améliorer la productivité.

**Quelques clients :** Croix-Rouge, EDF, Engie, Hermès, L'Oréal, Nestlé, Orange, Plastic Omnium, SNCF, Total.

#### Smart Services : Dématérialiser pour fidéliser et maintenir la proximité avec le client

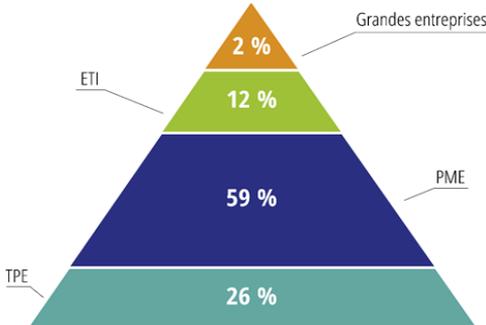
Les nouvelles technologies et la digitalisation de l'économie offrent une opportunité inédite aux entreprises de services de réévaluer leur stratégie, leur *business model* et d'adapter leur organisation. La dématérialisation des documents simplifie les processus de recherche et d'archivage, dorénavant automatisés, et permet de partager plus facilement les informations pertinentes avec son écosystème. Par conséquent, elle améliore la proximité avec le client et augmente la productivité de l'entreprise. Celle-ci peut utiliser ce gain de temps pour enrichir sa proposition de valeur à travers de nouveaux services axés particulièrement sur le conseil et l'accompagnement client, et accroître ainsi sa satisfaction et sa fidélisation à long terme.

**Quelques clients :** Asselio, Calculus International, Extencia finance, Gan, J.P Fauche investissements,

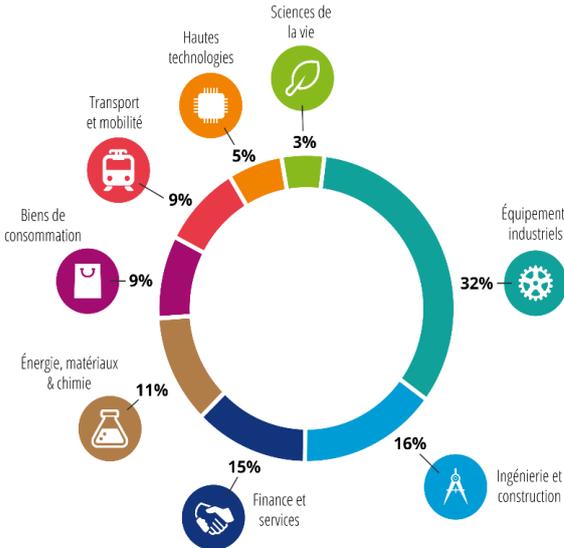
**6.2.5 Le capital client**

La typologie des entreprises clientes de Visiativ est déterminée par leur effectif : de 1 à 9 salariés pour les TPE, de 10 à 249 salariés pour les petites et moyennes entreprises (PME), de 250 à 4 999 salariés pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et au-delà de 5 000 salariés pour les grandes entreprises. Parmi les 18 000 clients de Visiativ, près de 70% sont des PME et ETI, représentant le cœur de cible du Groupe.

**Répartition des clients VISIATIV par typologie d'entreprises**



**Répartition du CA par secteur d'activité**



## 6.3 UNE ORGANISATION STRUCTUREE ET REACTIVE

### 6.3.1 Comité exécutif

En lien avec le nouveau plan stratégique CATALYST 2023, le comité exécutif a évolué pour laisser place à quatre profils complémentaires et experts dans leur domaine respectif. Ce comité est à l'origine des décisions stratégiques et veille ainsi à la bonne exécution du plan.



Les biographies des différents membres du COMEX sont détaillées ci-après :

#### **Laurent FIARD - Co-Fondateur – Président Directeur Général**

Après des études techniques et l'obtention d'une maîtrise de marketing-vente, Laurent FIARD débute sa première expérience commerciale chez un distributeur grenoblois Hewlett-Packard. Il rejoint AGS en 1988 comme responsable commercial puis en prend la direction en 1997 aux côtés de Christian Donzel. De 2012 à 2014, il assure la présidence du Cluster Numérique. Depuis 2014, le co-fondateur préside le Medef Lyon-Rhône.

#### **Bertrand SICOT – Directeur Général Délégué**

Après un début de carrière en tant qu'ingénieur commercial chez IBM, Bertrand SICOT rejoint SOLIDWORKS en 1997 où il a occupé successivement le poste de Directeur commercial Europe de l'ouest, Vice President Amérique du nord, puis Executive Vice President Ventes mondiales avant de devenir le CEO (Chief Executive Officer) de SOLIDWORKS. Bertrand Sicot a ensuite occupé la fonction de Senior Vice President Ventes Indirectes de Dassault Systèmes, en charge de la croissance et du développement d'un réseau de plus de 500 partenaires dans 36 pays ; il a rejoint Visiativ en janvier 2020.

### **Philippe GARCIA – Directeur Général Adjoint Finance**

Philippe Garcia est titulaire d'un Master Audit de l'IAE de Lyon III et du DESCF, il a débuté sa carrière en audit financier chez Deloitte, au sein du département Audit Grandes Entreprises du bureau de Lyon. Pendant 7 ans, il y évolue pour devenir, dans le même département, Manager Audit. En 1997, Philippe rejoint le groupe américain BF Goodrich tout d'abord en qualité de Directeur Administratif et Financier, puis en tant que Contrôleur Europe. En juillet 2002, il est nommé Chief Financial Officer (CFO) de la société Floréane Medical Implants, cotée sur Euronext. Après la vente de cette dernière à Covidien en 2005, Philippe Garcia est nommé membre du Directoire de la biotech Novagali Pharma, en qualité de CFO, puis rejoint, deux ans plus tard, le Groupe pharmaceutique EFFIK, en qualité de CFO.

Depuis 2010, il occupait le poste de Vice-Président Finance du groupe Amplitude Surgical, œuvrant activement au triplement du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, à la multiplication par quatre des ventes internationales avec la création de 10 filiales étrangères, et à l'introduction en Bourse sur Euronext à Paris de la société avec une levée de fonds de plus de 100 M€ ; il a rejoint Visiativ en janvier 2020.

### **Grégory JOURDAN – Directeur Général Adjoint Ressources Humaines**

Après un DEUG en Informatique, Grégory Jourdan a poursuivi ses études en Management des Ressources Humaines à l'Université de Portland aux États-Unis, avant d'être diplômé d'un Master obtenu à l'ESDES (École Supérieure pour le Développement Économique et Social) au sein de l'Université Catholique de Lyon.

Il débute sa carrière professionnelle en 2007 au sein du groupe Cegid puis il rejoint le groupe Emerson en 2010 en tant que Directeur des Ressources Humaines France pour la division Network Power aujourd'hui Vertiv, spécialisé dans la fabrication et la maintenance d'infrastructures sensibles comme les Data Centers. Il y restera 10 ans durant lesquels il évoluera vers diverses fonctions dont Directeur des Ressources Humaines Europe Moyen-Orient et Afrique ou encore Directeur des Ressources Humaines Monde pour la Business Unit Industrial Systems. Fort de ces expériences réussies dans le pilotage des Ressources Humaines au sein de sociétés spécialisées dans l'édition et l'informatique, Visiativ est heureux d'annoncer sa nomination, en novembre 2019, au nouveau poste de Directeur général adjoint en charge des Ressources Humaines.

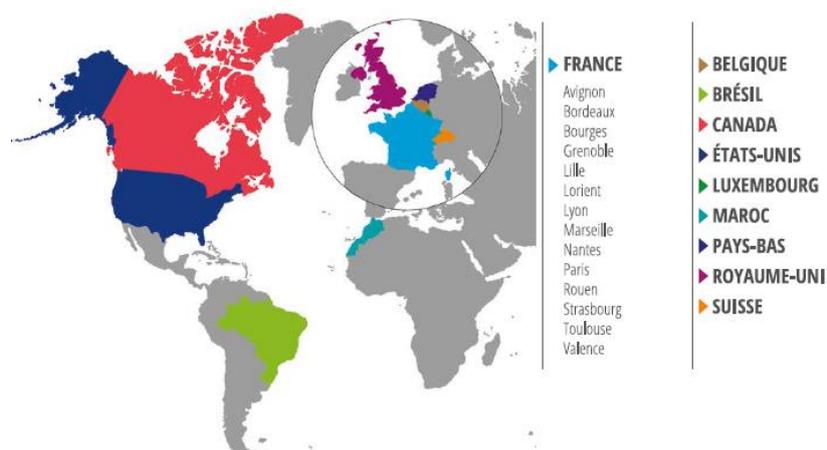
### 6.3.2 Organisation fonctionnelle

Le Groupe s'est structuré en pôles indépendants pour répondre aux attentes clients. Ces pôles sont autonomes et assureront un niveau élevé de performance tout en garantissant une transparence sur leurs résultats. Cette structuration permet également une intégration plus rapide des croissances externes au sein du Groupe.

<i>Business units</i>	<b>« 3DEXPERIENCE VAR » (Value-added reseller)</b>	<b>« Visiativ Platform »</b>
<i>Description</i>	Regroupe les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes	Regroupe les activités issues des technologies propres à Visiativ : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development
<i>Entités</i>	Visiativ Solutions Entreprise Visiativ Solutions Visiativ Suisse Innova Systems CCSL Dimensions Group Visiativ Africa	Visiativ Software Visiativ Transformation Numérique iPorta Kalista Solo Solution Spread Numvision TimeLab Linksoft Audros Technology ABGI CIR 360 Mission RGPD Living Actor Visiativ Managed Services Rapid Manuf Visiativ Maroc
<i>Marques</i>	SOLIDWORKDS 3DEXPERIENCE myCAD	Moovapps Aquarelle iPorta Spread PILOT

### 6.3.3 Implantation du Groupe

Historiquement implantée en Europe avec plus d'une vingtaine d'agences en France et une présence en Suisse, le Groupe est également présent sur le continent africain depuis 2011 à travers une implantation au Maroc. Plus récemment, Visiativ a accéléré son développement à l'international et est désormais présent dans 10 pays (France, Belgique, Brésil, Canada, Etats-Unis, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse) et réalise 24% de son chiffre d'affaires à l'international (contre 14% en 2018), en progression de 126%.



### 6.3.4 Acquisitions et prises de participations

Au cours de son développement, Visiativ a démontré sa capacité à acquérir et à intégrer de nouvelles sociétés sur de nouveaux métiers.

#### La typologie des cibles

Le Groupe développe une stratégie de croissance externe ambitieuse dans ses trois métiers complémentaires : l'intégration, l'édition et le conseil en innovation. Le Groupe vise un développement international sur le marché de l'intégration de logiciels et souhaite acquérir des VAR (« *Value Added Reseller* », revendeur à valeur ajoutée) rentables pour s'ancrer localement et déployer ses autres métiers.

Visiativ est attentif au marché des éditeurs français de logiciels, en vue d'acquérir ou de distribuer des solutions logiciels pour consolider fonctionnellement ou sur un vertical métier la plateforme logicielle Moovapps. Il est également à l'écoute d'opportunités pour procéder à des acquisitions ciblées afin de consolider son offre et son positionnement dans les domaines du conseil en innovation.

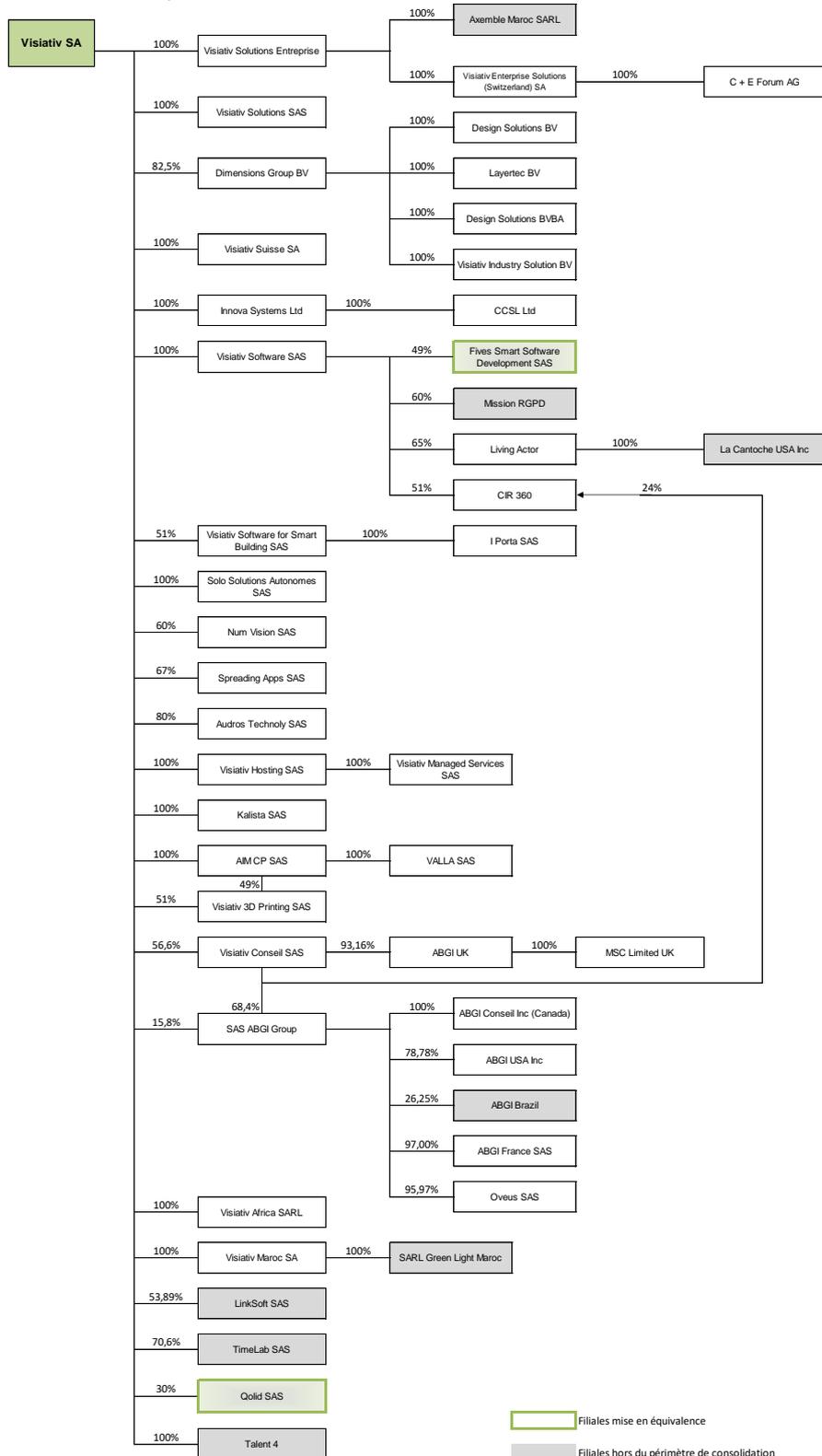
#### Les marchés cibles, le modèle entrepreneurial et les moyens financiers

Sur l'ensemble de ses métiers, Visiativ entend consolider sa position sur ses marchés stratégiques : l'industrie, les services et le retail. Le Groupe applique régulièrement un modèle entrepreneurial qui associe, autant que possible, les managers clés des sociétés acquises. Pour poursuivre sa politique de croissance externe, le Groupe a émis par placement privé un emprunt obligataire de 20,0 M€ en mai 2018, accompagné d'une extension du crédit syndiqué de 5,0 M€.

## 7 ORGANIGRAMME

### 7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date du présent Document d'enregistrement universel, l'organigramme juridique du Groupe ci-dessus présente les détentions en capital et droits de vote.



Notes :

- 1<sup>er</sup> semestre 2020 acquisition de MSC Limited UK, filiale d'ABGI UK, cabinet international de conseil en management et financement de l'innovation au Royaume Uni.
- Certaines sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50% ne sont pas consolidées car elles ne peuvent pas fournir au Groupe sans frais excessifs ou dans des délais compatibles les informations nécessaires à leur consolidation. L'impact de ces sociétés ne serait pas significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

## 7.2 SOCIETES DU GROUPE

A ce jour, le Groupe comprend 19 filiales consolidées ; 18 sous-filiales consolidées et 2 filiales mises en équivalence.

### Les 19 filiales sont présentées ci-dessous :

**VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE (EX AXEMBLE) SAS** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 248 K€, immatriculée le 16 juin 1992 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise la distribution en France et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente. Elle adresse principalement les TPE-PME industrielles. VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE détient à 100% VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland) SA et AXEMBLE MAROC SARL.

**VISIATIV SOLUTIONS SAS** est une société par actions simplifiée à associée unique au capital de 2.150 K€, immatriculée le 10 juin 2011 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise l'intégration de solutions PLM (Product Lifecycle Management) et adresse principalement les ETI de l'industrie manufacturière.

**VISIATIV SOFTWARE SAS** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 9.639 K€, immatriculée le 23 février 1990 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société réalise l'édition de solutions de gestion documentaire, de portails collaboratifs (intra et extranet) et de sites internet. Elle développe des solutions sur mesure pour les clients.

**KALISTA SAS** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 305 K€, immatriculée le 26 juillet 2005, dont le siège social est situé au 100 avenue Général Leclerc – 93500 Pantin. Cette société réalise la distribution et l'intégration de logiciels en relation avec les activités de marketing et merchandising.

**SOLO SOLUTION** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 K€, immatriculée le 2 février 1998, dont le siège social est situé Rue Clément Ader – 07500 Guilherand-Granges. Cette société est spécialisée dans le secteur d'activité de l'édition de logiciels applicatifs.

**VISIATIV HOSTING** est une société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1.500 K€, immatriculée le 10 octobre 2016 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société est spécialisée dans le secteur des activités d'acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

**VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING** est une société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1.275 K€, immatriculée le 13 juillet 2016 à Lyon, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains. Cette société est spécialisée dans le secteur des activités d'acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

**VISIATIV SUISSE** est une société anonyme de droit suisse au capital de 100 K CHF, immatriculée le 19 mars 2012 à Berne (Suisse), dont le siège social est situé au 4 chemin des Vergers, à La Neuville (2520) en Suisse. Cette société a démarré son activité d'intégration de solutions de gestion de données techniques en début d'année 2015.

**NUMVISION** est une société anonyme par action simplifiée au capital de 88 K€, immatriculée le 28 janvier 2009, dont le siège social est situé au 453 chemin de la Farlede– 83500 La Seyne sur Mer. Cette société est spécialisée dans les solutions de partage, de synchronisation et de sauvegarde de fichiers à destination des entreprises.

**VISIATIV MAROC** est une société anonyme de droit marocain au capital de 300 K MAD, dont le siège social est situé 1.100, bd El Qods (Inara), Sidi Maarouf (Shore 18 – Plateau 301), 20270 Casablanca. Cette société réalise des prestations de recherche et développement.

**VISIATIV AFRICA** (Maroc) est une société à responsabilité limitée de droit marocain au capital de 100 K MAD, dont le siège social est situé au 131 boulevard d'Anfa Res, Azur Bureau N°11B, 20300 Casablanca. Anciennement dénommée Alliativ, cette société réalise la distribution et l'intégration des produits du Groupe sur la zone Afrique du nord.

**SPREADING APPS** est une société par actions simplifiée au capital de 23 K€, immatriculée le 9 septembre 2011, dont le siège social est situé au 72 rue de la République, Immeuble Seine Innopolis à Petit-Quevilly (76140). Cette société réalise l'édition de solutions SaaS spécialisées dans l'engagement client.

**AIM CP** est une société par actions simplifiée au capital de 506 K€, immatriculée le 1<sup>er</sup> avril 2015, dont le siège social est situé au 47 rue Antoine Privat à Villeurbanne (69100). Cette société participe et anime la conduite de la politique stratégique de ses filiales.

**VISIATIV 3D PRINTING** est une société par actions simplifiée au capital de 400 K€, immatriculée le 19 décembre 2017, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier à Charbonnières-les-Bains (69260). Visiativ 3D Printing a été construite autour d'un partenariat commercial intensifié avec HP.

**VISIATIV CONSEIL** est une société par actions simplifiée au capital de 5.805 K€, immatriculée le 9 mars 2018, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier à Charbonnières-les-Bains (69260). Cette société est spécialisée dans le secteur des activités d'acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières et prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises.

**INNOVA SYSTEMS UK Ltd** est une société à responsabilité limitée de droit anglais au capital de 0.1 KGBP, dont le siège social est situé à 1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge (CB24 9PT) en Angleterre. Cette société réalise la distribution en Angleterre et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente.

**ABGI Group** est une société par action simplifiée au capital de 12.177 K€, immatriculée le 4 août 2016, dont le siège social est situé au 52 quai Rambaud à Lyon (69002). Ce groupe s'engage à aider ses clients à capitaliser sur leurs activités de recherche, développement et innovation.

**Audros Technology** est une société par actions simplifiée au capital de 175 K€, immatriculée le 29 janvier 1993, dont le siège est situé à Llena park, 120, allée Jacques Monod à Saint-Priest (69800). Cette société, éditeur de logiciels est reconnu pour son expertise GED, GED technique, Projet et PLM auprès des PME/PMI.

**Dimensions Group BV** est une société Holding au capital de 18.000 K€ dont le siège est situé à Hogeweg 133, Zaltbommel au Pays-Bas détentrice des titres dans les filiales du groupe Dimensions. Le groupe constitue la base innovante sur laquelle deux sociétés se développent : Design Solutions & Layertec. Ensemble, ils offrent connaissances et ressources pour optimiser les processus de développement de produits et/ou la stratégie de production.

- **Les principales sous-filiales (dont le chiffre d'affaires social est supérieur à 4 M€) sont présentées ci-dessous :**

**VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (SWITZERLAND)** est une société anonyme de droit suisse au capital de 100 K CHF, immatriculée le 21 octobre 2008 à Berne (Suisse), dont le siège social est situé au 4 chemin des Vergers, à La Neuville (2520) en Suisse. Cette société réalise la distribution en Suisse et l'intégration des logiciels de CAO qui permettent aux clients de gérer l'innovation de leurs produits de la conception 3D à la vente.

**C+E FORUM** est une société anonyme au capital de 300 K CHF, immatriculée le 3 décembre 1992, dont le siège social est situé 33 Netzibodenstrasse à Pratteln (4133) en Suisse. Elle réalise la distribution en Suisse et l'intégration des logiciels de CAO. C'est l'un des principaux distributeurs en Suisse alémanique des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes. Ses bureaux sont basés à Bâle, Zurich, Lucerne et Berne et compte plus de 500 références clients.

**IPORTA** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 920 K€, immatriculée le 25 juillet 2012 à Paris, dont le siège social est situé au 26 rue Benoît Bennier à Charbonnières-les-Bains (69260). Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'administration et le développement d'un ensemble d'activités d'intégration, de solutions pour la gestion d'informations immobilières.

**VISIATIV MANAGED SERVICES (EX NC2)** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 250 K€, immatriculée le 22 janvier 1991, dont le siège social est au Parc Activ des Monts d'Or à La Tour de Salvagny (69890). Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du traitement de données, hébergement et activités connexes.

**ABGI FRANCE (ex Acies)** est une société par actions simplifiée au capital de 3.992 K€, immatriculée le 5 juillet 2006, dont le siège social est au 52 quai Rambaud à Lyon (69002). Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

**ABGI UK (ex Jumpstart)** est une société à responsabilité limitée de droit anglais au capital de 460 £ ; immatriculée le 5 octobre 2007, dont le siège social est au 9 Atholl Crescent, Edimbourg (EH3 8HA), Angleterre. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

**ABGI USA** est une société par actions simplifiée au capital de 17 \$, fondée en 2007, dont le siège social est au 1 Riverway, Suite 1850, Houston, Texas 77056, Etats Unis d'Amérique. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

**Design Solutions BV** est une société par actions simplifiée au capital de 18.000 K€, dont le siège est à Hogeweg 133, Zaltbommel au Pays-Bas. Elle aide les entreprises à innover chaque jour, en adaptant le logiciel SOLIDWORKS, permettant de développer des produits plus rapidement et à moindre coûts.

Les dirigeants de la Société n'exercent pas de fonctions directes dans les filiales et sous filiales françaises du Groupe dans la mesure où Visiativ SA est présidente de ces sociétés.

Les principaux chiffres issus des comptes sociaux de ces entités au titre des deux derniers exercices clos sont les suivants :

(en K€)	Chiffre d'affaires		Résultat net	
	2018	2019	2018	2019
<b>Filiales</b>				
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	74 094	75 421	4 433	3 464
VISIATIV SOLUTIONS	25 310	27 484	-826	-179
VISIATIV SOFTWARE	8 639	10 599	-1 859	-1 613
VISIATIV SUISSE	1 579	1 576	-74	-637
KALISTA	1 106	1 149	-135	-22
VISIATIV MAROC	1 275	1 010	-20	96
VISIATIV AFRICA	1 504	1 746	-523	-564
SOLO SOLUTIONS	4 272	3 418	849	383
VSSB	-	285	-11	261
VISIATIV HOSTING	-	578	230	87
NUMVISION	435	485	-148	-164
SPREADING APPS	1 744	1 674	-276	88
AUDROS (1)	3 296	3 353	401	-135
DIMENSIONS GROUP BV (1)	250	829	1 145	28
ABGI GROUP (1)	2 861	0	107	-21
AIM CP (1)	-	132	-908	-52
VISIATIV CONSEIL (1)	-	233	-97	1 418
INNOVA (1)	7 447	5 628	1 400	812
VISIATIV 3D PRINTING (1)	1 055	2 648	-483	-743
<b>Sous-filiales</b>				
VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (SWITZERLAND) SA	5 529	6 975	1 445	228
ABGI FRANCE (1)	22 371	17 948	2 075	2 967
ABGI USA (1)	-	7 364	-	1 817
IPORTA	3 400	4 025	319	235
VISIATIV MANAGED SERVICES (Ex NC2)	7 815	9 226	150	-627
VALLA	2 159	1 972	-582	-859
OVEUS (1)	-	2 300	-	245
C+E FORUM	4 544	4 722	-233	-352
DESIGN SOLUTIONS BV (1)	-	8 199	-	323
DESIGN SOLUTIONS BVBA (1)	-	3 806	-	103
LAYERTEC (1)	-	714	-	-148
VISIATIV INDUSTRY SOLUTIONS BV (2)	-	1 243	-	-106
ABGI CANADA (3)	-	264	-	33
ABGI UK (2)	-	6 018	-	960
CCSL (2)	-	1 473	-	237
CIR 360 (2)	-	0	-	-5
LIVING ACTOR (2)	-	1 571	-	-204

(1) Sociétés acquises en 2018

(2) Sociétés acquises ou créées en 2019

(3) Société acquise en 2018 mais intégrée dans le périmètre de consolidation en 2019

	Capitaux propres		Disponibilités	
	2018	2019	2018	2019
<b>Filiales</b>				
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	17 869	17 140	17 892	12 282
VISIATIV SOLUTIONS	-2 761	-2 941	2 171	4 210
VISIATIV SOFTWARE	28	-1 580	1 054	716
VISIATIV SUISSE	5	-643	220	195
KALISTA	-14	-35	113	158
VISIATIV MAROC	126	225	-7	3
VISIATIV AFRICA	-507	-1 087	-13	37
SOLO SOLUTIONS	1 308	1 091	592	701
VSSB	1 250	1 519	25	18
VISIATIV HOSTING	1 935	2 034	37	13
NUMVISION	-190	-354	74	30
SPREADING APPS	-263	-174	45	34
AUDROS (1)	1 858	1 723	653	217
DIMENSIONS GROUP BV (1)	2 833	2 717	164	28
ABGI GROUP (1)	15 096	13 515	162	7
AIM CP (1)	-715	-961	79	4
VISIATIV CONSEIL (1)	6 180	7 653	58	3
INNOVA (1)	1 400	2 259	1 708	851
VISIATIV 3D PRINTING (1)	-82	-826	226	144
<b>Sous-filiales</b>				
VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (SWITZERLAND) SA	4 271	4 261	451	1 246
ABGI FRANCE (1)	5 465	8 433	1 476	1 276
ABGI USA (1)	-	3 641	-	981
IPORTA	1 282	1 227	834	650
VISIATIV MANAGED SERVICES (Ex NC2)	1 458	692	616	516
VALLA	-992	-1 851	65	33
OVEUS (1)	-	388	-	142
C+E FORUM	798	476	509	761
DESIGN SOLUTIONS BV (1)	-	1 458	-	1 195
DESIGN SOLUTIONS BVBA (1)	-	528	-	602
LAYERTEC (1)	-	-345	-	208
VISIATIV INDUSTRY SOLUTIONS BV (2)	-	-96	-	180
ABGI CANADA (3)	-	-161	-	34
ABGI UK (2)	-	2 359	-	1 127
CCSL (2)	-	220	-	312
CIR 360 (2)	-	448	-	449
LIVING ACTOR (2)	-	1 364	-	605

(1) Sociétés acquises en 2018

(2) Sociétés acquises ou créées en 2019

(3) Société acquise en 2018 mais intégrée dans le périmètre de consolidation en 2019

### 7.3 PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE

- **Contrats de prestations de services fournies par Visiativ SA**

1/ Visiativ SA effectue des prestations « corporate » (présidence ; assistance en matière de pilotage financier et de gestion ; marketing et business développement) et de sous-traitance des fonctions comptables, moyens généraux, informatiques, ressources humaines ou encore juridique au profit des sociétés du Groupe.

Les bases des refacturations correspondent aux salaires des effectifs de la société Visiativ SA, majorée d'un mark up ainsi qu'aux coûts directs et indirects engagés par chaque service pour effectuer les prestations pour les filiales. Il est à noter que seuls les coûts engagés dans l'intérêt des filiales leurs sont refacturés ainsi les frais propres à la holding (expert-comptable, commissaire ou comptes ou encore frais bancaires) restent dans la holding.

Les prestations corporate sont facturées à l'ensemble des filiales du périmètre de consolidation au 31/12/2019. Les prestations de sous-traitance sont facturées en fonction du recours ou non à la holding pour certaines tâches. Ainsi seule une partie des filiales du périmètre de consolidation au 31/12/2019 est refacturée au titre des prestations de sous-traitance.

- **Convention de gestion de trésorerie**

Dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie établie le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ainsi que des actes d'adhésion de l'ensemble des filiales du Groupe, pour une durée indéterminée avec l'ensemble des entités du Groupe (à l'exception des filiales marocaines et tunisiennes), Visiativ SA gère la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les avances réciproques consenties dans ce cadre portent intérêt au taux EURIBOR 3 mois, payables trimestriellement.

- **Conventions d'abandons de créances avec clauses de retour à meilleure fortune, en faveur de filiales**

Visiativ a consenti des abandons de créances, à caractère financier, au profit des filiales présentées dans le tableau ci-dessous, à concurrence du montant de la créance en compte courant, intérêt compris, figurant dans les comptes des sociétés. Ces abandons de créances sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune des filiales, pour une durée de 10 ans (sauf pour Strategeex où la durée est illimitée).

En euros,

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Montant total de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2018	Abandon consenti en 2019	Reconstitution de créances 2019	Solde de la créance au 31/12/2019
FEALINX (Anc.Cadesis)*	2009	1 037 873	10 ans	31/12/2019	826 844		61 238	765 606
VISIATIV SOFTWARE	2009	1 000 000	10 ans	31/12/2019	732 496			732 496
VISIATIV SOFTWARE	2010	238 953	10 ans	31/12/2020	238 953			238 953
VISIATIV SOLUTIONS	2010	113 166	10 ans	31/12/2020	113 166			113 166
FEALINX (Anc.Cadesis)*	2010	779 710	10 ans	31/12/2020	779 710			779 710
VISIATIV SOLUTIONS	2011	795 472	10 ans	31/12/2021	795 472			795 472
VISIATIV SOFTWARE	2011	421 151	10 ans	31/12/2021	421 151			421 151
VISIATIV SOLUTIONS	2012	911 707	10 ans	31/12/2022	911 707			911 707
VISIATIV SOFTWARE	2012	429 786	10 ans	31/12/2022	429 786			429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	622 882	10 ans	31/12/2023	622 882			622 882
STRATEGEEEX*	2019	200 000	Au remboursement total			200 000		200 000
<b>TOTAL</b>		<b>6 550 700</b>			<b>5 872 167</b>	<b>200 000</b>	<b>61 238</b>	<b>6 010 929</b>

\*Hors périmètre de consolidation

- **Convention de fusion d'échelle d'intérêt**

Les filiales (hors filiales marocaines et suisse) ont donné mandat à Visiativ SA de négocier et conclure en leur nom et pour leur compte, avec une ou plusieurs banques, une convention de fusion d'échelles d'intérêt devant permettre la compensation des soldes des comptes en fin de période et ainsi la répartition des intérêts. Cette convention a été mise en place le 10 janvier 2007.

- **Convention d'intégration fiscale**

Visiativ SA a opté pour le régime des groupes de sociétés pour une période de cinq exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, qui a été reconduite tacitement, successivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, puis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2019, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- KALISTA
- AIM CP
- VALLA
- VISIATIV 3D PRINTING.

Par ailleurs le groupe a quatre autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
  - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
  - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)
- VISIATIV HOSTING (mère) et Visiativ Managed Services ex NC2 (fille)
- ABGI GROUP (mère) et OVEUS (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

- **Contrat de licence de marque**

La Société Visiativ, suivant le contrat en date du 19 décembre 2019, facture à l'ensemble de ses filiales consolidées par intégration globale au 31/12/2019 une redevance égale à 2% de leur chiffre d'affaires hors taxes pour l'utilisation de la marque VISIATIV pour les sociétés françaises et une redevance égale à 1% de leur chiffre d'affaires hors taxes pour l'utilisation de la marque VISIATIV pour les sociétés non françaises.

## 8 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

### 8.1 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

#### 8.1.1 Propriétés immobilières louées

Les locaux utilisés par le Groupe sont les suivants :

- **Siège social à Charbonnières-les-Bains**

Le siège social est installé sur quatre bâtiments, en location :

- Le premier ensemble (« Charbonnières 1 ») est donné en location par la SCI Partegia représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble d'environ 1 573 m<sup>2</sup> au total (sur 3 niveaux) est situé au 26 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.  
Ce bail a été signé le 30 juin 2009 pour une durée de 9 ans et est soumis au régime des baux commerciaux.

- Le deuxième ensemble (« Charbonnières 2 ») est donné en location par la SCI Cliwest représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble d'environ 1 572 m<sup>2</sup> au total et de 59 emplacements de stationnement extérieurs, est situé au 28/28bis rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains

Ce bail a été signé le 15 septembre 2011 pour une durée de 9 ans (via la SCI Perial Asset Management puis repris par la SCI Cliwest au 17 février 2014, sans changement des conditions) et est soumis au régime des baux commerciaux.

- Le troisième ensemble (« Charbonnières 3 ») est donné en location par la SCI Clinord représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble de 342 m<sup>2</sup> au total, situé au 24 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains, est composé de bureaux et de 13 places de parking.

Ce bail a été signé le 17 février 2014 pour une durée de 9 ans et est soumis au régime des baux commerciaux.

- Le quatrième ensemble (« Charbonnières 4 ») est donné en location par la SCI 22 représentée par Christian Donzel et Laurent Fiard. Cet ensemble de 975,78 m<sup>2</sup> au total, situé au 22 rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains, est composé de bureaux et de 33 places de parking.

Ce bail a été signé le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour une durée de 9 ans et est soumis au régime des baux commerciaux.

- **Autres locaux du Groupe**

Les agences des différentes filiales du Groupe en France occupent des locaux également en location. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des caractéristiques des baux commerciaux du Groupe.

Ville	Preneur	Superficie (en m2)	Début du bail	Fin de Bail	Durée	Montant annuel du loyer (HT)	Montant du dépôt de garantie (HT)	Montant annuel du loyer (Bail)	Montant du dépôt de garantie (Bail)
Bail de Lille (Villeneuve d'Ascq)	Visiatiiv Solutions Entreprise	90	15/03/2011	14/03/2020	9 ans	13 411	4 557	11 850	3 950
Bail de Grenoble (Moirans)	Visiatiiv	320	01/10/2017	30/09/2026	9 ans	36 052	9 159	35 200	8 800
Bail d'Avignon	Visiatiiv Solutions Entreprise	185	01/09/2011	31/08/2020	9 ans	25 800	4 300	25 800	4 300
Bail de Nantes (Pt Saint Martin)	Visiatiiv	846	01/09/2018	30/08/2027	9 ans ferme	164 000	16 105	164 000	31 725
Bail de Bourges	Visiatiiv Solutions Entreprise	105	01/12/2012	30/11/2021	9 ans	20 046	2 417	19 332	2 417
Bail de Chambéry (lac bourget)	Visiatiiv Solutions Entreprise	104	15/09/2005	14/09/2014	9 ans	16 061	2 973	11 893	2 973
Bail de la Neuveville (Suisse)	Axemble Suisse	360	01/10/2018	30/09/2023	5 ans	49 406	0	40 936	0
Bail Ploemeur	Visiatiiv Solutions Entreprise	60	01/07/2016	30/06/2025	9 ans	5 944	1 377	5 738	478
Bail Champs sur Marne	Visiatiiv Solutions Entreprise	364	15/09/2012	14/09/2021	9 ans	50 368	12 618	48 460	12 115
Bail Saint Martin du Vivier	Visiatiiv Solutions Entreprise	107	01/01/2015	31/12/2023	9 ans	14 170	3 543	14 170	3 543
Bail Massy	Visiatiiv Solutions Entreprise	818	27/06/2014	26/06/2026	12 ans	121 202	29 625	118 500	29 625
Bail de Pantin	Kalista	300	01/01/2014	31/12/2023	9 ans	27 552	3 200	27 000	3 200
Bail Tourcoing	Kalista		01/01/2014	31/12/2023	9 ans	2 549	0	3 200	0
Bail de Valence	NC2	2	21/10/2016	19/02/2019	1 an	1 500	0	10 750	0
Bail La tour de Salvany	NC2	20	21/10/2016	30/10/2025	9 ans	5 798	267	3 200	267
Aix	Visiatiiv	772	01/01/2017	31/12/2025	9 ans	108 047	26 612	104 166	26 042
Labège	Visiatiiv	311	01/05/2016	30/04/2025	9 ans	45 535	11 384	43 540	10 885
Charbonnières 4 (N°22)	Visiatiiv	976	01/10/2016	30/09/2025	9 ans	171 537	41 471	165 883	41 471
Charbonnières 3 (N° 24)	Visiatiiv	342	17/02/2014	16/02/2023	9 ans	50 153	11 970	47 800	11 970
Charbonnières 2 (N°28)	Visiatiiv	1 572	15/09/2011	14/09/2020	9 ans	249 657	60 174	220 000	55 500
Charbonnières 1 (N° 26)	Visiatiiv	1 573	01/01/2012	31/12/2021	9 ans	283 849	67 746	266 303	66 576
Bail Bordeaux	Visiatiiv	404	01/10/2017	30/09/2026	9 ans	24 376	5 193	23 800	5 950
Bail Paris Gare de Lyon	Visiatiiv	615	14/02/2017	13/02/2026	9 ans	289 289	72 322	277 788	69 447
Bail Lille	Visiatiiv	303	01/07/2019	30/06/2022	9 ans	24 733	12 366	49 465	12 366
Bail de Casablanca	Visiatiiv Africa	310	01/11/2018	30/10/2023	5 ans	55 904	6 606	53 159	8 860
Bail Schitigheim	Visiatiiv Solutions	410,6	01/10/2013	30/09/2022	9 ans	55 120	13 864	53 378	13 345
Bail de Guilhrand Granges	Solo Solution Autonome	1132	01/01/2017	31/12/2025	9 ans	210 951	17 324	207 883	17 324
Le petit Quevilly (76)	SPREAD	367	01/10/2015	30/09/2024	9 ans	49 614	7 760	46 561	7 760
La Seyne sur mer	Numvision	144	06/10/2017	05/10/2026	9 ans	27 911	6 978	27 911	6 978
Pratteln, Suisse	C+E Forum	500	01/10/2018	30/09/2023	5 ans	117 922	27 640	116 026	27 640
Rothenburg, Suisse	C+E Forum	50	01/01/2017	31/12/2019	3 ans	11 859	0	10 701	0
Frauenfeld, Suisse	C+E Forum	100	01/04/2010	31/03/2012	2 ans	15 288	0	14 119	0
Lyon	ABGI (ex ACIES)	3828	01/05/2014	30/04/2023	9 ans	1 166 308	269 266	1 077 062	269 266
Toulouse	ABGI (ex ACIES)	64	01/07/2017	30/06/2023	6 ans	12 540	2 850	11 400	2 850
Bail de Houston Texas, USA	ABGI USA	562	01/01/2019	31/10/2024	5 ans	84 740	16 179	107 859	16 179
Bail d'Edimbourg, UK	ABGI UK	ND	19/01/2012	18/01/2022	10 ans	121 490	0	101 341	0
Bail de Montréal, Québec	ABGI Canada	ND	01/01/2020	31/12/2020	1 an	7 162	1 692	14 486	1 207
Saint-Priest	Audros Technology	307	18/05/2016	17/05/2025	9 ans	53 388	17 541	61 166	17 541
Bail de Cambridge, UK	Innova	ND	15/06/2018	15/06/2023	5 ans	67 291	12 194	48 778	12 194
Bail de Bromsgrove Worcester, UK	Innova	79	31/10/2018	31/10/2023	2 ans	19 315	3 526	14 104	3 526
Bail de Deeside, UK	CCSL	90	01/10/2017	30/09/2020	3 ans	24 177	1 718	18 037	1 718
Bail de Chester, UK	CCSL	90	01/05/2019	02/05/2020	1 an	8 059	1 536	18 434	1 536
Bail de Zaltbommel, Pays Bas	Design Solutions BV	716	01/02/2018	31/01/2024	6 ans	117 730	35 846	91 658	35 846
Bail de Aalst, Belgique	Design Solutions BVBA	288	01/03/2011	29/02/2020	9 ans	53 074	22 800	46 200	22 800
Lille	Visiatiiv	295	28/02/2018	28/02/2021	3 ans	24 534	0	49 068	12 267
La Tour de Salvagny	NC2	313	01/11/2018	14/09/2023	3 ans	22 950	1 800	21 600	1 800

Pour les locaux loués via des SCI dans lesquelles certains dirigeants sont soit détenteurs de parts, soit gérants, Charbonnières 1, Charbonnières 2, Charbonnières 3 et Pont-Saint-Martin, des attestations portant sur la valeur locative des locaux ont été obtenues en 2014 et ont confirmé la conformité des loyers pratiqués.

Le Groupe dans le cadre de ses activités à l'étranger dispose également de locaux, en Suisse, au Maroc, en Angleterre, en Ecosse, en Belgique, aux Etats Unis et au Pays-Bas.

### 8.1.2 Autres immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes figurant au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

## 8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

## 9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés du Groupe établis selon les principes comptables généralement admis en France pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et 2019 tels qu'insérés au chapitre 20 du présent Document d'enregistrement universel.

### 9.1 PRESENTATION GENERALE

Les activités du groupe Visiativ se développent principalement en France, en Suisse, au Royaume Uni, en Hollande, aux USA, en Belgique et au Maroc, et sont structurées autour de 2 pôles :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes,
- « Visiativ Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à Visiativ : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (infogérance, cloud, rapid manufacturing).

Dans le cadre de son développement, le Groupe procède dans ses pôles d'activité à des acquisitions de sociétés et à des rééquilibrages qui se traduisent par des entrées / sorties totales ou partielles de sociétés du périmètre de consolidation. Il s'agit d'opérations dont la taille n'est pas suffisamment significative pour justifier l'établissement de données pro-forma.

Les principaux mouvements sur les exercices 2018 et 2019 ont porté sur :

- l'acquisition du cabinet ABGI Group (ABGI France ex ACIES en France ; Oveus, ABGI USA et ABGI Canada) en mars 2018, vient renforcer le pôle conseil de Visiativ à l'international,
- l'acquisition en juin 2018 de la société Innova Systems (distributeur SOLIDWORKS basé en zone UK) pour accélérer le développement à l'international,
- la prise de participation majoritaire (80%) dans la société AUDROS Technology en juillet 2018,
- la prise de participation majoritaire au capital de Dimensions Group, maison mère de Design Solutions, intégrateur des solutions SOLIDWORKS et d'imprimante 3D au Benelux en décembre 2018,
- la prise de contrôle majoritaire (89%) en janvier 2019, dans la société ABGI UK (ex Jumpstart) au niveau de la société Visiativ Conseil, ABGI UK étant un cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni,
- l'acquisition de 100% des activités de distribution de la plateforme 3DEXPERIENCE de Processia au BENELUX en juillet 2019 via la création d'une filiale Visiativ Industry Solution BV,
- l'acquisition de 100%, en juillet 2019, du capital de la société CCSL, intégrateur des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes au Pays de Galles,
- la prise de contrôle majoritaire (65%) en novembre 2019 de la société LIVING ACTOR au niveau de la société VISIATIV SOFTWARE, Living Actor est spécialisé dans la conception de chatbots et d'agents virtuels à partir des technologies d'intelligence artificielle,
- l'acquisition complémentaire de 24% du capital de Visiativ Hosting, holding permettant la détention de la filiale VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2) à 100%.

## 9.2 COMMENTAIRES SUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES

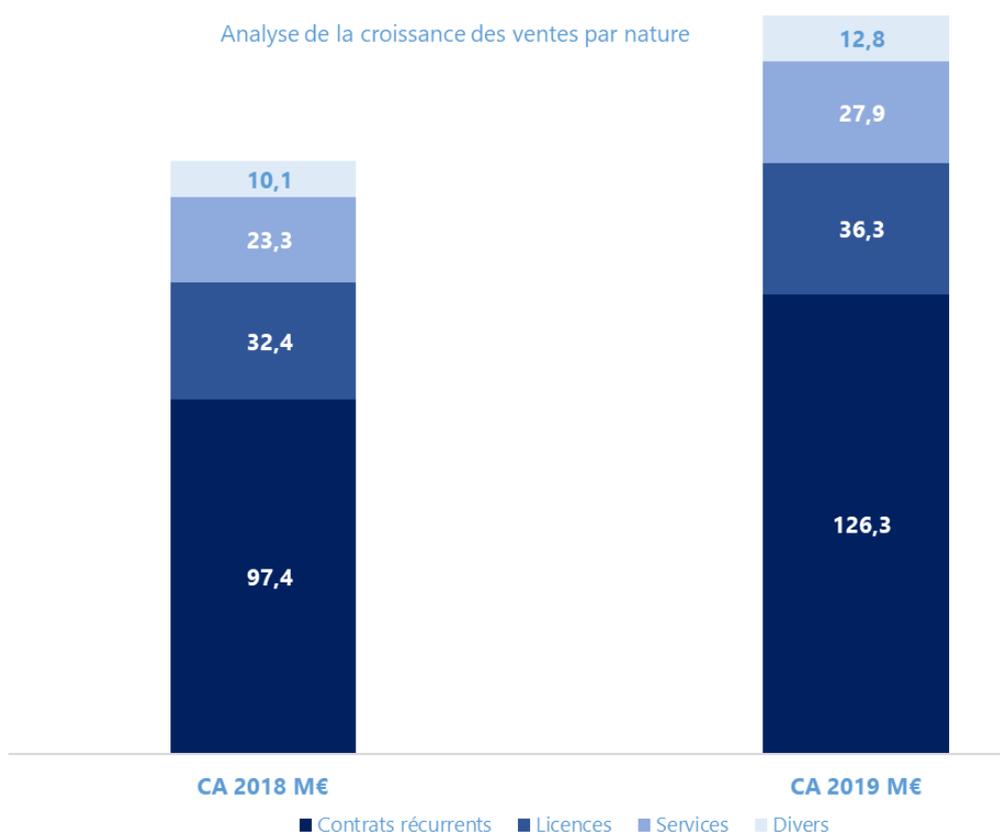
### 9.2.1 Produits d'exploitation

en K€	31 12 2019	Var.	31 12 2018	Var.
Vente de marchandises	136 016	12%	121 875	20%
Production vendue de services	67 200	63%	41 342	80%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>203 216</b>	<b>25%</b>	<b>163 217</b>	<b>31%</b>
Autres produits d'exploitation	10 427	18%	8 832	39%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>213 643</b>	<b>24%</b>	<b>172 049</b>	<b>32%</b>

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2019 s'établit à 203.216 K€, ce qui représente une croissance de 25% par rapport à l'exercice 2018 après une hausse de 31% entre 2018 et 2017.

Cette croissance provient en partie des apports des croissances externes réalisées en 2018 et 2019 (pour une partie de l'année). En 2018, la part de croissance organique du chiffre d'affaire atteint 7%.

La vente de marchandises correspond essentiellement à la vente de licences, produits distribués et produits édités par le Groupe, vente de contrats de maintenance et accessoirement vente de matériel informatique. Elle a représenté 136.016 K€ sur l'exercice 2019 contre 121.875 K€ sur l'exercice 2018. La production vendue de services, qui correspond aux prestations de service (formation, développement, consulting et installation) a représenté 67.200 K€ lors de l'exercice 2019 contre 41.342 K€ sur l'exercice 2018.



Le pôle « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », activité historique de distribution et intégration de logiciels chez les clients TPE-PME représente respectivement 62% en 2019 et 73% en 2018.

Le pôle « Visiativ Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à Visiativ : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, rapid manufacturing et Moment'Up), représente respectivement 38% en 2019 et 27% en 2018. L'évolution de ce pôle entre 2019 et 2018 s'explique par l'effet des croissances externes réalisées en 2018 et 2019, qui concernent majoritairement des activités d'édition de solutions logicielles et de conseil.

Les revenus du Groupe se décomposent de la façon suivante sur l'exercice 2019 :

- Logiciels (licences) pour 36.3 M€
- Maintenance (initiale, renouvellement de contrats et abonnements) pour 126.3 M€
- Services (formation et service pack) pour 27.9 M€
- Autres (principalement vente de matériels) pour 12.8 M€.

### **Répartition géographique des ventes**

La répartition géographique des ventes montre une croissance de la part des ventes réalisées hors de France passant de 14% en 2018 à 25% en 2019. Ceci s'explique par les croissances externes réalisées en 2018, principalement ABGI Group et Innova Systems, et dans une moindre mesure Dimensions Group.

en K€	31 12 2019	%	31 12 2018	%
Ventes France	153 284	75%	141 083	86%
Ventes étranger	49 932	25%	22 134	14%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>203 216</b>		<b>163 217</b>	

### **Récurrance des ventes**

L'activité récurrente est liée à la maintenance, au mode locatif ainsi qu'au mode abonnement et correspond à 126.3 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice 2019 et 97.4 M€ en 2018.

### **Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de :

- o la production immobilisée liée aux travaux de Recherche et Développement à hauteur de 4 782 K€ en 2019 et 3.488 K€ en 2018,
- o de reprises sur provisions pour 3.842 K€ en 2019 contre 2.143 K€ en 2018 principalement sur des dotations passées sur l'exercice précédent pour la maintenance et les clients,
- o des transferts de charges pour 913 K€ en 2019 et 1.892 K€ en 2018,
- o du crédit d'impôt recherche (CIR) pour 603 K€ en 2019 et 1.069 K€ en 2018.

## 9.2.2 Résultat d'exploitation

Les principaux postes du résultat d'exploitation sont détaillés ci-dessous.

### Achats de marchandises

Comme le montre le tableau ci-dessous, le taux de marge sur achats consommés a légèrement augmenté depuis 2016, en passant de 57% à 62% pour arriver à 63% en 2019. L'amélioration de ce taux provient principalement de l'effet des croissances externes et de la progression du pôle « Visiativ Platform », amenant à diminuer progressivement le poids du pôle « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) ». Les achats de marchandises sont principalement constitués de licences et de contrats de maintenance.

en K€	31 12 2019	Var.	31 12 2018	Var.
Chiffre d'affaires	203 216	25%	163 217	31%
Coût des produits vendus	74 589	20%	61 996	16%
<b>Marge sur achats consommés</b>	<b>128 627</b>	<b>27%</b>	<b>101 221</b>	<b>43%</b>
<i>Taux de marge sur achats consommés</i>	<i>63,3%</i>		<i>62,0%</i>	

### Autres achats et charges externes

Les charges externes ont légèrement progressé en 2019, elles représentent 18% du chiffre d'affaires contre 17% en 2018. En 2019, sur un total de 36.670 K€, elles sont principalement constituées des frais suivants :

- locaux et entretien du siège et des agences ;
- frais de déplacement principalement pour le personnel itinérant (commerciaux et consultants) ;
- parc automobile ;
- les frais informatiques ;
- dépenses de marketing et publicité (salons, manifestations...).

### Salaires et traitements, charges sociales

Les frais de personnel ont augmenté de 21% entre 2018 et 2019. Cette variation s'explique principalement par l'intégration des croissances externes, elle est aussi à mettre en perspective avec la croissance de l'activité et la progression des effectifs (985,7 ETP en 2019 contre 837.2 ETP en 2018). Ramené au chiffre d'affaires, le poids ces charges de personnel est en diminution puisqu'il représente 38% du chiffre d'affaires en 2019 contre 39% en 2018.

### Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements des immobilisations correspondent principalement aux frais de développement logiciels activés qui progressent chaque année. La progression de ces dotations aux amortissements, en lien avec les projets commercialisés en cours d'année, est à mettre en perspective avec les effets des croissances externes.

Le total des dotations aux amortissements de l'année s'établit à 5.110 K€ en 2019 (dont 3.391 K€ sur les immobilisations incorporelles) contre 4.261 K€ en 2018 (dont 2.798 K€ sur les immobilisations incorporelles).

Le total des dotations aux provisions de l'année est de 3.423 K€ contre 2.522 K€ en 2018.

Les dotations aux provisions risques et charges augmentent entre 2018 et 2019, passant de 1.418 K€ à 2.174 K€.

Elles correspondent principalement aux provisions pour maintenance évaluées en fin d'exercice. Sur les produits SOLIDWORKS distribués, dont le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison, la provision pour maintenance est destinée à couvrir notamment les interventions de la hotline à venir.

Les autres dotations aux provisions sont principalement destinées à la couverture des risques de non-recouvrement de créances.

### **Analyse par activité du résultat d'exploitation**

L'analyse de la contribution par activité au résultat d'exploitation consolidé sur les deux derniers exercices se présente comme suit :

(Montants en K€)	31/12/2019			31/12/2018		
	3DX VAR	Visiativ Platform	Consolidé	3DX VAR	Visiativ Platform	Consolidé
CA	126 199	77 017	203 216	108 380	54 837	163 217
MARGE BRUTE	43 031	50 388	93 419	38 511	34 385	72 896
EBITDA	8 065	10 663	18 728	5 792	7 352	13 144

La marge brute correspond au chiffre d'affaires présenté au compte de résultat consolidé diminuée des achats de marchandises et des variations de stock de marchandises et diminuée des charges de personnel des services Hotline, Consulting et Formation.

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation présenté au compte de résultat consolidé augmenté des dotations aux amortissements de l'exercice.

### **3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller)**

Le pôle 3D EXPERIENCE VAR, activité historique du Groupe, est le contributeur au résultat d'exploitation, la marge brute de l'exercice 2018, s'établit à 43 M€ contre 39 M€ en 2018.

Le taux de marge brute du groupe de ce pôle est de 34% en 2019 contre 36% en 2018, les achats consommés correspondent essentiellement aux achats des logiciels de la gamme SOLIDWORKS et de la gamme 3DEXPERIENCE du groupe Dassault Systèmes avec lequel le Groupe entretient des relations de partenariat quasiment depuis ses origines (se reporter aussi au chapitre 22).

### **VISIATIV PLATFORM :**

En 2019, ce pôle affiche un EBITDA de 10.663 K€, grâce à un niveau d'activité en forte croissance combiné à une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Les coûts directs de ce pôle sont fortement impactés par les frais de consulting, qui représentent plus que 27% du chiffre d'affaires du pôle en 2019 par rapport au 28% affiché en 2018. Les autres frais importants engagés par ce pôle d'activité, notamment en matière commerciale et marketing pour présenter une offre adaptée à une clientèle d'entreprises ETI/PME et par métier ont été pilotées au plus juste pour améliorer la rentabilité d'exploitation.

Les frais de recherche et développement représentent quant à eux 5.5% du chiffre d'affaires du pôle en 2019 par rapport au 8.2% affiché en 2018.

### 9.2.3 Formation du résultat net

#### Résultat financier

En K€	31 12 2019	31 12 2018
Produits financiers de participation	122	87
Autres intérêts et produits assimilés	35	101
Reprises sur provisions, transferts charges	182	54
Différences positives de change	185	321
Ecarts de conversion	0	0
<b>Total produits financiers</b>	<b>524</b>	<b>563</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	(380)	(400)
Intérêts et charges assimilées	(1 476)	(1 136)
Différences négatives de change	(67)	(85)
Ecarts de conversion	(82)	(99)
<b>Total charges financières</b>	<b>(2 005)</b>	<b>(1 720)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 481)</b>	<b>(1 156)</b>

Les produits financiers représentent environ 0.5 M€ par an. Les charges financières sont constituées en grande partie des intérêts d'emprunts ainsi que de différences négatives de change.

Le résultat financier ressort négatif sur les derniers exercices de 1.481 en 2019 et 1.156 K€ en 2018.

#### Résultat exceptionnel

En K€	31 12 2019	31 12 2018
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	710	42
Reprises de provisions exceptionnelles	0	232
Produits exceptionnels divers	276	434
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>986</b>	<b>708</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	(486)	-
Valeur nette comptable des titres cédés	(629)	(75)
Autres charges exceptionnelles	(542)	(631)
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	(78)	(53)
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>(1 734)</b>	<b>(758)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(748)</b>	<b>(51)</b>

En 2018, le résultat exceptionnel s'explique principalement par le débouclage de risques sociaux pour 280 K€, un mali de liquidation sur la société Lynkoa pour 100 K€ et enfin des pénalités sur contrôles fiscaux liés au métier de conseil pour 80K€.

En 2019, le résultat exceptionnel négatif s'explique en partie par la sortie des titres Strategieex pour 531K€, par des indemnités pour litiges prud'hommaux liées au métier de conseil pour 85 K€ et par des dépréciations de marque pour 38 K€.

## **Résultat net**

<b>En K€</b>	<b>31 12 2019</b>	<b>31 12 2018</b>
Résultat courant avant impôts	12 137	7 727
Résultat avant impôts	11 389	7 676
Impôts dus sur les bénéfices	3 522	2 508
Bénéfice/Perte de l'exercice	7 866	5 168
Résultat des sociétés mises en équivalence	-65	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2 036	0
Intérêts minoritaires	3 149	1 882
<b>Résultat net part groupe</b>	<b>2 617</b>	<b>3 287</b>

Pour 2018, le résultat net part du groupe s'élève à 3.287 K€ soit une baisse de 30% en un an, en effet on peut voir que le résultat avant impôt est en nette progression mais l'augmentation des impôts dus sur les bénéfices ainsi que les intérêts minoritaires amène à un résultat inférieur aux deux années précédentes.

En 2019, le résultat avant impôt s'établit à 11.389 K€, en hausse de +48% par rapport à 2018. Après comptabilisation de la charge d'impôt de 3.522 K€ et de 2,0 M€ d'amortissements du goodwill correspondant à 100% de l'écart d'acquisition de Valla, le résultat consolidé est de 5,8 M€, en hausse de +12%. La quote-part plus importante dévolue aux intérêts minoritaires conduit à un résultat net part du Groupe de 2,6 M€ en 2019, contre 3,3 M€ un an plus tôt. Hors amortissement du goodwill de Valla, le résultat net part du Groupe s'établit à 4,7 M€, en progression de +39%.

## 9.3 ANALYSE DU BILAN

### 9.3.1 Actif immobilisé

L'actif net immobilisé du Groupe est constitué à hauteur de près de 75% de son montant d'écarts d'acquisition. Ceci montre l'importance de la politique d'acquisition de sociétés et de fonds de commerce menée par le Groupe dans sa stratégie de développement.

En K€	31 12 2019	31 12 2018
Ecarts d'acquisition	61 080	55 070
Immobilisations incorporelles	10 716	7 463
Immobilisations corporelles	5 357	5 903
Immobilisations financières	4 615	4 634
Titres mis en équivalence	29	45
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>81 796</b>	<b>73 115</b>

En 2019, l'augmentation des écarts d'acquisition est majoritairement liée à l'acquisition de ABGI UK, de CCSL et de Living Actor.

Concernant l'exercice 2018, la forte augmentation des écarts d'acquisition résultent principalement des acquisitions d'ABGI Group, Innova Systems, Audros Technology et dans une moindre mesure Valla.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des frais de développement de logiciels activés et amortis sur 1 an ou 3 ans selon le cas (cf. note 4.2 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel).

Les immobilisations corporelles sont proportionnellement peu élevées, il s'agit d'agencements, de matériels de bureau et d'équipements informatiques.

Au-delà de ses filiales, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés, qui font partie des immobilisations financières. En 2019, les variations d'immobilisations financières ne sont pas significatives.

### 9.3.2 Actif circulant

En K€	31 12 2019	31 12 2018
En-cours de production de services	-	-
Avances et acomptes versés	1 760	1 607
Stocks et en-cours	314	282
Créances clients et comptes rattachés	69 703	52 661
Autres créances	20 210	14 165
<b>Créances</b>	<b>89 913</b>	<b>66 826</b>
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>2 127</b>	<b>2 668</b>
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	31 682	35 335
<b>Trésorerie et équivalents de trésor.</b>	<b>31 682</b>	<b>35 335</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>1 814</b>	<b>1 640</b>
<b>Total actif circulant</b>	<b>127 610</b>	<b>108 358</b>
Ecarts de conversion actif	-	1
<b>Total actif</b>	<b>210 072</b>	<b>182 287</b>

### **Créances**

Le poste créances clients est structurellement élevé en fin d'année 69.703 K€ en 2019 et 52.661 K€ en 2018. Ce niveau élevé des créances clients s'explique par la saisonnalité de l'activité : le mois de décembre concentre généralement entre 20% et 25% du chiffre d'affaires annuel.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont en baisse à 3.211 K€ en 2019 et 3.756 K€ en 2018.

Les autres créances augmentent principalement du fait des créances sur l'Etat, en crédit d'impôt recherche (CIR) dont le montant correspond à quatre années de CIR (4.217 K€) et en crédit d'impôt compétitivité emploi, dont le montant correspond à quatre années de CICE (1.871 K€).

Le poste des autres créances comporte aussi la créance (2.632 K€ au 31 décembre 2019) sur le prestataire de factoring à qui le Groupe cède une partie de ses créances clients pour qu'il assure lui-même le recouvrement (se reporter aux notes 5.5 et 5.21.4 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel).

### **Impôts différés actifs**

Au 31 décembre 2019, le Groupe affiche un impôt différé actif de 2.127 K€ contre 2.668 K€ en 2018.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La principale évolution de la trésorerie provient des incidences des variations de périmètre réalisées au cours de l'exercice 2019.

## **9.3.3 Capitaux propres**

Les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 52.984 K€.

<b>En K€</b>	<b>31 12 2019</b>	<b>31 12 2018</b>
Capital social	2 417	2 417
Prime d'émission	35 894	35 894
Réserves et report à nouveau	(741)	(4 512)
Ecart de conversion Groupe	657	409
Résultat	2 617	3 287
<b>Capitaux propres part groupe</b>	<b>40 844</b>	<b>37 495</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>12 140</b>	<b>9 779</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>52 984</b>	<b>47 275</b>

La hausse de 5.709 K€ des capitaux propres au cours de l'exercice 2019 intègre principalement le bénéfice net de l'exercice 2019 à hauteur de 5.766 K€.

### 9.3.4 Passifs courants et non courants

En K€	31 12 2019	31 12 2018
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 899</b>	<b>3 156</b>
Dettes financières long terme	52 025	46 821
Dettes financières court terme	6 010	5 123
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 500	29 881
Dettes fiscales et sociales	36 131	31 988
Autres dettes	2 032	4 028
<b>Dettes</b>	<b>135 699</b>	<b>117 841</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>17 490</b>	<b>14 016</b>
<b>Total passif courant et non courant</b>	<b>157 088</b>	<b>135 012</b>

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement aux provisions pour maintenance évaluées en fin d'exercice.

#### Dettes

Le détail des dettes financières est présenté dans le tableau suivant (se reporter au détail des échéances présenté dans l'annexe 5.10 des comptes consolidés, au chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel).

La ligne de crédit (dit CAPEX 1) d'un montant maximum de 16.000 K€ souscrite en 2016, a été utilisée en 2018 à hauteur de 16.000 K€.

Au cours du premier semestre 2018, la société VISIATIV a émis par placement privé un emprunt obligataire de 20 M€. En complément, le Groupe a obtenu une ouverture de crédit (dit CAPEX 2) d'un montant maximum de 5.000 K€ ayant pour objet le financement des croissances externes (ouverture utilisée en 2018 à hauteur de 400 K€) et a souscrit un emprunt de 2.500 K€ auprès de BPI France.

En 2019, un tirage de 4.600 K€ a été faite sur le crédit de 5.000 K€ ouvert en 2018 (dite CAPEX 2). Un nouvel emprunt a été souscrit en octobre 2019 pour 3.000 K€ afin de financer le développement du Groupe. Un emprunt complémentaire de 2.500 K€ a été souscrit en 2019 auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière.

En K€	31 12 2019	31 12 2018
<b>Dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>57 831</b>	<b>51 649</b>
<b>Total emprunts et dettes financières divers</b>	<b>204</b>	<b>296</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>58 035</b>	<b>51 945</b>
<i>Total part à moins d'un an</i>	<i>6 010</i>	<i>5 123</i>

#### Produits constatés d'avance

L'évolution des produits constatés d'avance entre 2018 et 2019 s'explique en partie par la facturation des contrats de maintenance 2020 en décembre sur les sociétés AUDROS et SOLO SOLUTIONS pour 2,2 M€, le reste s'explique par la progression de l'activité sur la partie service.

## 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE

Voir également les notes 5.6, 5.8, et 5.10 en annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Au mois de mai 2018, le Groupe a émis par placement privé un emprunt obligataire de 20 M€, accompagné d'une extension du crédit syndiqué de 5 M€. La société a aussi souscrit un emprunt obligataire auprès de BPI France en 2018 destiné au renforcement de la structure financière pour un montant de 2.5 M€ sur une durée de 7 ans.

En 2019, un tirage de 4.600 K€ a été faite sur le crédit de 5.000 K€ ouvert en 2018 (dite CAPEX 2). Un nouvel emprunt a été souscrit en octobre 2019 pour 3.000 K€ afin de financer le développement du Groupe. Un emprunt complémentaire de 2.500 K€ a été souscrit en 2019 auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière.

#### 10.1.1 Financement par le capital

La société a reçu un total de 42.233.108 € (avant imputation des frais sur les primes d'émission) à travers des augmentations de capital réalisées depuis sa création en 1994 et jusqu'à ce jour (pas de nouvelle émission depuis juin 2018).

Ces levées de fonds sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Date	Nature des opérations	Montant brut levé
18/04/1994	Constitution	38 112 €
09/04/1996	Emission en numéraire	106 714 €
29/07/1998	Réduction du capital	-32 014 €
	Réduction du capital	-116 623 €
	Emission en numéraire	76 263 €
	Emission en numéraire	116 585 €
22/10/1999	Emission en numéraire	27 174 €
	Emission en numéraire	58 994 €
02/10/2000	Emission en numéraire	137 420 €
	Emission suite à Fusion par absorption de Actualis Holding	251 427 €
	Emission en rémunération de l'apport Tixinfo	74 548 €
	Emission en rémunération de l'apport Blackbox	38 646 €
	Emission en numéraire	4 573 587 €
31/10/2000	Emission en numéraire	125 691 €
	Emission en numéraire	152 401 €
29/12/2000	Conversion en euros et division du nominal	-
30/06/2001	Emission en numéraire	1 484 740 €
25/09/2002	Exercice de BSA	57 240 €
17/12/2002	Emission en numéraire	1 496 973 €
29/04/2009	Emission en numéraire	999 940 €
05/06/2009	Réduction du capital	-124 800 €
14/11/2011	Exercice de BSA	10 220 €
15/05/2012	Division du nominal par 9	-
15/06/2012	Emission en numéraire d'actions de préférence ADP 2012 et ADP 2012-2	2 373 326 €
24/02/2014	Exercice de BSA	30 220 €
17/03/2014	Augmentation de captal par incorp. de prime d'émission	-
	Division du nominal par 2	-
27/05/2014	Emission en numéraire	7 130 003 €
06/10/2014	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	213 245 €
17/06/2016	Emission en numéraire	7 500 006 €
11/12/2017	Emission en numéraire	15 067 770 €
11/06/2018	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	365 300 €
<b>Total des fonds levés</b>		<b>42 233 108 €</b>

Voir également le tableau de variation des capitaux propres du présent Document d'enregistrement universel.

### 10.1.2 Financement par l'emprunt

Le Groupe a souscrit des emprunts auprès d'établissements de crédit pour un total de 57.831 K€ au 31 décembre 2019, dont 5.909 K€ à rembourser à moins d'un an.

Se reporter à la note 5.10 de l'annexe des comptes consolidés 2019 au chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

### 10.1.3 Financement par prêts

Le Groupe bénéficie de prêts et d'avances remboursables de la part de BPI France (ex OSEO) et de la COFACE (se reporter aussi aux notes 5.10.1 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20 du présent Document d'enregistrement universel).

Les caractéristiques des prêts et avances remboursables OSEO en cours sont présentées ci-dessous :

#### ➤ **Prêt à taux zéro pour Visiativ Software de 500 K€**

La société Visiativ Software a signé le 21 novembre 2016 un contrat de prêt à taux zéro avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 500 K€. Ce prêt a été accordé pour financer la mise au point d'une plateforme de développement d'applications collaboratives à destination des hommes-métiers (montant du programme : 2 M€).

La première échéance de remboursement a débuté en novembre 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

#### ➤ **Prêt croissance pour Kalista de 200 K€**

La société Kalista a signé le 2 juin 2016 un contrat de prêt croissance avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 200 K€.

La première échéance de remboursement a débuté en septembre 2018, la société a remboursé 60 K€ au 31 décembre 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2023).

#### ➤ **Prêt Bpifrance pour Visiativ de 1.500 K€**

En février 2017, la société Visiativ a signé un contrat de prêt à taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.03 points, avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 1.500 K€. Ce prêt a été accordé pour financer des frais de lancement industriel et commercial liés à l'innovation.

La première échéance a débuté en 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

#### ➤ **Prêt Bpifrance pour Visiativ de 2.500 K€**

En 2018, la société Visiativ a signé un contrat de prêt à taux fixe, avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 2.500 K€. Ce prêt a été accordé pour renforcer la structure financière.

La première échéance a débuté en 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2024).

#### ➤ **Prêt Bpifrance pour Visiativ de 2.500 K€**

En 2019, la société Visiativ a signé un deuxième contrat de prêt à taux fixe, avec BPI France (ex OSEO) d'une valeur de 2.500 K€. Ce prêt a aussi été accordé pour renforcer la structure financière.

La première échéance a débuté en 2019 (les remboursements s'échelonnent jusqu'en 2026).

### 10.1.4 Engagements hors-bilan

Se reporter à la note 5.20 des annexes aux comptes consolidés au chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

## 10.2 FLUX DE TRESORERIE

En 2019, le flux net de trésorerie sur la période est -3.635 K€, est en décroissance par rapport à l'exercice précédent puisque le groupe avait dégagé un excédent de trésorerie en 2018.

En K€	31 12 2019	31 12 2018
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 391	7 629
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(16 489)	(31 685)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 246	24 120
Incidence des variations de cours des devises	217	30
<b>Flux net de trésorerie de la période</b>	<b>(3 635)</b>	<b>95</b>
Trésorerie à l'ouverture	35 292	35 197
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>31 658</b>	<b>35 292</b>

### 10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La génération de trésorerie liée aux activités opérationnelles en 2019 s'est affaiblie par rapport à 2018 principalement du fait de la variation du besoin en fonds de roulement.

En K€	31 12 2019	31 12 2018
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>5 766</b>	<b>5 169</b>
- Amortissements et provisions	7 737	4 551
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	605	71
- Variation des impôts différés	486	295
+ Variation de la quote-part de résultat des mises en équivalence	65	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	14 658	10 087
- Incidence de la variation des stocks	(32)	(200)
- Incidence de la variation des créances	(19 394)	(10 870)
- Incidence de la variation des dettes	9 282	6 067
- Incidence de la variation des comptes de régularisation	2 877	2 545
Variation du besoin en fonds de roulement	(7 266)	(2 458)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>7 391</b>	<b>7 629</b>

#### Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement ressort à 14.658 K€ sur l'exercice 2019, en progression par rapport aux deux exercices précédents notamment du fait de l'effet contributif des croissances externes.

#### Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

En 2019, le Groupe affiche une variation du besoin en fonds de roulement défavorable, liée principalement à l'effet contributif des croissances externes. En effet, les croissances externes réalisées dans le secteur du Conseil sont consommatrices de trésorerie contrairement aux activités historiques du groupe.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe a progressé en 2019 de 7.266 K€ contre une progression de 2.458 K€ en 2018. Cette variation déficitaire s'explique principalement par :

- L'effet contributif des croissances externes 2018 et 2019 qui dégagent un besoin en fonds de roulement de 7.131 K€ essentiellement lié à l'augmentation des créances clients sur les activités de Conseil, en lien avec la progression du chiffre d'affaires ;
- Le périmètre organique est lui quasi stable avec un besoin en fonds de roulement de 135 K€.

### 10.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les acquisitions d'immobilisations sont détaillées au paragraphe 5.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

En K€	31 12 2019	31 12 2018
Acquisition d'immobilisations	(7 148)	(5 936)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	520	361
Contrat de Liquidité	-	-
Incidence des variations de périmètres*	(9 861)	(26 109)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(16 489)</b>	<b>(31 685)</b>

\* Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'exercice 2019 correspondent aux incidences de variation de périmètres à hauteur de 9.861 K€, effet des acquisitions des sociétés ABGI UK, CCSL, Living Actor et du solde de la participation dans Visiativ Hosting ainsi qu'aux acquisitions d'immobilisations, à hauteur de 7.148 K€. Elles sont principalement composées de frais de développement logiciels activés et d'immobilisations corporelles pour 6.765 K€ et d'immobilisations financières pour 383 K€ dont 65 K€ de titres non consolidés, dont 147 K€ d'obligations et de prêts sans intérêt relatifs aux versements fait auprès d'organismes collecteurs de l'obligation de construction et enfin 171 K€ de dépôts de cautionnement.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'exercice 2018 correspondent aux incidences de variation de périmètres à hauteur de 26.109 K€, effet des acquisitions des sociétés ABGI Group, Innova Systems, Dimensions Group et AUDROS Technology (prix d'acquisition retraité de la trésorerie minorée de la dette attachée correspondant à un étalement du prix à payer) ainsi qu'aux acquisitions d'immobilisations, à hauteur de 5.936 K€. Elles sont principalement composées de frais de développement logiciels activés et d'immobilisations corporelles pour 5.113 K€ et d'immobilisations financières pour 744 K€ dont 511 K€ de titres non consolidés, dont 108 K€ d'obligations et de prêts sans intérêt relatifs aux versements fait auprès d'organismes collecteurs de l'obligation de construction et enfin 125 K€ de dépôts de cautionnement.

### 10.2.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets de trésorerie 2018 étaient de 24.120 K€, constitués principalement d'augmentation de capital en numéraire net des frais pour 2.570 K€ et d'émissions d'emprunts pour 27.068 K€.

En 2019, aucune augmentation de capital n'a été réalisée ; les émissions d'emprunts se sont quant à elles élevées à 13.282 K€.

En K€	31 12 2019	31 12 2018
Dividendes versés aux minoritaires	(558)	-
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire net des frais	-	2 570
Emissions d'emprunts	13 282	27 068
Remboursements d'emprunts	(7 460)	(4 172)
Actions Propres	(18)	(1 347)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>5 246</b>	<b>24 120</b>

### **10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT**

Voir la note 5.10 de l'annexe aux comptes figurant au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel.

### **10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX**

Néant.

### **10.5 SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR**

Néant.

# 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

## 11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'innovation est au cœur des projets logiciels développés par le Groupe dans sa politique d'accompagnement des entreprises clientes vers leur transformation numérique. L'implication du Groupe et les travaux menés en matière de recherche et développement sont présentés au chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel, en particulier aux paragraphes 6.1 et 6.2 du présent Document d'enregistrement universel.

Le Groupe a engagé des programmes d'innovation sur les nouvelles tendances technologiques (Cloud, mobilité, réseaux sociaux, big data et objets connectés). Les principaux projets en cours actuellement sont les suivants :

- **Moovapps** : une plate-forme agile de développement d'applications composites multi-supports,
- **My3D** : une plate-forme collaborative pour l'entreprise industrielle « De la CAO au B2B ».

Pour ces projets le Groupe a obtenu des financements à hauteur de 5.000 K€ auprès de OSEO/BpiFrance en 2018 et 2019 (se reporter au paragraphe 10.1.3 ainsi qu'à la note 5.10 des annexes aux comptes clos le 31 décembre 2019 au chapitre 20 du présent Document d'enregistrement universel).

La Société a obtenu la qualification « d'entreprise innovante » par OSEO en date du 6 mars 2014, qualification renouvelée pour 3 ans le 30 mars 2017.

Au 31 décembre 2019, 131 personnes du Groupe sont affectées à la fonction Recherche et développement. Les montant de dépenses cumulées en charges et en production immobilisée ont atteint 9,1 M€ soit 4,5% du chiffre d'affaires global du Groupe.

## 11.2 CONTRATS DE LICENCE

Les sociétés du Groupe ne sont signataires d'aucun contrat de licence autre que de logiciels d'utilisation bureautique ou de logiciels spécialisés pour les activités de recherche et développement.

## 11.3 AUTRES TITRES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 11.3.1 Codes sources déposés

Le Groupe protège les logiciels développés en déposant les codes sources auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). A la date du présent Document d'enregistrement universel les logiciels déposés à l'APP sont les suivants :

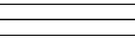
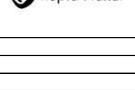
Nom du code	Date de dépôt
GED Novaxel	30/10/2015
GED Isoflex	30/10/2015
ISOTOOLS STUDIO BUILDER	30/10/2015
MYPRODUCT	30/10/2015
SMARTREP	30/10/2015
SOBIZZZ	30/10/2015
VDOC DOMINO	30/10/2015
VDOC GED DM	30/10/2015
VDOC PROCESS DOMINO	30/10/2015

### 11.3.2 Marques et dessins déposés

Le Groupe est propriétaire de 164 marques dont certaines sont des marques fortes, reconnues des professionnels. L'état du portefeuille de marques du Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Titre complet	Image	Pays	Titulaire	Liste des classes	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Date d'échéance
@UDROS		FRANCE	AUDROS TECHNOLOGY	35, 38, 41, 42	12/07/2018	12/07/2018	83578197	23/05/2028
AUDROS		FRANCE	AUDROS TECHNOLOGY	35, 38, 41, 42	28/03/2019	19/07/2019	083605977	10/10/2028
AUDROS		UNION EUROPEENNE	AUDROS TECHNOLOGY	9, 16, 41, 42, 45	10/03/2020	10/03/2020	8987653	26/03/2030
AUDROSBOX		UNION EUROPEENNE	AUDROS TECHNOLOGY	9, 16, 35, 38, 41, 42, 45	27/11/2012	13/06/2013	11379575	27/11/2022
num vision + LOGO		FRANCE	NUMVISION	9, 38, 42	04/02/2019	04/02/2019	93633619	03/03/2029
numbackup		FRANCE	NUMVISION	9, 38, 42	15/05/2012	07/09/2012	123920175	15/05/2022
NumBox		FRANCE	NUMVISION	9, 38, 42	04/02/2019	04/02/2019	93630212	17/02/2029
NumSave		FRANCE	NUMVISION	9, 38, 42	26/05/2015	18/09/2015	154183295	26/05/2025
NumSend		FRANCE	NUMVISION	9, 38, 42	26/05/2015	18/09/2015	154183288	26/05/2025
NumSpace		FRANCE	NUMVISION	9, 38, 42	04/02/2019	04/02/2019	93630250	17/02/2029
numsync		FRANCE	NUMVISION	9, 38, 42	15/05/2012	07/09/2012	123920167	15/05/2022
Kyte KEEP YOUR TEAM ENGAGED + LOGO		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 38, 41, 42, 45	12/06/2018	05/10/2018	184460862	12/06/2028
Spread Button		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 38, 41, 42	21/09/2011	13/01/2012	113860639	21/09/2021
SPREAD BUTTION + LOGO		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 38, 41, 42	21/09/2012	11/01/2013	123947782	21/09/2022
SPREAD FOR CUSTOMER FAMILY + LOGO		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 38, 41, 42	24/08/2016	16/12/2016	164294532	24/08/2026
Spreading Apps		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 38, 41, 42	21/09/2012	11/01/2013	113947765	21/09/2022
SUBS GURU		FRANCE	SPREADING APPS	9, 35, 36, 38, 40, 41	22/06/2018	26/10/2018	184463740	22/06/2028
TIMELAB		FRANCE	TIMELAB	42	16/01/2018	11/05/2018	184420135	16/01/2028
3DCONTINUITY + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42, 45	13/12/2019			13/12/2029

Titre complet	Image	Pays	Titulaire	Liste des classes	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Date d'échéance
ALLIANCE		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	26/07/2011	26/07/2011	113848537	26/07/2021
ALLIATIV		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 36, 38, 41, 42	27/09/2017	19/01/2018	174391740	27/09/2027
ALLIATIV		MAROC	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	10/03/2011	10/03/2011	136428	10/03/2021
AXEMBLE		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	08/07/2010	08/07/2010	1854124	08/09/2020
AXEMBLE		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	22/05/2019	22/05/2019	595572	23/06/2029
AXEMBLE LE SENS DE L'EXPERIENCE + LOGO		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	13/04/2011	19/09/2011	9890484	13/04/2021
AXEMBLE LE SENS DE L'EXPERIENCE + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	13/04/2011	19/09/2011	9890484	13/04/2021
AXEMBLE LE SENS DE L'EXPERIENCE + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	13/04/2011	19/09/2011	620423	13/04/2021
C CADWARE + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	02/05/2016	02/05/2016	164269277	02/05/2026
CadWare		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	02/05/2016	02/05/2016	164269274	02/05/2026
DIAGACTION		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 42	27/12/2011	27/12/2011	113884651	27/12/2021
ENTREPRISE DU FUTUR		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 41	27/01/2016	08/11/2019	164243925	27/01/2026
ENTREPRISE DU FUTUR		ALGERIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	23/04/2017	23/04/2017	104823	23/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR		MAROC	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	24/04/2017	24/04/2017	184216	24/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR		TUNISIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	24/04/2017	14/07/2018	2017000290	24/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR		UNION AFRICAINE	VISIATIV	9, 16	05/07/2017	05/07/2017	96586	05/07/2027
ENTREPRISE DU FUTUR		UNION AFRICAINE	VISIATIV	35, 38, 41, 42	05/07/2017	05/07/2017	96587	05/07/2027
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	27/01/2016	20/05/2016	164243929	27/01/2026
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		CANADA	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	24/07/2017			
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	24/06/2016	14/09/2016	692678	24/06/2026
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		ALGERIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	14/04/2017	14/04/2017	1361578	14/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		BENELUX	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	14/04/2017	14/04/2017	1361578	14/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		MAROC	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	14/04/2017	14/04/2017	1361578	14/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		TUNISIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	14/04/2017	14/04/2017	1361578	14/04/2027
ENTREPRISE DU FUTUR + Logo		UNION AFRICAINE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	14/04/2017	14/04/2017	1361578	14/04/2027
EVALITIM		FRANCE	VISIATIV	16, 41	30/05/2013	30/05/2013	33239094	30/07/2023
FAST PASS		FRANCE	VISIATIV	9	19/04/2019	27/09/2019	194545098	19/04/2029
FAST PASS + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42, 45	04/09/2019	31/01/2020	194578873	04/09/2029
FILE CENTER		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	10/09/2014	10/09/2014	43321069	28/10/2024
FRUCTOE		FRANCE	VISIATIV	9, 37, 38, 41, 42	25/03/2019	25/03/2019	93661054	30/06/2029
GED DE CONFIANCE		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 42, 45	06/10/2016	06/10/2016	63472089	27/12/2026
HUMERIQUE		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42	01/03/2018	22/06/2018	184433072	01/03/2028
INFLUENTE		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 36, 38, 41, 42, 45	22/01/2013	22/01/2013	133976333	22/01/2023
ISIA by Visiativ		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 42	01/10/2019	30/01/2020	18131731	01/10/2029
ISIA by Visiativ		SUISSE	VISIATIV	9, 42	01/10/2019	03/03/2020	743751	01/10/2029
ISOFLEX		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 42	19/02/2018	19/02/2018	98726535	31/03/2028
ISOFLEX		SUISSE	VISIATIV	9, 35, 42	09/03/2018	26/07/2018	719343	09/03/2028
ISOTOOLS		FRANCE	VISIATIV	9, 38, 42	09/08/2011	09/08/2011	113084717	22/02/2021
ISOTOOLS		SUISSE	VISIATIV	9, 38, 42	14/02/2014	14/02/2014	1208746	14/02/2024
isotools e-solutions + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 38, 42	09/08/2011	09/08/2011	113852263	09/08/2021
JUMPOWEST		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 42	27/12/2011	27/12/2011	113884648	27/12/2021
LOGO VISIATIV		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	28/01/2019	28/01/2019	93636885	16/03/2029
LOGO VISIATIV		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	03/11/2017	20/03/2018	714244	03/11/2027
LYNKOA		FRANCE	VISIATIV	9, 38, 42	20/11/2012	20/11/2012	123962221	20/11/2022
LYNKOA		CANADA	VISIATIV	9, 38, 42	14/01/2013	10/12/2015	923090	10/12/2030
LYNKOA		TUNISIE	VISIATIV	38	16/01/2013	10/12/2013	2013000099	16/01/2023
LYNKOA		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 38, 42	14/01/2013	12/06/2013	11485786	14/01/2023
LYNKOA		ALGERIE	VISIATIV	9, 38, 42	02/04/2013	02/04/2013	1162679	02/04/2023
LYNKOA		SUISSE	VISIATIV	9, 38, 42	02/04/2013	02/04/2013	1162679	02/04/2023
M + LOGO		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 45	28/11/2018	04/07/2019	17993599	28/11/2028

Titre complet	Image	Pays	Titulaire	Liste des classes	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Date d'échéance
Mission COMPLIANCE + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 45	03/10/2018	25/01/2019	194487848	03/10/2028
Mission COMPLIANCE + LOGO		FRANCE	VISIATIV	35, 41, 45	16/10/2018	08/02/2019	194491800	16/10/2028
Mission COMPLIANCE + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 45	21/01/2019	13/06/2019	732255	21/01/2029
Mission COMPLIANCE + LOGO		SUISSE	VISIATIV	35, 41, 45	08/02/2019	11/07/2019	733524	08/02/2029
Mission CONFORMITÉ + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 45	03/10/2018	25/01/2019	184487850	03/10/2028
Mission CONFORMITÉ + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 45	21/01/2019	13/06/2019	732256	21/01/2029
Mission CONFORMITÉ + LOGO		FRANCE	VISIATIV	35, 41, 45	16/10/2018	08/02/2019	194491794	16/10/2028
Mission CONFORMITÉ + LOGO		SUISSE	VISIATIV	35, 41, 45	08/02/2019	11/07/2019	733523	08/02/2029
Mission RGPD + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 45	23/05/2018	21/09/2018	184455176	23/05/2028
Mission RGPD + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 45	31/08/2018	08/01/2020	741099	31/08/2028
Momentup		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 40, 41	10/05/2019	04/10/2019	194550217	10/05/2029
MOOV		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42, 45	23/04/2019	23/08/2019	194545667	23/04/2029
MOOV		SUISSE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42, 45	03/09/2019			03/09/2029
MOOVAPPS		FRANCE	VISIATIV	9, 38, 42	18/07/2011	11/11/2011	113846667	18/07/2021
MOOVAPPS		CANADA	VISIATIV	9, 38, 42	11/01/2019			
MOOVAPPS		USA	VISIATIV	9, 38, 42	19/07/2019			
MOOVAPPS		ALGERIE	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		MAROC	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		ROYAUME UNI	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		SUISSE	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		TUNISIE	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		UNION AFRICAINE	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MOOVAPPS		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 38, 42	21/04/2017	21/04/2017	1366079	21/04/2027
MY3DCATALOG BY AXEMBLE		FRANCE	VISIATIV	9, 41, 42	21/10/2011	21/10/2011	113868747	21/10/2021
MYCAD		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	26/09/2016	26/09/2016	164302086	26/09/2026
myCAD + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	26/09/2016	26/09/2016	164302091	26/09/2026
MYCADPLACE		FRANCE	VISIATIV	9	17/03/2015	17/03/2015	053367306	27/06/2025
MYCADPLACE		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9	26/07/2005	08/08/2006	4562971	
MYCADPLACE		SUISSE	VISIATIV	9	14/02/2014	14/02/2014	1203213	14/02/2024
MYCADSERVICES		FRANCE	VISIATIV	9	10/09/2014	10/09/2014	043321068	28/10/2024
MYCADSERVICES		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9	26/11/2014	26/11/2014	4270138	03/02/2025
N° 1 DE LA GED INTUITIVE		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 42, 45	06/10/2016	06/10/2016	063472088	27/12/2026
NC2		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	31/08/2017	22/12/2017	174385230	31/08/2027
NC2 + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	31/08/2017	22/12/2017	174385244	31/08/2027
NOVAXEL		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	12/05/2011	02/09/2011	113830790	12/05/2021
NOVAXEL		TUNISIE	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	19/05/2011	05/05/2012	2011/000846	19/05/2021
NOVAXEL		ALGERIE	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	28/09/2011	28/09/2011	1104964	28/09/2021
NOVAXEL		BENELUX	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	28/09/2011	28/09/2011	1104964	28/09/2021
NOVAXEL		MAROC	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	28/09/2011	28/09/2011	1104964	28/09/2021
NOVAXEL		SUISSE	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	28/09/2011	28/09/2011	1104964	28/09/2021
NOVAXEL + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 41, 42, 45	14/10/2015	14/10/2015	053401655	04/01/2026
PHYGTALE + LOGO		FRANCE	VISIATIV	7, 9, 11, 12, 14, 16, 24, 25, 35, 36, 38, 41, 42	27/07/2017	01/12/2017	174379420	27/07/2027
QEEEX		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/12/2010	08/04/2011	113788175	06/12/2020
RAPID MANUF + LOGO		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	7, 9, 37, 40, 41, 42	20/05/2019	05/11/2019	18070078	20/05/2029
RAPID MANUF + LOGO		ROYAUME UNI	VISIATIV	7, 9, 37, 40, 41, 42	24/05/2019	04/10/2019	3401984	24/05/2029
RAPID MANUF + LOGO		SUISSE	VISIATIV	7, 9, 37, 40, 41, 42	20/05/2019	24/01/2020	741925	20/05/2029
Rocket Start		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 41, 42	10/05/2019			10/05/2029
Smart Enterprise Club		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	02/09/2014	26/12/2014	144115191	02/09/2024
SoBizz		FRANCE	VISIATIV	38	14/11/2013	07/03/2014	134047084	14/11/2023
SOLIDWATCH		FRANCE	VISIATIV	9, 16	19/07/2010	10/12/2010	103754436	19/07/2020
SOLIDWATCH + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 16	01/04/2011	03/05/2011	614827	01/04/2021
STRATEVIA		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	27/12/2011	20/04/2012	113884716	27/12/2021
THINK PAPERLESS		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 37, 38, 39, 41, 42	20/06/2011	14/10/2011	113840092	20/06/2021

Titre complet	Image	Pays	Titulaire	Liste des classes	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Date d'échéance
Touch3D + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 42	20/09/2011	13/01/2012	113860488	20/09/2021
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE À GRANDE VITESSE + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42	16/12/2016	19/05/2017	164322626	16/12/2026
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE À GRANDE VITESSE + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42	15/12/2016	03/05/2017	701750	15/12/2026
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE À GRANDE VITESSE + LOGO		MAROC	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42	31/05/2017	31/05/2017	1368302	31/05/2027
Up Numeric		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	15/05/2015	154149814	20/01/2025
Up Numeric		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	07/07/2015	675267	20/01/2025
Up Numérique		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	15/05/2015	154149820	20/01/2025
Up Numérique		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	07/07/2015	675268	20/01/2025
Up numérique L'ambition des dirigeants + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	15/05/2015	154149825	20/01/2025
Up numérique L'ambition des dirigeants + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	20/01/2015	07/07/2015	675246	20/01/2025
Value as a Software		FRANCE	VISIATIV	9, 35, 38, 39, 41, 42	03/01/2018	27/04/2018	184416896	03/01/2028
VDoc		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	04/03/2016	04/03/2016	96634219	08/07/2026
VDoc		CANADA	VISIATIV	9, 41, 42	06/08/2012	03/06/2015	905217	03/06/2030
VDoc		USA	VISIATIV	9	18/10/2012	09/07/2013	4363910	09/07/2023
VDoc		ALGERIE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		AUTRICHE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		BENELUX	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		ESPAGNE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		ITALIE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		LIECHTENSTEIN	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		MAROC	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		MONACO	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		PORTUGAL	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VDoc		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 41, 42	02/12/2016	02/12/2016	671570	02/12/2026
VISIATIV		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	28/01/2019	28/01/2019	093636890	16/03/2029
VISIATIV		SUISSE	VISIATIV	9, 38, 41, 42	22/05/2019	22/05/2019	596884	16/09/2029
VISIATIV		UNION EUROPEENNE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	05/04/2019	05/04/2019	8553927	16/09/2029
VISIATIV		ALGERIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254683	06/02/2025
VISIATIV		MAROC	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254683	06/02/2025
VISIATIV		TUNISIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254683	06/02/2025
VISIATIV		UNION AFRICAINE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254683	06/02/2025
visiativ + LOGO		FRANCE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	28/01/2019	28/01/2019	93636888	16/03/2029
visiativ + LOGO		ALGERIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254643	06/02/2025
visiativ + LOGO		MAROC	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254643	06/02/2025
visiativ + LOGO		SUISSE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254643	06/02/2025
visiativ + LOGO		TUNISIE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254643	06/02/2025
visiativ + LOGO		UNION AFRICAINE	VISIATIV	9, 16, 35, 38, 41, 42	06/02/2015	06/02/2015	1254643	06/02/2025
ASPRESSO		FRANCE	VISIATIV SOFTWARE	9, 16, 35, 38, 41, 42	29/11/2018	29/11/2018	93625843	29/01/2029

## 12 TENDANCES

### 12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

#### **NEXT 100 : MISSION ACCOMPLIE !**

Avec un an d'avance, Visiativ a largement rempli ses objectifs du plan NEXT 100, déployé en 2017, année de ses trente ans. L'objectif du Groupe aux 1 000 collaborateurs était de porter son chiffre d'affaires à 200 millions d'euros d'ici à 2020. Ce qu'il aura fait... en 2019. Ainsi, Visiativ a enregistré 203,2 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé, soit une progression de 25% sur l'année. Une stratégie performante qui reposait sur quatre piliers :

- une croissance organique soutenue ;
- une politique d'acquisitions offensive, notamment à l'international, dans ses deux métiers historiques (Édition et Intégration de logiciels) ;
- une stratégie de partenariats et d'écosystème ;
- la structuration du Groupe et le déploiement d'une dynamique collective.

Une volonté couronnée de succès à chaque niveau d'activité du Groupe : du pôle Intégration (Dassault Systèmes) qui a connu une croissance de 16% sur 2019 à l'Édition (+ 11%), en passant par le pôle Conseil (+ 79%) et celui de l'Intégration – Business Development (cloud et rapid manufacturing) qui a connu une croissance de 31%

#### **Horizon 2023 :**

Après la réussite du plan AUDEO 2017 lancé en 2015 et dont les objectifs ont été atteints (100 millions d'euros de chiffre d'affaires), là-aussi, avec une année d'avance (en 2016), la stratégie de la rencontre du Physique et du Digital, engagée depuis 2014 par le Groupe, se révèle payante. Une performance due à l'accélération intensive de la transformation numérique des entreprises du mid-market. Dans ce contexte, Visiativ est devenu un acteur global aux multi-compétences partenaire incontournable des PME et ETI. Avec le développement de ses plateformes humaines et digitales, de ses communautés de collaborateurs, clients et partenaires, de son offre à l'international et de son accompagnement global, la dynamique du Groupe ne cesse de croître. Ce qu'il entend poursuivre et confirmer dès 2020 avec la mise en œuvre du nouveau plan CATALYST 2023 (cf. 12.3 communiqué de presse du 8 janvier 2020).

### **12.2 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE**

À ce jour, il est prématuré de communiquer avec précision sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'activité du Groupe. Visiativ reste extrêmement attentif à l'évolution de son activité et déploie toutes ses ressources pour assister les clients dans la gestion de cette situation exceptionnelle. Compte tenu des incertitudes économiques liées à l'évolution de la situation sanitaire, Visiativ ne communique pas, à ce stade, d'objectifs financiers pour l'exercice 2020, les objectifs du plan CATALYST 2023 (cf 12.3 communiqué de presse du 8 janvier 2020) restent maintenus.

Le Groupe tiendra le marché informé de toute évolution notable de la situation sur son activité. Par ailleurs, des actions et des mesures de prévention ont été mises en œuvre pour réduire les risques de contamination au sein des collaborateurs, en France comme à l'étranger.

## 12.3 PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

### Communiqué de Presse du 8 janvier 2020

*Lyon, le 8 janvier* - Visiativ dévoile ses nouvelles ambitions et lance son 3ème plan stratégique CATALYST 2023.



- Nouvelle organisation du Groupe, autour d'une plateforme de compétences
- Gouvernance renouvelée et renforcée
- Performance financière réaffirmée : 30 M€ d'EBITDA visé
- Stratégie RH innovante, centrée sur l'expérience collaborateur
- Engagement en matière de RSE et performance extra-financière

À l'aube d'une nouvelle décennie, Visiativ est heureux de présenter ce jour ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST 2023. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 vont être atteints dès la fin de l'exercice 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer Visiativ en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises.

CATALYST 2023 se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour Visiativ : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale. Ce nouveau plan Stratégique CATALYST 2023 vise un objectif de 30 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2023.

### Communiqué de Presse du 8 janvier 2020

*Lyon, le 8 janvier* - Dans le cadre du lancement de son nouveau plan stratégique CATALYST 2023, Visiativ est heureux d'annoncer la nomination de Philippe Garcia au poste de Directeur général adjoint en charge de la Finance, dont le mandat a pris effet le 2 janvier 2020.

Philippe Garcia (55 ans) a débuté sa carrière en audit financier chez Deloitte, au sein du département Audit Grandes Entreprises du bureau de Lyon. Pendant 7 ans, il y évolue pour devenir, dans le même département, Manager Audit. En 1997, Philippe rejoint le groupe américain BF Goodrich tout d'abord en qualité de Directeur Administratif et Financier, puis en tant que Contrôleur Europe. En juillet 2002, il est nommé Chief Financial Officer (CFO) de la société Floréane Medical Implants, cotée sur Euronext. Après la vente de cette dernière à Covidien en 2005, Philippe Garcia est nommé membre du Directoire de la biotech Novagali Pharma, en qualité de CFO, puis rejoint, deux ans plus tard, le Groupe pharmaceutique EFFIK, en qualité de CFO.

Depuis 2010, il occupait le poste de Vice-Président Finance du groupe Amplitude Surgical, œuvrant activement au triplement du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, à la multiplication par quatre des ventes internationales avec la création de 10 filiales étrangères, et à l'introduction en Bourse sur Euronext à Paris de la société avec une levée de fonds de plus de 100 M€. Philippe Garcia est titulaire d'un Master Audit de l'IAE de Lyon III et du DESCF.

### Communiqué de Presse du 28 janvier 2020

*Lyon, le 28 janvier* - À l'issue de son exercice 2019, Visiativ a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 203,2 M€, en progression de +25% dont +7% de croissance organique. Avec plus de 200 M€ de niveau d'activité réalisé en 2019, le Groupe atteint, avec un an d'avance sur le plan de marche, l'objectif de chiffre d'affaires fixé dans le cadre du plan stratégique NEXT 100 lancé en 2017.

## **Communiqué de Presse du 30 janvier 2020**

*Lyon, le 30 janvier* - Visiativ renforce sa gouvernance et annonce la nomination de Bertrand Sicot au poste de Directeur général délégué, et membre du Comité exécutif (COMEX), de Visiativ. Bertrand Sicot apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Aux côtés de Laurent Fiard, Président – Directeur général de Visiativ, Bertrand Sicot accompagnera la stratégie du Groupe dans le cadre du plan CATALYST 2023, et son développement, notamment à l'international.

## **Communiqué de Presse du 6 février 2020**

*Lyon, le 6 février* - Dans le cadre du plan stratégique CATALYST 2023, Visiativ s'est fixé cinq évolutions prioritaires visant à transformer le Groupe en acteur global de l'innovation et de la transformation aux côtés des dirigeants de PME et ETI. Le renouvellement et le renforcement de la gouvernance d'entreprise constitue l'un des axes stratégiques pour atteindre cette ambition. Dans cette perspective, Visiativ annonce ce jour la création d'un Comité stratégique qui sera présidé par François Enaud.

Le Comité stratégique, qui sera constitué de François Enaud, Laurent Fiard, Président – Directeur général de Visiativ, et Bertrand Sicot, Directeur général délégué de Visiativ, aura pour mission d'accompagner le plan de transformation de Visiativ et la proposition de valeur associée, et de veiller à sa bonne exécution par le Comité exécutif.

## **Communiqué de Presse du 21 février 2020**

*Lyon, le 21 février* - Visiativ, partenaire de Dassault Systèmes, confirme sa position de leader mondial lors des conventions internationales. Comme chaque année, Dassault Systèmes a réuni son écosystème pour la zone EMEAR (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Russie) lors du congrès Value Up à Monte-Carlo (Monaco) du 20 au 23 janvier 2020 puis lors de la convention mondiale 3DEXPERIENCE World 2020 à Nashville (Etats-Unis) du 9 au 12 février, auparavant baptisée SOLIDWORKS World.

Ces conventions annuelles ont pour vocation de présenter l'ensemble des nouveautés de la plateforme 3DEXPERIENCE et de réunir les intégrateurs des solutions.

Plus de 30 trophées ont récompensé le groupe Visiativ qui conserve ainsi sa position de 1<sup>er</sup> partenaire Platinum Eurowest, notamment pour la croissance des ventes cloud de 3DEXPERIENCE.

De nombreux trophées ont également récompensé les filiales internationales du Groupe, témoignant du succès de la stratégie d'internationalisation de Visiativ ces dernières années. Les filiales se sont démarquées dans leurs zones géographiques respectives notamment en Suisse, au Royaume-Uni et au Benelux.

D'une manière générale, les équipes se sont vu remettre de nombreuses récompenses individuelles témoignant de la qualité du service et du savoir-faire. Visiativ confirme ainsi sa position de leader sur l'ensemble des marchés de la zone Eurowest et intègre une fois de plus le Top 5 mondial des intégrateurs SOLIDWORKS.

## **Communiqué de Presse du 4 mars 2020**

*Lyon, le 4 mars* - Le numérique constitue un véritable levier d'accélération de la croissance et de l'innovation des entreprises. Pour accompagner leur transformation, BDO, société d'audit, d'expertise comptable et de conseil, s'allie au groupe Visiativ, acteur majeur de l'innovation et de la transformation des entreprises, pour proposer aux TPE/PME la démarche TNGV : « Transformation Numérique à Grande Vitesse ».

Fort de plus de 30 années d'expertise, Visiativ a créé la TNGV pour accompagner les entreprises de manière innovante et pragmatique. Cette démarche vise à accélérer l'engagement collaborateurs et clients, appréhender les opportunités du numérique et à construire la feuille de route digitale personnalisée de l'entreprise. Simple à mettre en œuvre, agile et itérative, la démarche TNGV permet de formaliser, prioriser et déployer l'ensemble des projets numériques d'une entreprise.

## **Communiqué de Presse du 16 mars 2020**

*Lyon, le 16 mars* – Mesures COVID 19

Cher(e) Client(e), cher Partenaire,

En lien avec les mesures gouvernementales qui visent à ralentir la propagation du Covid-19, nous avons mis en place au sein de Visiativ un plan d'action auprès de l'ensemble de nos collaborateurs. Ce plan va nous permettre d'assurer la protection de nos collaborateurs, clients et partenaires et de maintenir notre engagement à vos côtés, dans les meilleures conditions possibles.

Toutes nos activités sont maintenues et nos équipes restent donc disponibles pour répondre à vos questions et vous accompagner sur vos différents projets. Les rencontres à distance seront privilégiées. De plus, nous reportons l'ensemble des événements organisés par Visiativ, planifiés jusqu'au 30 mars 2020 et vous tiendrons informés des nouvelles dates prévues.

Nous sommes conscients que cette période est inédite pour nous tous. Nous sommes convaincus que le sens des responsabilités, l'entraide et la collaboration seront les clés pour passer cette épreuve. Sachez que vous pouvez compter sur les équipes Visiativ à vos côtés.

## **Communiqué de Presse du 17 mars 2020**

*Lyon, le 17 mars* - L'exercice 2019 a été marqué par l'achèvement, une nouvelle fois avec un an d'avance, du plan stratégique Next100 lancé en 2017, illustré par :

- Un chiffre d'affaires consolidé de 203,2 M€ en 2019, en progression de +25% dont +7% de croissance organique sur l'exercice et en doublement par rapport à 2016 (rappel : 105,9 M€) ;
- Un chiffre d'affaires récurrent hissé à 63% du chiffre d'affaires en 2019 (vs 57% en 2016) ;
- Une accélération du développement international du Groupe avec désormais 24% de l'activité réalisée hors de France, contre 13% en 2018 et 9% en 2016 au démarrage du plan stratégique ;
- Un EBITDA de 18,7 M€ en progression de +42% en 2019, représentant une marge d'EBITDA record de 9,2%, multiplié par 3 par rapport à 2016 (rappel : 6,2 M€ soit 5,9% de marge d'EBITDA) ;
- Un résultat d'exploitation de 13,6 M€, en progression de +53% en 2019 représentant une marge d'exploitation de 6,7%, triplé également par rapport à 2016 (4,6 M€ soit une marge d'exploitation de 4,4%).

### **Acquisition de la société MSC Associates Ltd. au Royaume-Uni**

Visiativ annonce l'acquisition de 100% du capital de MSC Associates Ltd., cabinet britannique de conseil en financement de l'innovation. Basées à Londres, les équipes de MSC Associates viennent ainsi compléter le maillage géographique de Visiativ outre-Manche, déjà présent dans le conseil à Édimbourg, Manchester et Birmingham. MSC Associates a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de £1,2M (1,4 M€) pour une rentabilité supérieure à celle de Visiativ. Cette acquisition s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan CATALYST 2023, avec un focus mis sur les croissances externes fortement relatives.

## Perspectives 2020

2020 marque le démarrage du plan CATALYST 2023 qui met l'accent en priorité, sur le plan financier, à l'accélération de la rentabilité afin de porter l'EBITDA du Groupe à 30 M€ à horizon 2023.

Dans cette perspective, l'exercice 2020 sera consacré à la mise en œuvre des principaux leviers d'amélioration de la rentabilité : optimisation de la performance opérationnelle, intégration et accroissement des synergies avec les sociétés récemment acquises, priorité à la croissance organique et focus sur les croissances externes fortement relatives.

À ce jour, il est prématuré de communiquer avec précision sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'activité du Groupe. Visiativ reste extrêmement attentif à l'évolution de son activité et déploie toutes ses ressources pour assister les clients dans la gestion de cette situation exceptionnelle. Compte tenu des incertitudes économiques liées à l'évolution de la situation sanitaire, Visiativ ne communique pas, à ce stade, d'objectifs financiers pour l'exercice 2020.

Le Groupe tiendra le marché informé de toute évolution notable de la situation sur son activité. Par ailleurs, des actions et des mesures de prévention ont été mises en œuvre pour réduire les risques de contamination au sein des collaborateurs, en France comme à l'étranger.

## Communiqué de Presse du 8 avril 2020

Lyon, le 8 avril - Covid-19 : impression de valves en 3D

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, une grande quantité d'équipement de ventilation est nécessaire pour combattre le virus.

L'hôpital Jeroen Bosch Ziekenhuis, Pays-bas, utilise des masques de plongé pour les convertir en masque de ventilation grâce à l'ajout d'une valve imprimée en 3D. Le brevet de cette solution, développée et testée avec succès par la société ISINNOVA, a été mis gracieusement à disposition de tous. Pour accélérer la production de valves, Layertec, filiale du groupe Visiativ, a été sollicitée et a immédiatement mis à disposition ses services d'impression 3D. Arnaud Kooij, directeur de Layertec, appelle toutes les sociétés d'impression 3D à faire de même : *"Ils ont désespérément besoin des masques respiratoires, utilisons au maximum la capacité d'impression commune"*.

## Communiqué de Presse du 22 avril 2020

Lyon, le 20 avril

**Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, Visiativ a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 42,3 M€ en progression de +2%. À périmètre et taux de change constants, la variation s'établit à -1%.**

Chiffre d'affaires consolidé trimestriel – Données non auditées

En M€ - Données au 31/03	T1 2019 (3 mois)	T1 2020 (3 mois)	Variation	Croissance organique <sup>1</sup>
<b>3DEXPERIENCE (Dassault Systèmes)</b>	<b>24,8</b>	<b>24,2</b>	<b>-2%</b>	<b>-5%</b>
<b>VISIATIV PLATFORM</b>	<b>16,6</b>	<b>18,1</b>	<b>+9%</b>	<b>+4%</b>
dont Édition (Moovapps)	7,0	7,0	0%	-7%
dont Conseil en innovation	6,9	8,4	+21%	+16%
dont Business Development	2,7	2,7	-1%	0%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>41,4</b>	<b>42,3</b>	<b>+2%</b>	<b>-1%</b>
dont chiffre d'affaires récurrent	25,2	27,9	+11%	+8%
% récurrent	61%	66%	+5 pts	

## Performances par pôle

- Le pôle **3DEXPERIENCE VAR** (Value-added reseller), regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes, a enregistré un chiffre d'affaires trimestriel de 24,2 M€, en léger repli de -2% (-5% retraité de l'impact des taux de change et de la consolidation de CDSL). Pour faire face au contexte sanitaire et aux mesures de confinement en vigueur dans de nombreux pays depuis mars, les équipes de Visiativ ont été particulièrement sollicitées pour aider les clients à opérer les solutions Dassault Systèmes à distance afin de répondre aux problématiques de télétravail.
- Le chiffre d'affaires du pôle **VISIATIV PLATFORM**, regroupant les activités issues des technologies propres à Visiativ, s'est établi à 18,1 M€ en progression de +9% (+4% en organique). Les activités d'Édition (Moovapps) sont demeurées stables sur la période. En revanche, tirées par la forte croissance des activités de « Tax Credit Management », le Conseil (innovation, excellence opérationnelle et transformation) a connu une progression de +21%, dont +16% en organique. Les activités de Business Development (cloud, infogérance, rapid manufacturing) sont stables sur le trimestre.

Au global, la part du chiffre d'affaires récurrent poursuit sa progression (+11%) et représente 66% de l'activité trimestrielle contre 61% pour la même période l'an dernier (63% sur l'ensemble de l'exercice 2019). Au 1er trimestre 2020, le chiffre d'affaires à l'international a progressé de +20% (+11% en croissance organique), représentant 25% du chiffre d'affaires du trimestre, contre 23% au 1er trimestre 2019 (24% sur l'ensemble de l'exercice 2019).

## Point de situation face à la pandémie du Covid-19

Pour faire face à la pandémie du Covid-19, des actions et des mesures de prévention ont été mises en œuvre pour réduire les risques de contamination au sein des équipes, en France comme à l'étranger, tout en garantissant une continuité maximale de services pour les clients.

La mise en œuvre du plan de continuité d'activité de Visiativ s'est déroulée sans difficulté et le Groupe déploie toutes ses ressources pour assister les clients dans la gestion de cette situation exceptionnelle. Depuis lundi 16 mars 2020, la quasi-totalité des collaborateurs du Groupe est en télétravail.

La décision a été prise de retarder les recrutements, excepté pour les activités cloud et infogérance (Visiativ Managed Services) qui connaissent une croissance soutenue depuis plusieurs semaines pour répondre aux nouveaux modes d'organisation du travail.

Il est à noter que l'ensemble des équipes dédiées à la R&D poursuivent pleinement leur activité. Visiativ entend poursuivre, voire accélérer, le développement de solutions qui représenteront un atout indispensable en sortie de crise.

Les mesures de confinement en vigueur dans la plupart des pays où opère le Groupe commencent à avoir un impact sur l'activité, particulièrement en France, avec des reports de décisions d'investissements des clients et des suspensions de quelques projets de déploiement sur site.

En conséquence, Visiativ a mis en place en France notamment, avec l'accord des partenaires sociaux, des mesures d'activité partielle de ses collaborateurs en rapport avec la baisse d'activité attendue.

À ce stade, il est prématuré de communiquer avec précision sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'activité du Groupe. Visiativ reste extrêmement attentif à l'évolution de la situation et des conséquences sur son activité.

Face à cette situation, le Groupe peut compter sur ses nombreux atouts ainsi que sur la résilience de son business model pour traverser cette crise inédite :

- **la récurrence de son activité**, avec notamment une base de chiffre d'affaires récurrent qui représente désormais les 2/3 des ventes ;
- **des activités en phase avec les besoins des entreprises dans le contexte actuel** (digitalisation, conseil en innovation, infrastructures cloud, etc.) ;
- **l'absence de dépendance client ou de dépendance sectorielle**, grâce à la grande diversité de son portefeuille clients.

#### **Situation financière solide au 31 mars 2020**

À fin mars 2020, la trésorerie disponible s'établissait à 29,6 M€.

Par ailleurs, Visiativ étudie avec ses partenaires bancaires la possibilité de mettre en place un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) proposé dans le cadre de la crise.

#### **Acquisition d'un bloc de 21% du capital de Visiativ Conseil**

Visiativ annonce avoir conclu un accord pour l'acquisition de 21% du capital de Visiativ Conseil (holding de contrôle de l'activité Conseil en innovation), auprès d'actionnaires minoritaires non opérationnels.

Cette opération interviendra dans le courant de l'année 2020 avec des décaissements sur les exercices 2020 et 2021. À l'issue de l'opération, Visiativ détiendra en direct 77,6% du capital de Visiativ Conseil.

## **13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

Non applicable.

## 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration.

Un descriptif résumé des principales stipulations des statuts de la Société figure respectivement aux paragraphes 21.2 et 16.1 du présent Document d'enregistrement universel.

#### 14.1.1 Composition du Conseil d'administration

A ce jour, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat
<b>Laurent FIARD</b>	Président	Directeur général	Néant	Assemblée générale du 18 avril 1997	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
<b>Christian DONZEL</b>	Administrateur	Néant	Néant	statuts constitutifs du 18/04/1994	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
<b>Daniel DERDERIAN</b>	Administrateur	Néant	Président de Axelliance Président de Squadra Président de Axiome	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
<b>Hubert JARICOT</b>	Administrateur indépendant (1)	Néant	Gérant de HJ Consultants	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
<b>Benoît SOURY</b>	Administrateur indépendant (1)	Néant	Directeur général de La Vie Claire	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
<b>Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)</b>	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de Maviflex Directeur général de PIL	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
<b>Pascale DUMAS RAVON</b>	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de HP France	AGM du 25 mai 2016	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Sylvie GUINARD (née DOYEN)</b>	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de Thimonnier	AGM du 1er juin 2017	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(1) Le critère d'indépendance des administrateurs se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Ces critères du code MiddleNext sont repris dans le règlement intérieur de Visiativ auxquels elle se conforme.

La société SIGEFI, représentée par Monsieur Bertrand RAMBAUD, a été nommé en qualité de censeur au Conseil d'administration le 15 décembre 2017.

Le président-directeur général et le directeur général délégué ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Les adresses professionnelles des autres administrateurs sont les suivantes :

- Daniel DERDERIAN : Immeuble les Topazes, 92 cours Vitton 69456 Lyon
- Hubert JARICOT : 1 Chemin des Brindilles, Le Montaly, 69630 Chaponost
- Benoît SOURY : 1982 Route de Lyon RD 386 - 69700 Montagny
- Anne-Sophie PANSERI : 8-14, rue Vaucanson - 69150 Décines
- Pascale DUMAS : 1 avenue du Canada – 91947 Les Ulis Cedex
- Sylvie GUINARD : 11 Avenue de la Paix, 69650 Saint-Germain-au-Mont-d'Or

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 14.1.4).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

## 14.1.2

## Autres mandats sociaux au 31 décembre 2019

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
<b>Laurent FIARD</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	FEALINX (SA) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC MOMENT UP (SAS) ALLIATIV (SAS) RENOVACT (SARL) LFI (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) 47 (Société civile) 3LFI (Société civile) CLINANTES LA VIE CLAIRE MEDEF LYON RHONE	Administrateur Administrateur Administrateur - Président du CA Directeur Général Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Administrateur Président du Conseil d'Administration
<b>Christian DONZEL</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	Néant  VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland) (Ex-AXEMBLE SUISSE) VISIATIV SOLUTIONS (SAS ex ALIXENCE) MOMENT UP (SAS) ALLIATIV (SAS) FEALINX (SA) (Ex CADESES) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) 47 (Société civile) 2CDO (Société civile) CLINANTES APICIL	Néant  Président Directeur Général Président Directeur Général Administrateur Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Administrateur
<b>Daniel DERDERIAN</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent de LFK SARL	LFK APLICIT SCI MIKAB LOUYSS  CREDITPRO France CFM U Lugo	Gérant Gérant Gérant Gérant  Président Président Président
<b>Hubert JARICOT</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE LES 3 CHENES TROIS CHENES INVEST SCI Montpellas LA VIE CLAIRE IMMOBILIER CFID	DGD et administrateur Vice Président du Conseil de Surveillance Président Directeur Général Membre du conseil de surveillance Gérant Gérant Gérant
<b>Benoît SOURY</b>	Mutuelle AXA IARD SOBIO SAS Fondation CARREFOUR Banque Populaire Loire et Lyonnais Les Haies (Société civile)	Administrateur Président Administrateur Administrateur Gérant
<b>Anne-Sophie PANSERI</b>	MAVIFLEX PIL URSSAF Rhône Alpes Keolis ITII Sofineco MEDEF Rhone Alpes Auvergne EZBEEZ SAS Green On Lyon CCI et CCIR	Directrice Générale (Mandataire Social) Directrice Générale Personne qualifiée au CA Administrateur Administrateur Directrice Générale Administrateur Administrateur Administrateur Elue
<b>Pascale DUMAS RAVON</b>	SARL Poliathe SARL LA Foncière Poliathe Secimavi/Ficime	Gérante Gérante Membre Statutaire (syndicat professionnel)
<b>Sylvie Guinard</b>	FIM Essevelis (holding Thimonnier)	Présidente Gérante

Nom de l'administrateur	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et devenus caducs à ce jour	
	Société	Nature du mandat
<b>Laurent FIARD</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	NOVAXEL (SA) RENOVACT (SAS) INNOCAD (SAS absorbée en 2009 par AXEMBLE) QEEX (SAS) ASPRESSO (SARL) VISIATIV SERVICES (SAS)  Néant	Administrateur - Président du Conseil et DG Directeur Général Président Président Gérant Directeur Général  Néant
<b>Christian DONZEL</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	NOVAXEL (SA) RENOVACT (SAS) VISIATIV SERVICES (SAS) PRIMMO (Société civile)  Néant	Administrateur - Directeur Général Délégué Président Président Gérant  Néant
<b>Daniel DERDERIAN</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	CADESIS SA AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXELLIANCE HOLDING MAISON DES COURTIER ILIATIS NESSEO GROUPE NESSEO HOLDING CADESOF KODIAK INVESTISSEMENTS ASCORE GESTION  AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXIOME AXIOME FINANCE SQUADRA	Président directeur général Président directeur général Gérant Président directeur général Président directeur général SAS Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Président
<b>Hubert JARICOT</b>	HIJ Finances CFDP EVOLEM	Gérant Administrateur Administrateur
<b>Benoît SOURY</b>	Aéroports de Lyon SA Espace Numérique Entreprise Lyon Investissement & développement Agence de développement économique de Lyon APICIL Sommitale	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
<b>Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)</b>	MEDEF Lyon MEDEF Rhône Alpes IUT Lyon 1 Association 6000 rebonds Centre Paul Roubier ULTRATECH Immobilière Rhône Alpes groupe Solendi 3F	administrateur administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Directrice Générale Présidente
<b>Pascale DUMAS RAVON</b>		
<b>Sylvie GUINARD (née DOYEN)</b>	CETIM	Administrateur

### 14.1.3 Biographies des administrateurs

- **Laurent FIARD, président-directeur général** : se reporter au paragraphe 6.3.1
- **Christian DONZEL, administrateur**

Christian Donzel réalise des études techniques au CNAM et à l'IFG avant de travailler pendant 17 ans au service d'ingénierie du groupe Rhône-Poulenc. En 1987, il se lance dans la création d'entreprise à Lyon en rachetant la filiale française de l'éditeur suisse du logiciel de CAO Visionael, AGS. Il signe le début de l'aventure Visiativ et dirigera la société jusqu'en janvier 2020. Il n'est plus Directeur Général Délégué de Visiativ depuis le 30 janvier 2020

- **Daniel DERDERIAN, administrateur**

Monsieur Daniel DERDERIAN est Président de la société CrediPro France, premier réseau national de courtiers en financements professionnels. Il était précédemment Président fondateur d'AXELLIANCE GROUPE, 9eme courtier français, spécialisé en risques industriels, (410 personnes, 300 M€ de primes collectées, 60 M€ de chiffre d'affaires), en France et en Espagne, cédé à Apax Partners en 2018. Il dirige par ailleurs la société de services informatiques Nesseo Group. Il auparavant également créé et dirigé de 1996 à 2006 le groupe de services informatiques Groupe Diwan, côté sur le marché Alternext à Paris, puis cédé en 2006 à France Télécom. De 1990 à 1996 il a dirigé Citra Informatique, société de services informatiques pour les administrateurs de biens. Il est diplômé de l'IAE de Montpellier et titulaire d'un Exécutive MBA HEC/CPA.

- **Hubert JARICOT, administrateur indépendant**

Monsieur Hubert JARICOT a débuté sa carrière en tant que responsable de missions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes chez Safigec, avant de rejoindre le groupe Distriborg en 1985 en tant que responsable financier puis Directeur Financier jusqu'en 2000. Il a notamment été membre du comité stratégique et administrateur de filiales de ce groupe, qui a réalisé son introduction en bourse en 1987 et a été cédé à Wessanen (Pays-Bas) en 2000. Depuis 2002, il est gérant de HLJ Consultants, une société spécialisée dans le conseil aux PME (accompagnement stratégique et opérations financières). Monsieur Hubert JARICOT est diplômé de l'IHFI (Institut de Haute Finance) de Paris, titulaire d'un DECS (Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures) et diplômé du CPA (Centre de Perfectionnement aux Affaires, devenu Excecutive MBA de l'EM Lyon).

- **Benoît SOURY, administrateur indépendant**

Monsieur Benoît SOURY a démarré sa carrière en tant que Directeur des Comptoirs Irlandais (distribution de produits d'Irlande). Il a ensuite été Directeur Général de Biscoval (distribution de produits sucrés) pendant quatre ans. En 1994, il devient directeur de division de Distriborg Groupe à Lyon (distribution de produits diététiques et biologiques) et est alors également membre du comité de direction du groupe. Depuis 2001, il était directeur général et associé de La Vie Claire (distribution de produits biologiques et diététiques, CA de 220M€, 600 salariés) à Lyon. En mai 2018, il est nommé directeur du marché bio chez Carrefour et quitte ses fonctions chez La Vie Claire. Monsieur Benoît SOURY est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion en 1987.

- **Anne-Sophie PANSERI, administrateur indépendant**

Madame Anne-Sophie PANSERI a débuté sa carrière en tant que responsable marketing chez Mavil pendant huit ans, puis a été responsable de la production chez Fil et Maviflex de 1997 à 2000. Elle est depuis 2000 Présidente de Maviflex et gère principalement les activités Finance, Production et Achats.

Madame Anne-Sophie PANSERI dirige également deux sociétés : PIL (Peinture Industrielle Lyonnaise) en tant que directeur général depuis 2002 et Green On Lyon (Location de flotte de vélos à assistance électrique pour les salariés du privé) en tant qu'administratrice depuis 2010. Madame Anne-Sophie PANSERI est diplômée d'une maîtrise en information et communication à Lyon III en 1989.

- **Pascale DUMAS, administrateur indépendant**

Madame Pascale Dumas a débuté sa carrière professionnelle au sein de Hewlett-Packard France en 1981, où elle occupait des fonctions commerciales. De 1995 à 1998, elle devient Directrice de la division Radiomessagerie chez Motorola France. Elle poursuit ensuite sa carrière chez Lexmark France, en tant que Directrice de la division Produits grand public, puis devient Directrice Générale de Lexmark France en 2003.

Elle revient chez Hewlett-Packard France en mai 2006 pour prendre la Direction de la Division Personal Systems (Systèmes Personnels), puis, de la division PPS (Printing and Personal Systems) en mai 2012. Depuis 2015, Pascale Dumas est Présidente-Directrice Générale de HP France.

Pascale Dumas est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et d'un diplôme de l'IAE Paris.

- **Sylvie GUINARD, administrateur indépendant**

Madame Sylvie GUINARD est Présidente Directrice Générale de l'entreprise THIMONNIER, qui conçoit des machines et solutions d'emballages souples, activité très fortement tournée vers l'international et l'innovation technologique. De formation Ingénieur Mécanique puis d'un MBA de l'EM LYON, elle a une expérience diversifiée de management et de pilotage des opérations industrielles et de R&D.

A ce titre, Madame Sylvie GUINARD a travaillé tant pour le secteur spatial, que celui de la défense, du transport ou du pétrolier, avant de reprendre l'entreprise familiale. Elle est très attachée aux valeurs humaines en particulier dans son entreprise. Elle est très impliquée dans le monde de la mécanique et en particulier dans la FIM dont elle a été Vice-Présidente, le Symop et l'IUMM dont elle fait partie des organes de direction ou d'administration, ainsi que dans l'Industrie du Futur.

## **14.2 CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Le Président-directeur général et le directeur général délégué qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, directement et indirectement, de la Société. Voir détail au paragraphe 17.2.

Un conflit d'intérêt potentiel concerne les locaux loués par des sociétés du Groupe aux SCI Partegia, Cliwest et Clinord ainsi que la SCI Primmo, dont le bail a été repris par la SCI Clinantes au 1<sup>er</sup> juillet 2015, dans lesquelles certains dirigeants de la Société détiennent des parts et sont le représentant légal :

- Les taux de détention directe sont les suivants :
  - o SCI Partegia : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 13,65% chacun,
  - o SCI Cliwest : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 47,5% chacun,
  - o SCI Clinord : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 47,5% chacun,
  - o SCI 22 : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 47,5% chacun,
  - o SCI PDM : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 33% chacun,
  - o SCI Clinantes : M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard 30% chacun.

- Les représentants légaux sont les suivants :
  - o SCI Partegia : M. Christian Donzel est représentant légal,
  - o SCI Cliwest : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,
  - o SCI Clinord : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,
  - o SCI 22 : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,
  - o SCI PDM : Co-gérance de M. Christian Donzel et M. Laurent Fiard,
  - o SCI Clinantes : M. Christian Donzel est représentant légal.

Sur les conditions des baux commerciaux avec ces sociétés se reporter au paragraphe 8.1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Au titre de l'exercice 2019 les loyers et charges locatives du Groupe versés à la SCI Partegia ont représenté 284 K€, 164 K€ à la SCI Clinantes, 50 K€ pour la SCI Clinord, 250 K€ pour la Cliwest, 172 K€ pour la SCI 22 et 121 K€ pour la SCI PDM.

A la connaissance de la Société, et à l'exclusion de ce qui précède, il n'existe à la date du présent Document d'enregistrement universel aucun autre élément susceptible de générer un conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux et leurs intérêts, ni aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital social, sous réserve des stipulations du Pacte insérées au paragraphe 18.4 ci-après.

## 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information en matière de rémunération des mandataires sociaux est établie en se référant à la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 ».

**Tableau n°1**

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE, BSA /Stock-options attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
<b>VISIATIV - Président-directeur général</b>		
<b>Laurent FIARD</b>		
Rémunération due au titre de l'exercice	345 491 €	303 757 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>345 491 €</b>	<b>303 757 €</b>
<b>VISIATIV - Directeur général délégué</b>		
<b>Christian DONZEL</b>		
Rémunération due au titre de l'exercice	344 139 €	303 110 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>344 139 €</b>	<b>303 110 €</b>

**Tableau n°2**

	Exercice clos le 31 décembre 2019		Exercice clos le 31 décembre 2018	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
<b>VISIATIV - Président-directeur général</b>				
<b>Laurent FIARD</b>				
Rémunération fixe annuelle	223 098 €	223 098 €	223 216 €	223 216 €
Rémunération variable annuelle	105 000 €	80 400 €	62 400 €	54 600 €
Rémunération variable pluriannuelle	-		-	
Rémunération exceptionnelle	-		-	
Jetons de présence				
Avantage en nature Véhicule	5 401 €	5 401 €	6 383 €	6 383 €
Avantage en nature CSG Chômage	11 992 €	11 992 €	11 758 €	11 758 €
<b>TOTAL</b>	<b>345 491 €</b>	<b>320 891 €</b>	<b>303 757 €</b>	<b>295 957 €</b>
<b>VISIATIV - Directeur général délégué</b>				
<b>Christian DONZEL</b>				
Rémunération fixe annuelle	232 003 €	232 003 €	232 122 €	232 122 €
Rémunération variable annuelle	105 000 €	80 400 €	62 400 €	54 600 €
Rémunération variable pluriannuelle	-		-	
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantage en nature Véhicule	7 136 €	7 136 €	8 588 €	8 588 €
<b>TOTAL</b>	<b>344 139 €</b>	<b>319 539 €</b>	<b>303 110 €</b>	<b>295 310 €</b>

(1) Les critères de performance permettant d'obtenir la rémunération variable annuelle ont été fixés par le conseil d'administration. Ils sont basés sur l'atteinte d'un objectif de résultat d'exploitation.

Depuis l'exercice 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de porter la rémunération fixe annuelle brute du président-directeur général et du directeur général délégué à 240 K€ chacun. La rémunération fixe antérieure n'avait pas évolué depuis sa détermination en 2007.

D'autre part la prise en charge par la société des cotisations versées au titre du régime d'assurance chômage, type GSC, dont Monsieur Laurent FIARD bénéficie, reste maintenue sans changement.

**Tableau n°3**

Pour information, lors de son assemblée générale du 31 mai 2018, la Société a décidé d'augmenter l'enveloppe annuelle de jetons de présence, d'un montant global de 24.000 € pour l'ensemble des administrateurs pour l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2018 et pour chacun des exercices ultérieurs.

A titre d'information, les jetons de présence attribués au titre des exercices précédents sont retranscrits dans le tableau suivant :

Tableau de synthèse des jetons de présence attribués à chaque mandataire social non dirigeant			
Administrateurs non dirigeants	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017
<b>Daniel DERDERIAN</b>	4.000€	4.000€	4.000€
<b>Hubert JARICOT</b>	4.000€	4.000€	4.000€
<b>Benoît SOURY</b>	4.000€	4.000€	4.000€
<b>Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)</b>	4.000€	4.000€	4.000€
<b>Pascale DUMAS</b>	4.000€	4.000€	4.000€
<b>Sylvie GUINARD</b>	4.000€	4.000€	0 €

**Tableau n°11**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
<b>Laurent FIARD</b>		X		X		X		X
Président-directeur général								
Date de 1ère nomination : 18 avril 1997								
Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020								
<b>Christian DONZEL</b>		X		X		X		X
Directeur général délégué								
Date de 1ère nomination : 18/04/1994								
Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020								

### **15.2 SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

### **15.3 BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

Néant.

## 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

La composition détaillée du Conseil d'administration figure au paragraphe 14.1.1.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 5 fois. Le taux de présence moyen des administrateurs s'est élevé à 87,5%.

Dates de réunion du Conseil d'administration	Présents et représentés	Absents	Pourcentage
15 mars 2019	7	1	87,5%
10 mai 2019	6	2	75%
21 juin 2019	8	0	100%
13 septembre 2019	7	1	87,5%
13 décembre 2019	7	1	87,5%
<b>Total</b>			<b>87,5%</b>

Par décision en date du 19 octobre 2001, le Conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de président et de directeur général et a nommé un directeur général délégué.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société était représentée à l'égard des tiers par Monsieur Laurent FIARD en tant que Président du Conseil d'administration et Directeur général et Monsieur Christian DONZEL, en tant que Directeur général délégué.

Le 31 janvier 2020, Monsieur Christian Donzel a démissionné de ses fonctions de Directeur général délégué à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Monsieur Bertrand Sicot, a été nommé Directeur général délégué, par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mars 2020.

#### 16.1.1 Conseil d'administration (article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze (75) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur et sauf le cas où le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent être ou non actionnaires de la Société.

### **Organisation du conseil – Censeurs (article 15 des statuts)**

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération et ses éventuels avantages.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, le président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du président, la séance du conseil est présidée par un membre du conseil, désigné à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Un ou deux censeurs, personne physique ou morale, peuvent être désignés par le Conseil d'administration pour une durée de six (6) ans renouvelables. Les censeurs remplissent un rôle purement consultatif.

Les censeurs seront invités à participer aux réunions du Conseil d'administration et seront convoqués dans le même délai et selon la même forme que les membres du Conseil d'administration. Les censeurs pourront participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et disposeront des mêmes informations que les membres du Conseil d'administration. En toute hypothèse, les censeurs ne disposeront pas de droit de vote et, à ce titre, ne participeront pas au vote des décisions du Conseil d'administration et leur présence ne sera pas prise en compte dans le calcul du quorum.

### **Délibérations du conseil (article 16 des statuts)**

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société (ou de ses filiales) l'exige, sur la convocation de son président. En outre, le directeur général, ou, lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins de ses membres, peuvent demander au président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, moyennant un préavis de sept (7) jours, sauf cas d'urgence.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les administrateurs peuvent se faire représenter aux réunions du conseil dans les conditions légales et réglementaires, mais les administrateurs représentés ne sont pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, étant précisé que cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes : nomination, rémunération, révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués, arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

En outre, deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité d'entreprise dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président du Conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

### **Pouvoirs du Conseil d'administration (article 17 des statuts)**

Outre les pouvoirs propres qui lui sont réservés par la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

Le Conseil d'administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples. Il peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans le délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

### **Pouvoirs du président du Conseil d'administration (article 18 des statuts)**

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

## **16.1.2 Direction générale (article 19 des statuts)**

### **Modalités d'exercice**

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'administration fixe la durée de l'option, la décision du conseil sur ce point restant, en tout état de cause, valable jusqu'à décision contraire. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

### **Directeur général**

Le directeur général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du directeur général est déterminée par le conseil au moment de la nomination. Cependant, si le directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. Lorsque le directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

### **Directeurs généraux délégués**

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le Conseil d'administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq (5).

La limite d'âge est fixée à soixante-quinze (75) ans. Lorsqu'un directeur général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

## **16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE**

A la date du présent Document d'enregistrement universel, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelconques avantages.

## **16.3 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext, dont une nouvelle version a été publiée en septembre 2016. Lors du Conseil d'administration d'arrêté des comptes du 17 mars 2017, le règlement intérieur de la Société a été refondu dans son intégralité. Le Conseil doit encore compléter les positions prises par la Société notamment sur les recommandations R16, R17 et R18.

Les dispositifs qui pourront, le cas échéant, être mis en place dans ce cadre, seront adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2016)	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X			
R2 : Conflits d'intérêts	X			
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants	X			
R4 : Information des membres du Conseil	X			
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X			
R6 : Mise en place de Comités				X
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R8 : Choix de chaque administrateur	X			
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R10 : Rémunération de l'administrateur	X			
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X			
R12 : Relation avec les actionnaires	X			
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R14 : Préparation de la succession des dirigeants	X			
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X			
R16 : Indemnités de départ			X	
R17 : Régimes de retraite supplémentaires			X	
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions			X	
R19 : Revue des points de vigilance	X			

Lors de sa séance du 13 décembre 2019, le Conseil a procédé à l'autoévaluation des travaux du Conseil d'administration. De la synthèse de ces travaux, il ressort que :

- les membres du Conseil ont une bonne connaissance de leurs fonctions et attributions ;
- le Conseil se réunit régulièrement sur la base d'un calendrier respecté. Le quorum est atteint systématiquement, trois administrateurs au moins ayant participé à toutes les réunions. Les administrateurs estiment qu'ils sont informés préalablement de manière satisfaisante ;
- le Président guide le Conseil selon un déroulé préparé en suivant l'ordre du jour, il s'assure systématiquement que le point de vue des membres du Conseil est entendu ;
- lorsque cela s'avère nécessaire, le Conseil peut se réunir de façon très réactive ;
- Les échanges sont efficaces et les supports pertinents ;

- la compétence des administrateurs et leur indépendance est jugée très satisfaisante ;
- la représentation de l'internalisation des activités du groupe devrait être mieux reflétée dans la composition du Conseil d'administration ;
- les procès-verbaux reflètent bien les discussions intervenues au cours des réunions du Conseil ainsi que les décisions qui y sont prises.

La filière audit et contrôle interne étant adéquatement structurée dans le Groupe, le Conseil d'administration, aux vues de la taille actuelle de la Société, ne juge pas nécessaire à la création d'un comité d'audit.

Concernant la politique de rémunération des dirigeants, le Conseil d'administration la juge raisonnable pour les mandats exercés et non disproportionnée.

Aussi le Conseil souhaite exercer en formation collégiale les missions dévolues au Comité d'audit et au comité nominations et des rémunérations.

## 16.4 CONTROLE INTERNE

La Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce.

Pour les besoins du présent Document d'enregistrement universel, une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

### **Informations Comptables et Financières**

La tenue de la comptabilité de la Société est régie par le code de commerce, et plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général. Dans ce cadre, outre les documents obligatoires, sont établis :

- une situation mensuelle du chiffre d'affaires, des marges commerciales et du carnet de commandes ;
- des états financiers de gestion trimestriels ;
- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- un reporting mensuel des créances clients échues ;
- un reporting mensuel des effectifs.

Un expert-comptable missionné, le cabinet Odiceo, intervient lors de l'établissement des comptes annuels.

### **Procédures**

#### *Gestion, Finance et Capital Humain*

Outre les procédures de reporting rappelées ci avant, certaines procédures ont été mises en place de façon itératives, sans pour autant faire l'objet d'un guide procédure écrit.

Il s'agit notamment des procédures de facturation client, de passation de commandes, de règlement fournisseurs et de recrutement.

De façon générale, ces procédures ont pour objet d'assurer, selon le principe de séparation des tâches, tant la traçabilité et la fiabilité des informations fournies par l'ensemble des services, que la communication de l'information entre les services concernés.

En complément de ces contrôles, la Société a développé des modélisations de contrôles des principaux postes du bilan et du compte de résultat, permettant de valider l'exactitude et la cohérence des informations financières, de repérer et corriger rapidement les éventuelles erreurs.

### *Sécurité et sauvegarde des données*

La sécurité et la sauvegarde des données sont gérées en interne et en co-administration avec une société spécialisée en infrastructures systèmes et réseau.

Toutes les agences et filiales du groupe sont reliées par un réseau virtuel privé (VPN) dont la mise en place et la gestion sont sous-traitées, que ce soit pour la France ou pour l'étranger (Suisse et Maroc).

Un pare-feu est installé à chaque point d'entrée du réseau. Le trafic est filtré en provenance et à destination d'internet. Les sites Web sensibles du Groupe, comme l'intranet, sont sécurisés par un certificat SSL.

Les fichiers sensibles de type bureautique sont cryptés sur le serveur de fichiers.

L'architecture systèmes est composée de trois serveurs physiques faisant fonctionner environ douze machines virtuelles grâce à la technologie VMWare.

Les sauvegardes des données complètes sont réalisées sur bandes magnétiques LTO quotidiennement. La rétention dans le pool de sauvegarde est de quinze jours. De plus, une sauvegarde mensuelle est effectuée avec une rétention de 6 mois.

Une bande est sortie hebdomadairement et déposée dans un coffre de la banque du Groupe.

D'autre part, dans le cadre d'un plan de reprise d'activités (PRA), toutes les machines virtuelles sont dupliquées (système et données) quotidiennement dans un datacenter externe situé dans la région lyonnaise, ce qui permettrait une reprise d'activités avec une perte de données maximale de 1 jour.

Les règles de contrôle interne qui sont mises en place au sein du Groupe sont définies par la direction générale.

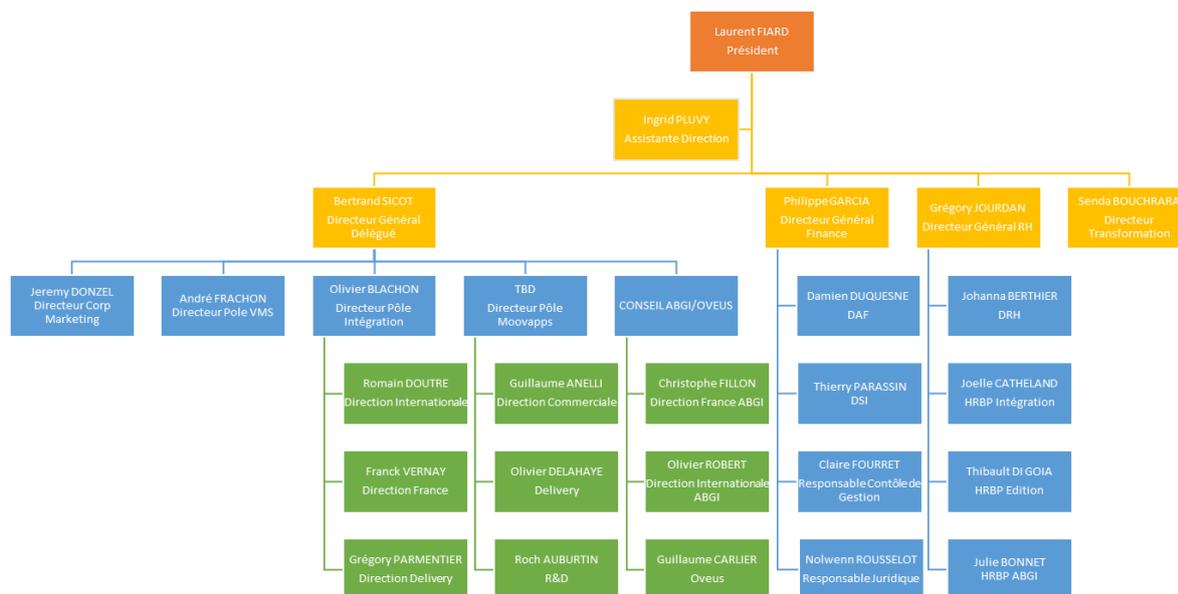
Celles-ci s'inspireront notamment de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers du 9 janvier 2008 telle que modifiée le 22 juillet 2010 (« *Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* ») et viseront notamment à assurer au sein du Groupe :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du Groupe ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- la sauvegarde des actifs du Groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

## 17 SALARIES

### 17.1 RESSOURCES HUMAINES

#### 17.1.1 Organigramme fonctionnel du Groupe



#### 17.1.2 Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif consolidé du Groupe a évolué comme suit :

Effectif à la clôture	Au 31.12.2019			Au 31.12.2018		
	TOTAL	dont Pôle 3DX VAR	dont Pôle Visiatiiv Platform	TOTAL	dont Pôle 3DX VAR	dont Pôle Visiatiiv Platform
Recherche & Développement	131	1	130	123	1	122
Consulting	308	91	217	294	93	201
Formation	63	34	29	52	33	19
Commerce & ADV	266	135	131	229	128	101
Avant Vente	31	19	12	29	16	13
Marketing & télémarketing	43	15	28	44	15	29
Support client	56	25	31	41	23	18
<b>Sous-total</b>	<b>898</b>	<b>320</b>	<b>578</b>	<b>812</b>	<b>309</b>	<b>503</b>
Direction	4			5		
Administration	27			19		
Systèmes d'information	13			15		
Finance, Comptabilité, Services Généraux	41			41		
Marketing	16			14		
Ressources humaines	12			8		
Juridique	4			3		
<b>TOTAL</b>	<b>1015</b>			<b>917</b>		

Note : la correspondance avec les classifications d'effectifs présentés note 5.21 du chapitre 20.1 du présent Document d'enregistrement universel s'explique ainsi :

- la catégorie « Commerce » renvoie aux métiers de Commerce, d'Avant-Vente et de télémarketing ;
- la catégorie « Marketing » renvoie aux métiers de Marketing groupe et Marketing opérationnel ;
- la catégorie « Direction et Administratif » renvoie aux métiers de Direction, administration, de Systèmes d'information, de Finance, Comptabilité, Services Généraux, de RH et de Juridique ;
- la catégorie « Formation/Consulting » aux métiers de Formation, de Consulting et de Support Client.

## 17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

A la date du présent Document d'enregistrement universel, la participation directe et indirecte des membres du Conseil d'administration ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent à ce jour sont les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Valeurs mobilières donnant accès au capital
Laurent FIARD - PDG <sup>(1)</sup>	303 288	7,53%	-
Christian DONZEL - DGD <sup>(1)</sup>	278 762	6,92%	-
Daniel DERDERIAN - Administrateur	-	-	-
Hubert JARICOT - Administrateur indépendant	-	-	-
Benoît SOURY - Administrateur indépendant	-	-	-
Anne-Sophie PANSERI - Administrateur indépendant	-	-	-
Sylvie GUINARD - Administrateur indépendant	-	-	-

(1) détention directe et indirecte en retenant pour :

- L. Fiard : ses propres actions et 100% de LFI
- C. Donzel : ses propres actions et 100% de FCDO

Chacun détient par ailleurs 50% de CAL INVEST (24.300 actions Visiativ) et 44,7% de ALLIATIV (1.085.569 actions Visiativ)

## 17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Le Groupe Visiativ a mis en place, en octobre 2014, un plan d'épargne entreprise (PEE), ouvert aux salariés des sociétés françaises présent depuis au moins 3 mois.

## 17.4 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Les salariés des sociétés du Groupe bénéficient d'un d'accord de participation datant du 10 septembre 2004, les sommes versées à ce titre sont affectées dans un Plan d'Epargne d'Entreprise.

Ils bénéficient de plus d'un accord d'intéressement dont l'objectif est d'intéresser les salariés aux performances économiques de l'entreprise et de la participation. L'accord au sien de l'unité économique et sociale de Visiativ a été renouvelé en juin 2018 et s'applique aux trois exercices 2018, 2019 et 2020. Il prévoit le déclenchement d'un intéressement minimum par collaborateur dans le cas où le résultat d'exploitation est supérieur à 1% du chiffre d'affaires.

## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-dessous, présente la répartition du capital et des droits de vote à fin mars 2020 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Droits de Vote Théoriques	% droit de vote Théoriques	Droits de Vote Exerçables	% droit de vote Exerçables
Famille Christian DONZEL	280 864	7,0%	559 048	9,3%	559 048	9,5%
Famille Laurent FIARD	303 360	7,5%	606 420	10,1%	606 420	10,3%
CAL INVEST (membre du Concert) <sup>(1)</sup>	24 300	0,6%	48 600	0,8%	48 600	0,8%
ALLIATIV	1 085 569	27,0%	2 171 138	36,2%	2 171 138	36,9%
<b>Fondateurs (membres du Concert) <sup>(1)</sup></b>	<b>1 694 093</b>	<b>42,1%</b>	<b>3 385 206</b>	<b>56,4%</b>	<b>3 385 206</b>	<b>57,6%</b>
Autres Membres du Concert <sup>(2)</sup>	235 039	5,8%	470 078	7,8%	470 078	8,0%
<b>Membres du Concert</b>	<b>1 929 132</b>	<b>47,9%</b>	<b>3 855 284</b>	<b>64,2%</b>	<b>3 855 284</b>	<b>65,6%</b>
FCPE Visiativ Actionnariat	38 300	1,0%	38 300	0,6%	38 300	0,7%
Auto Détention <sup>(3)</sup>	126 452	3,1%	126 452	2,1%		0,0%
Public	1 933 669	48,0%	1 985 334	33,1%	1 985 334	33,8%
<b>TOTAL</b>	<b>4 027 553</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 005 370</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 878 918</b>	<b>100,0%</b>

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV, C. Donzel : 100% de FCDO, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV).

(2) Managers du Groupe principalement

(3) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'autodétention à fin Mars 2020.

Lors d'assemblées spéciales les porteurs d'ADP ont adopté les décisions suivantes :

- le 5 mars 2014, les porteurs des 24.000 ADP 2012-2 ont notamment décidé de convertir leurs ADP en actions ordinaires, à raison d'une ADP pour une action ordinaire, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé,

- le 17 mars 2014, les porteurs des 450.660 ADP 2012 ont, quant à eux, décidé le maintien de leurs ADP, mais ont décidé de supprimer le droit d'information renforcé attaché aux ADP, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

Par conséquent, les actions de préférence à dividende prioritaire ADP2012-2 ont été converties en actions ordinaires et le droit d'information renforcé attaché aux actions de préférence à dividende prioritaire ADP 2012 a été supprimé.

En date du 5 janvier 2018, la société ALLIATIV, substituant les actionnaires principaux de la Société, M. Laurent Fiard et M. Christian Donzel, a exercé la promesse de vente portant sur la totalité des 450.660 ADP 2012.

En date du 26 janvier 2018, l'Assemblée générale spéciale des porteurs d'ADP 2012 et l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, ont approuvé la conversion des ADP 2012 en actions ordinaires de la Société. Le nombre d'actions constituant le capital social de Visiativ est demeuré inchangé consécutivement à cette opération.

A ce jour, il n'existe donc plus d'ADP 2012 en cours de circulation dans le capital de la Société.

## **18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents de ceux attribués de manière générale aux actionnaires de la Société.

Un droit de vote double est attribué à tout actionnaire justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans dans les conditions précisés au 21.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Ainsi, depuis la date d'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, chaque actionnaire justifiant d'une inscription nominative de plus de deux ans dispose d'un droit de vote double.

## **18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE**

A la date du présent Document d'enregistrement universel, M. Laurent Fiard et M. Christian Donzel détiennent directement et indirectement 42% du capital, soit un pourcentage susceptible de faire présumer le contrôle de la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce. La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Néanmoins, la composition du conseil d'administration et, plus particulièrement, la présence de quatre administrateurs indépendants, et la volonté de la Société de se conformer à un certain nombre de recommandations du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées Middlednext, visent notamment à ce que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Il existait, un pacte d'actionnaires devenu caduc au jour de l'admission des actions aux négociations des actions sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris. Il a été remplacé par un pacte de concert.

## **18.4 PACTE DE CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE**

### **18.4.1 Concerts**

Un pacte de concert a été mis en place le 17 avril 2014, principalement entre les dirigeants, leur groupe familial et leurs holdings d'une part et un groupe de cadres salariés du Groupe Visiativ d'autre part, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un droit de préemption instauré au profit de Laurent Fiard et Christian Donzel en premier rang, puis au profit des autres signataires en second ou troisième rang selon le groupe auquel appartient le cédant ;
- En cas d'offre d'achat portant sur la majorité du capital social de la Société Visiativ acceptée par Laurent Fiard et Christian Donzel, les autres signataires du Pacte s'étant engagés à céder l'intégralité des titres de la Société qu'ils détiendront à l'auteur de l'offre ;
- Une convention de concert a été mise en place par laquelle les signataires déclarent agir de concert vis-à-vis de la Société Visiativ en vue de la mise en œuvre d'une politique commune, conjointe et concertée au sein de cette dernière.

### **18.4.2 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle et il n'est pas prévu qu'il en soit conclu d'ici l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris.

## **19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES**

Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans les rapports spéciaux du commissaire aux comptes présentés ci-dessous.

### **19.1 OPERATIONS INTRA-GROUPE**

Se reporter aux paragraphes 7.3 et 19.3 du présent Document d'enregistrement universel.

### **19.2 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES**

Se reporter au paragraphe 7.3.

### **19.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

### 19.3.1 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

##### **Conventions non autorisées préalablement mais autorisées postérieurement et motivées**

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

##### ***A. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de Strategeex***

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature et objet : Votre société a conclu le 15 mars 2019 une convention d'abandon de créance assortie de clause de retour à meilleure fortune avec sa filiale Strategeex. Cette convention intervient dans le cadre du solde de l'emprunt émis le 27 décembre 2013 par Strategeex de 350.000 obligations convertibles, dont votre société est le titulaire.

Modalités : En parallèle de la conversion de 150.000 obligations convertibles pour un montant de 150.000 euros, votre société a consenti à abandonner une créance au profit de Strategeex, d'un montant de 200.000 euros relative au remboursement anticipé de 200.000 obligations convertibles.

Cet abandon de créance, motivé par le souhait de votre société de favoriser la situation économique de Strategeex qui fait face à des difficultés financières, est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune activable dans les conditions ci-après :

- 50% de la marge hors taxe appliquée par Strategeex dans le cadre du contrat OEM avec votre société et visée à la seconde résolution du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2019, sera affecté au remboursement de la dette de 200.000 euros ;
- La clause de retour à meilleure fortune s'appliquera jusqu'au remboursement intégral de cette dette.

L'autorisation préalable de cette convention n'a pu être donnée courant 2019 compte tenu d'un oubli matériel.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 13 mars 2020, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **A. Affiliation à un régime d'assurance chômage**

Administrateur concerné : Laurent FIARD

Nature : Monsieur Laurent FIARD, Président-directeur général, est affilié à un régime d'assurance chômage avec prise en charge par la société des cotisations qui sont versées au titre de cette garantie.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant versé au titre de cette assurance chômage, pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, s'élève à 11 992 euros.

#### **B. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de vos filiales**

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature et objet : Votre société a conclu des conventions d'abandon de créance assorties de clauses de retour à meilleure fortune avec certaines de ses filiales.

Modalités : Votre société a consenti à abandonner des créances au profit de certaines de ses filiales. Ces abandons de créances étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune activable dans les conditions ci-après :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social.
- La créance renaît à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.
- L'écriture de la reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.

- La clause de retour à meilleure fortune s'appliquera à compter de l'exercice ouvert après l'année de l'abandon et pour une durée de dix (10) ans, en sorte que la reconstitution de la créance pourra intervenir en une ou plusieurs fois. Passé ce délai, plus aucune somme ne pourrait être exigée au titre de la clause de retour à meilleure fortune.
- Le remboursement par les filiales sera effectué sans intérêt.
- En cas de retour à meilleure fortune dans les conditions exposées ci-dessus, les filiales seront tenues de rembourser la créance de votre société dans le mois qui suivra l'approbation, par l'assemblée générale, des comptes de l'exercice qui fera apparaître un bénéfice tel que le retour à meilleure fortune sera réalisé.

Le détail par filiale des clauses de retour à meilleure fortune en cours se présente comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2018	Reconstitution de créances 2019	Solde de la créance au 31/12/2019
FEALINX (Anc.Cadesis)	2009	10 ans	31/12/2019	826 844	61 238	765 606
VISIATIV SOFTWARE	2009	10 ans	31/12/2019	732 496		732 496
VISIATIV SOFTWARE	2010	10 ans	31/12/2020	238 953		238 953
VISIATIV SOLUTIONS	2010	10 ans	31/12/2020	113 166		113 166
FEALINX (Anc.Cadesis)	2010	10 ans	31/12/2020	779 710		779 710
VISIATIV SOLUTIONS	2011	10 ans	31/12/2021	795 472		795 472
VISIATIV SOFTWARE	2011	10 ans	31/12/2021	421 151		421 151
VISIATIV SOLUTIONS	2012	10 ans	31/12/2022	911 707		911 707
VISIATIV SOFTWARE	2012	10 ans	31/12/2022	429 786		429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	10 ans	31/12/2023	622 882		622 882
<b>TOTAL</b>				<b>5 872 168</b>	<b>61 238</b>	<b>5 810 929</b>

### C. Convention d'intégration fiscale

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature et objet : Une convention d'intégration fiscale a été signée entre votre société et ses filiales adhérentes.

Modalités : Le régime s'est poursuivi conformément à la convention, avec l'intégration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 des entités Visiativ Hosting et Visiativ Managed Services (anciennement « NC2 »).

Lyon, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**

**AVVENS AUDIT**

Dominique VALETTE

Pascal BLANDIN

## 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANCAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2019

#### 20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019

##### Bilan consolidé – Actif

VISIATIV Bilan - Actif en K€	Notes	31/12/2019			31/12/2018
		Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Ecarts d'acquisition	5.1	74 732	-13 652	61 080	55 070
Immobilisations incorporelles	5.2	37 448	-26 733	10 716	7 463
Immobilisations corporelles	5.2	16 069	-10 711	5 357	5 903
Immobilisations financières	5.2	4 978	-363	4 615	4 634
Titres mis en équivalence	5.2	29		29	45
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>133 256</b>	<b>-51 459</b>	<b>81 796</b>	<b>73 115</b>
Avances et acomptes versés	5.4	1 760	0	1 760	1 607
Stocks	5.4	320	-7	314	282
Créances clients	5.3	72 914	-3 211	69 703	52 661
Autres créances	5.5	20 735	-525	20 210	14 165
Impôts différés actif	5.5	2 127	0	2 127	2 668
Disponibilités	5.6	31 682	0	31 682	35 335
Charges constatées d'avance	5.7	1 814	0	1 814	1 640
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>131 352</b>	<b>-3 742</b>	<b>127 610</b>	<b>108 357</b>
Frais émission d'emprunts à étaler		665	0	665	813
Ecarts de conversion actif		0	0	0	1
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>265 273</b>	<b>-55 201</b>	<b>210 072</b>	<b>182 287</b>

## Bilan consolidé – Passif

VISIATIV BILAN - Passif en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	5.8	2 417	2 417
Primes d'émission		35 894	35 894
Réserves et report à nouveau		-741	-4 512
Ecart de conversion groupe		657	409
<b>Résultat de l'exercice</b>	5.18	<b>2 617</b>	<b>3 287</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>40 844</b>	<b>37 495</b>
<b>TOTAL INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>12 140</b>	<b>9 779</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>52 984</b>	<b>47 275</b>
Provisions pour risques et charges	5.9	3 899	3 156
Dettes financières	5.10	58 035	51 945
Avances et acomptes reçus	5.11	299	299
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11 et 5.12	39 500	29 881
Dettes fiscales et sociales	5.11 et 5.12	36 131	31 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.11	399	1 126
Autres dettes	5.11	687	1 902
Impôts différés passif	5.5	646	701
Produits constatés d'avance	5.7	17 490	14 016
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>157 088</b>	<b>135 012</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>210 072</b>	<b>182 287</b>

## Compte de résultat consolidé

VISIATIV Compte de résultat en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises	5.13	136 016	121 875
Prestations de services	5.13	64 832	39 503
Autres refacturations	5.13	2 367	1 839
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		<b>203 216</b>	<b>163 217</b>
Autres produits d'exploitation	5.14	10 427	8 832
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>213 643</b>	<b>172 049</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises	5.15	74 595	62 163
Variation de stock de marchandises	5.15	-6	-167
Autres achats et charges externes	5.15	36 670	27 435
Impôts, taxes et versements assimilés	5.15	2 395	2 545
Frais de personnel	5.15	76 259	63 161
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.15	5 110	4 261
Dotations aux provisions et dépréciations	5.15	3 423	2 522
Autres charges	5.15	1 579	1 246
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>200 025</b>	<b>163 165</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>13 618</b>	<b>8 883</b>
Produits financiers	5.16	524	564
Charges financières	5.16	2 005	1 720
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-1 481</b>	<b>-1 156</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>12 137</b>	<b>7 727</b>
Produits exceptionnels	5.17	986	708
Charges exceptionnelles	5.17	1 734	759
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-748</b>	<b>-51</b>
Impôts sur les bénéfices		3 522	2 508
<b>BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE</b>		<b>7 867</b>	<b>5 169</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence		-65	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	5.1	-2 036	0
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>		<b>5 766</b>	<b>5 169</b>
<b>RESULTAT GROUPE</b>		<b>2 617</b>	<b>3 287</b>
<b>RESULTAT HORS GROUPE (MINORITAIRES)</b>		<b>3 149</b>	<b>1 882</b>
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues (en €)	5.18	0,67	0,85
Résultat Groupe dilué par action hors actions auto détenues (en €)	5.18	0,67	0,85
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues avant dot. Amort. des écarts d'Acqu. (en €)	5.18	1,20	0,85

## Tableau de variation des capitaux propres

Montant en K€	Capital nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres (total)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>4 018</b>	<b>2 411</b>	<b>35 423</b>	<b>-7 842</b>	<b>341</b>	<b>4 805</b>	<b>35 139</b>	<b>2 395</b>	<b>37 534</b>
Affectation du résultat 2017				4 805		-4 805	0		0
Résultat net 2018						3 287	3 287	1 882	5 169
Augmentation de capital	9	6	346				352		352
Dividendes versés				1			1	-101	-100,46
Actions propres VISIATIV SA				-1 349			-1 349		-1 349
Ecart de conversion					67		67	44	111
Reclassement			125	-126	1		0		0
Variation de périmètre							0	5 560	5 560
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>4 028</b>	<b>2 417</b>	<b>35 894</b>	<b>-4 512</b>	<b>409</b>	<b>3 287</b>	<b>37 495</b>	<b>9 779</b>	<b>47 275</b>
Affectation du résultat 2018				3 287		-3 287	0		0
Résultat net 2019						2 617	2 617	3 150	5 766
Augmentation de capital							0		0
Dividendes versés				20			20	-577	-558
Actions propres VISIATIV SA				-18			-18		-18
Ecart de conversion					248		248	78	326
Reclassement							0		0
Variation de périmètre				480			480	-290	190
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>4 028</b>	<b>2 417</b>	<b>35 894</b>	<b>-741</b>	<b>657</b>	<b>2 617</b>	<b>40 844</b>	<b>12 140</b>	<b>52 984</b>

## Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV Tableau de flux de trésorerie en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>5 766</b>	<b>5 169</b>
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	5.2	-5 458	-2 804
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	5.2	-1 570	-1 391
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières	5.2	-198	-374
(-) Dotations provisions (hors provisions clients)	5.9	-2 109	-1 418
(+) Reprises provisions (hors provisions clients)	5.9	1 747	1 553
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations		-605	-71
(+) Frais d'emprunts étalement		-147	-117
(+) Variation des impôts différés	5.5	-486	-295
(+) Variation de la quote-part de résultat des mises en équivalence		-65	
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>14 658</b>	<b>10 087</b>
<b>(-) Variation du besoin en fonds de roulement net</b>		<b>-7 266</b>	<b>-2 458</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>		<b>7 391</b>	<b>7 628</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2	-5 357	-3 589
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2	-1 404	-1 503
Acquisition d'immobilisations financières	5.2	-387	-844
Cession/remboursement d'immobilisations corporelles et financières	5.2	520	361
Contrat de liquidité		0	0
Dettes sur investissement financier	5.1	-720	-1 043
Incidence des variations de périmètre	5.1	-9 142	-25 066
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>-16 489</b>	<b>-31 685</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Dividendes versés aux minoritaires		-558	0
Augmentation de capital nette des frais d'augmentations de capital		0	352
Augmentation de capital-contribution des minoritaires		0	2 218
Emission d'emprunts	5.10	13 282	27 068
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	5.10	-7 460	-4 172
Actions propres		-18	-1 347
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>5 246</b>	<b>24 120</b>
Incidences des variations des cours de devises		217	30
<b>Augmentation (Diminution) de la trésorerie</b>		<b>-3 635</b>	<b>93</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		35 292	35 197
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		31 658	35 292
<b>Augmentation (Diminution) de la trésorerie</b>		<b>-3 635</b>	<b>95</b>

## Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2019	31/12/2018
Stocks	32	200
Créances clients	13 405	9 980
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-8 212	-695
<b>Sous total variations du BFR d'exploitation</b>	<b>5 224</b>	<b>9 485</b>
Autres créances	5 989	890
Charges constatées d'avance	17	-106
Dettes fiscales et sociales	-3 266	-5 359
Autres dettes	2 197	-13
Produits constatés d'avance	-2 895	-2 439
<b>Sous total autres variations du BFR</b>	<b>2 043</b>	<b>-7 027</b>
<b>Total Variations</b>	<b>7 266</b>	<b>2 458</b>

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

***(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)***

## **Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs**

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2020.

### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit initialement autour de l'intégration d'outils de CAO, puis a développé ses propres technologies et services pour devenir un accélérateur de la transformation numérique des entreprises.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Euronext Growth de Paris le 28 mai 2014.

### **1.2 Evènements marquants de l'exercice**

- Prise de contrôle majoritaire (89%) en janvier 2019, dans la société ABGI UK (ex Jumpstart) au niveau de la société Visiativ Conseil, ABGI UK étant un cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni,
- Obtention d'un crédit Capex complémentaire de 4,6 M€ auprès du Pool Bancaire,
- Renégociation des covenants se référer à la note 5.20.1 en raison des bons résultats 2018.

### **1.3 Evènements postérieurs à la clôture**

Le 8 janvier 2020, VISIATIV SA a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST 2023. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer Visiativ en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST 2023 se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour Visiativ : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale. Ce nouveau plan Stratégique CATALYST 2023 vise un objectif de 30 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2023.

Le 30 janvier 2020, VISIATIV SA renforce sa gouvernance et annonce la nomination de Bertrand Sicot au poste de Directeur Général Délégué, et membre du Comité Exécutif (COMEX), de VISIATIV SA. Bertrand Sicot apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Christian Donzel a arrêté ses mandats de Directeur Général Délégué mais reste administrateur du groupe.

Le 28 février 2020, la société ABGI UK a signé un accord d'achat de 100% des parts de la société MSC Associates Ltd UK. Cette société basée à Londres, effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK.

En mars 2020, Visiativ comme l'ensemble du territoire français a été touché par le COVID 2019. Il est prématuré de communiquer avec précision sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'activité du Groupe. Visiativ reste extrêmement attentif à l'évolution de son activité et déploie toutes ses ressources pour assister les clients dans la gestion de cette situation exceptionnelle.

Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

## **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

### **2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés du groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

### **2.2 Application des méthodes préférentielles**

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

### **2.3 Utilisation de jugements et d'estimations**

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'affectation des actifs et passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

## **2.4 Changement de méthode comptable**

Un changement d'estimation sur le découpage des UGT a été réalisé au 31/12/2019 (cf. Note 4.1). Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

## **Note 3 : Périmètre de consolidation**

### **3.1 Méthodes de consolidation**

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

### 3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

Sociétés	Adresses	31-déc-19		31-déc-18		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
VSSB		51%	51%	51%	51%	IG
I PORTA		100%	51%	100%	51%	IG
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV HOSTING		100%	100%	76%	76%	IG
CIR 360		75%	64%	NC	NC	IG
VISIATIV CONSEIL		57%	57%	60%	60%	IG
ABGI GROUP		52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	84%	54%	84%	57%
ABGI DEVELOPPEMENT	(a)			100%	57%	(a)
ABGI France (EX ACIES)	97%		53%	93%	53%	IG
OVEUS	96%		52%	95%	54%	IG
ABGI USA INC	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027	79%	43%	79%	45%	IG
ABGI UK (EX JUMPSTART)	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA	89%	50%	NC	NC	IG
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC H2S 3C8, Canada	100%	54%	NC	NC	IG
VISIATIV ENTERPRISE SOLUTION (SUISSE)	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MAROC		100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2)	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	76%	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 07500 Guilherand Granges	100%	100%	100%	100%	IG
NUMVISION	453 chemin de la Farlède, espace DUO, 83500 la seyne sur mer	60%	60%	60%	60%	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	67%	67%	67%	67%	IG
C+E FORUM	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
AUDROS TECHNOLOGY	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint-Priest	80%	80%	80%	80%	IG
GREENLIGHT IT		(b)		100%	80%	(b)
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG
CCSL	Unit 8 Old Marsh Farm Barns, Welsh Road Sealand, Deeside, Flintshire CH5 2LY - UK	100%	100%	NC	NC	IG
DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	83%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	100%	83%	IG
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	NC	NC	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	100%	83%	IG
AIMCP	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	100%	100%	100%	100%	IG
VALLA		100%	100%	100%	100%	IG
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	NC	NC	IG
QOLID	170 bd Stalingrad 69006 LYON	30%	30%	30%	30%	MEQ
FIVES SMART	7 rue Maryse Bastié 69500 LYON	49%	49%	NC	NC	MEQ

(a) Fusion Absorption au 30 novembre 2019 dans ABGI Group

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 dans Audros

IG : Intégration Globale  
 MEQ : Mise en équivalence  
 NC : Non consolidée

### 3.3 Variations de périmètre

#### Entrées de périmètre

- Entrées des sociétés suivantes au 1er janvier 2019 :
  - o ABGI Canada, consolidée par intégration globale
  - o ABGI UK, consolidée par intégration globale
  - o Mise en équivalence de la société FIVES SMART
- Entrées des sociétés suivantes au 1er juillet 2019 :
  - o CCSL (UK), consolidée par intégration globale
  - o Visiativ Industry BV (NL), consolidée par intégration globale
  - o CIR 360 (FR), consolidée par intégration globale
- Entrée de la société suivante au 1er décembre 2019 :
  - o Living Actor (FR), consolidée par intégration globale

#### Mouvement de périmètre

- La société GREEN LIGHT IT (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2018) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2019 dans la société AUDROS TECHNOLOGY.
- La société ABGI DEVELOPPEMENT (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2018) a été fusionnée au 30 novembre 2019 dans la société ABGI GROUP.

#### Sorties de périmètre

- Néant

### 3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2019 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2019	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2019
STRATEGEEEX	31/12/2018	20,33%	291	304	50	0
LINKSOFT	31/12/2018	53,89%	-642	407	-297	312
AXEMBLE MAROC	31/03/2018	100,00%	-174	27	-4	0
V V 1	Aucun exercice clos	100,00%	-	-	-	5
MISSION RGPD	Aucun exercice clos	60,00%	-	-	-	65
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30,00%	-	-	-	28
SOLO SERVICES	(a)	(a)	-	-	-	-
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018	99,00%	32	66	17	1
Inventa BGI LTDA (ABGI BRESIL)	31/12/2018	26,25%	97	1093	112	475
GREENLIGHT MAROC	30/06/2018	100,00%	59	276	8	5
TIMELAB	31/12/2019	70,57%	-2	68	-25	337
TALENT4	31/12/2019	100,00%	-274	124	-326	22
LA CANTOCHE INC USA	31/12/2019	65,00%	-59	274	-6	0

(a) Fusionnée dans Solo Solutions avec effet rétroactif au 1er janvier 2019

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

## Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

### 4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément au paragraphe 21130 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

À la suite de l'intégration de nouvelles activités au sein du groupe en 2018 et en 2019 et à l'évolution du business model défini par le plan CATALYST 2023, les écarts d'acquisitions sont désormais testés au sein de deux UGT :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes d'une part,
- « Visiativ Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à Visiativ : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'applications et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, rapid manufacturing et Moment'Up) d'autre part.

## 4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

## 4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

#### 4.4 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

#### 4.5 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant les baux commerciaux, la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

#### 4.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

#### 4.7 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Cette appréciation est réalisée au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2019, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- KALISTA
- AIM CP
- VALLA
- VISIATIV 3D PRINTING.

Par ailleurs le groupe a quatre autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
  - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
  - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)
- VISIATIV HOSTING (mère) et Visiativ Managed Services ex NC2 (fille)
- ABGI GROUP (mère) et OVEUS (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

#### **4.8 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

#### **4.9 Disponibilités**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

#### **4.10 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

#### **4.11 Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

#### **4.12 Indemnité de départs à la retraite**

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.20.5 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ce montant n'est plus ensuite actualisé et sera repris au fur et à mesure des départs constatés. Son actualisation est quant à elle indiquée en engagement hors bilan.

#### **4.13 Instruments financiers**

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2019 (cf note 5.10.1).

#### **4.14 Emprunts**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

#### **4.15 Contrat de liquidité**

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2019. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

#### **4.16 Subventions publiques à recevoir**

##### **Subventions**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

##### **Crédit d'impôt recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constatés d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

#### **4.17 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

#### **4.18 Informations sectorielles**

Un suivi interne par catégorie d'activité est réalisé et détaillé en note 5.15.

#### **4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel**

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

#### **4.20 Résultat financier**

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

#### **4.21 Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## Note 5 : Notes sur le bilan consolidé

### 5.1 : Ecarts d'acquisition

- **Au 31 décembre 2019**

	31/12/2018			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2019
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT Intégration Dassault Systèmes	29 004	-5 296	23 708	0	1 576	0	204	25 488
UGT Technologies Visiativ	37 567	-6 204	31 363	0	6 265	-2 036	0	35 592
<b>Total écarts d'acquisition</b>	<b>66 570</b>	<b>-11 499</b>	<b>55 071</b>	<b>0</b>	<b>7 840</b>	<b>-2 036</b>	<b>204</b>	<b>61 079</b>

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des prises de participation de l'exercice à savoir ABGI UK et ABGI CANADA, CCSL, CIR 360, LIVING ACTOR et VISIATIV MANAGED SERVICES.

- **Test de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2019**

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) » d'une part et « Visiativ Platform » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1 %
- Taux d'actualisation : 11 %
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

### 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2019.

- **Au 31 décembre 2019**

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	897	209					1 106
Concessions, brevets & droits similaires	24 469	4 575		-49	4 795	1	33 791
Logiciels	232						232
Autres postes d'immobilisations incorporelles	844	502		49	106		1 501
Autres immobilisations incorporelles en cours	399	71			349	0	819
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>26 840</b>	<b>5 357</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 250</b>	<b>2</b>	<b>37 448</b>
Constructions	2 179						2 179
Terrains	306						306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 490	28	-164				1 355
Installations générales, agencements, aménagements	361						361
Matériel de transport	119	3	-27	-2	2		96
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 729	806	-401	62	283	26	5 505
Autres immobilisations corporelles	5 588	560	-189	-60	322	45	6 267
Immobilisations corporelles en cours	0						0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>14 773</b>	<b>1 398</b>	<b>-780</b>	<b>0</b>	<b>607</b>	<b>71</b>	<b>16 069</b>
Autres immobilisations financières	5 145	388	-543	-13	-6	7	4 978
Titres mis en équivalence	45	49					29
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>5 190</b>	<b>437</b>	<b>-543</b>	<b>-13</b>	<b>-6</b>	<b>7</b>	<b>5 007</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46 803</b>	<b>7 192</b>	<b>-1 323</b>	<b>-13</b>	<b>5 851</b>	<b>80</b>	<b>58 523</b>

Le reclassement de 13 K€ correspond à la sortie des titres de la société ABGI CANADA qui n'était pas consolidée au 31 décembre 2018.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	498	105					604	502
Concessions, brevets & droits similaires	17 945	3 201			3 864	1	25 010	8 780
Logiciels	193	19					212	20
Autres postes d'immobilisations incorporelles	741	105		5	55		907	594
Autres immobilisations incorporelles en cours	0					0	0	819
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>19 377</b>	<b>3 430</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>3 919</b>	<b>1</b>	<b>26 733</b>	<b>10 716</b>
Constructions	940	148					1 089	1 090
Terrains	0						0	306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 125	71	-35	0			1 160	195
Installations générales, agencements, aménagements	0	72		179			250	111
Matériel de transport	115	8	-27	-6	0	0	90	5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 708	604	-22	59	233	18	4 600	905
Autres immobilisations corporelles	2 982	668	-211	-237	284	34	3 521	2 745
Immobilisations corporelles en cours	0						0	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>8 870</b>	<b>1 570</b>	<b>-295</b>	<b>-5</b>	<b>518</b>	<b>53</b>	<b>10 711</b>	<b>5 357</b>
Autres immobilisations financières	511	80	-182	-46			363	4 615
Titres mis en équivalence	0						0	29
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>511</b>	<b>80</b>	<b>-182</b>	<b>-46</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>363</b>	<b>4 644</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 758</b>	<b>5 080</b>	<b>-476</b>	<b>-46</b>	<b>4 437</b>	<b>54</b>	<b>37 807</b>	<b>20 717</b>

L'augmentation des titres non consolidés est composée d'acquisition de titres MISSION RGPD pour 60 K€ et de titres V V 1 pour 5 K€ ; de titres dans la société mise en équivalence Fives pour 49 K€ ; le solde de la variation des immobilisations financières soit 323 K€ correspond à la variation des dépôts et cautions versées ainsi que des prêts effort construction.

Les cessions d'immobilisations financières sont principalement liées à la cession d'une partie de la participation dans Strategeex pour 531 K€.

La dépréciation des autres immobilisations financières correspond aux titres SILAB et la reprise de provisions sur immobilisations financières est liée à la cession d'une partie de Strategeex.

### 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	72 914	56 417
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-3 211	-3 756
<b>Total net des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>69 703</b>	<b>52 661</b>

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Les créances clients cédées à l'organisme d'affacturage ne font pas l'objet d'une dépréciation dans la mesure où le contrat d'affacturage est sans recours (cf note 5.4)

### 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2019. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2019		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	72 914	70 742	2 172
Créances sur personnel et organismes sociaux	561	561	
Stock	320	320	
Créances fiscales (1)	13 274	9 344	3 930
Fournisseurs débiteurs	1 760	1 760	
Factor (2)	2 632	2 632	
Comptes courants (3)	3 965	3 965	
Autres créances	303	303	
Charges constatées d'avance	1 814	1 814	
<b>Total de l' Actif circulant</b>	<b>97 543</b>	<b>91 441</b>	<b>6 102</b>

Le poste créances fiscales inclut des créances d'impôt sur les sociétés pour 7.135 K€ (dont CIR 4.217 K€ et CICE & autres crédits d'impôt 1.922 K€) et des créances de TVA pour 5.778 K€.

### Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le montant du crédit d'impôt recherche pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2019 s'élève à 597 K€ contre 1 069 K€ au 31 décembre 2018.

### Factor (2)

Le Groupe a recours en France à un prestataire de factoring auprès duquel il cède une partie de ses créances clients françaises en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.20.7.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2019, ces créances s'élèvent 2 592 K€, contre 2 642 K€ au 31 décembre 2018.

### Comptes courants (3)

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

#### Au 31 décembre 2019

- Fives 1 120 K€
- Linksoft 923 K€
- Qolid 854 K€
- TimeLab 475 K€
- Talent 4 300 K€, déprécié à 100%
- Axemble Maroc 135 K€, déprécié à 100%
- STJ Holding 90K€ déprécié à 100%
- Le Réseau Humain 35 K€
- ABGI Brazil 29 K€

## Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2019
Provision sur Stock	7					7
Provisions sur comptes clients	3 756	1 269	-2 010	169	28	3 211
Provisions sur autres créances	225	300				525
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>3 987</b>	<b>1 569</b>	<b>-2 010</b>	<b>169</b>	<b>28</b>	<b>3 743</b>

### 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 27,1 M€ au 31 décembre 2019 (dont 11,3 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 31% au 31 décembre 2019. Ce taux diminue progressivement depuis 2018 pour atteindre 25% en 2022.

Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 20% en UK, 26,5% en Suisse et au Canada, 28% aux USA, 25% aux Pays-Bas et 30% pour les filiales présentes au Maroc et en Belgique.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 2,4 M€ ; le montant des impôts différés non activés sur déficits reportables s'établit quant à lui à 2,1 M€.

Au 31 décembre 2019, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	5 831	5 169
Impôt consolidé	3 522	2 508
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>9 353</b>	<b>7 677</b>
Taux courant d'imposition en France	31,00%	33,33%
<b>Impôt théorique au taux courant en France</b>	<b>2 899</b>	<b>2 559</b>
Différences permanentes	580	115
Activitation du déficit fiscal	0	0
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	335	239
Différences de taux d'imposition	-293	-410
<b>Charge/produit d'impôt du groupe</b>	<b>3 522</b>	<b>2 503</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>37,7%</i>	<i>32,6%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2019 est détaillée de la manière suivante :

<b>NATURE DES IMPOTS DIFFERES</b> <b>(Montants en Keuros)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Engagement de retraite	678	725
Dépréciation des comptes courants intragroupe	-1 843	0
Autres retraitements	6	274
Déficits reportables activés	8 630	8 630
Déficits reportables non activés	18 507	14 691
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)</b>	<b>25 977</b>	<b>24 320</b>
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)</b>	<b>7 470</b>	<b>9 629</b>
<b>Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)</b>	<b>2 127</b>	<b>2 667</b>
<b>Taux (C) / (B)</b>	<b>28%</b>	<b>28%</b>
Ecart de réévaluation Immobilisations	646	703
Dépréciation des comptes courants intragroupe	1 831	1 843
Autres retraitements	110	259
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)</b>	<b>2 586</b>	<b>2 805</b>
<b>Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)</b>	<b>646</b>	<b>701</b>
<b>Taux (E) / (D)</b>	<b>25%</b>	<b>25%</b>
<b>Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)</b>	<b>23 391</b>	<b>21 516</b>
Impôts différés non reconnus	-18 507	-14 691
<b>Total net des bases d'impôts différés (F)</b>	<b>4 884</b>	<b>6 824</b>
<b>Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)</b>	<b>1 481</b>	<b>1 965</b>
<b>Taux (G) / (H)</b>	<b>30%</b>	<b>29%</b>

## 5.6 : Trésorerie nette

<b>TRESORERIE NETTE</b> <b>(Montants en K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Disponibilités	31 682	35 335
Concours bancaires courants (Passif)	-25	-43
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>31 658</b>	<b>35 292</b>

## 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b> <b>(Montants en K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Locations immobilières	484	617
Locations mobilières	366	216
Sous-traitance	20	36
Assurances	68	19
Hébergement / Maintenance informatique	243	198
Marketing	409	337
Divers	223	217
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>1 814</b>	<b>1 640</b>

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Issus de la facturation des contrats de maintenance	12 234	10 074
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	799	457
Issus des prestations de services	3 866	2 630
Autres	591	855
<b>Total des produits constatés d'avance</b>	<b>17 490</b>	<b>14 016</b>

\* CIR (Crédit Impôt Recherche)

L'évolution des produits constatés d'avance entre 2018 et 2019 s'explique en partie par la facturation des contrats de maintenance 2020 en décembre sur les sociétés AUDROS et SOLO SOLUTIONS pour 2,2 M€, le reste s'explique par la progression de l'activité sur la partie service.

## 5.8 : Capitaux propres

### 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Capital (en K€)	2 417	2 417
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 027 553	4 027 553
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	0,60 €

### 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 3 derniers exercices clos.

## 5.9 : Provisions pour risques et charges

<b>PROVISIONS (montant en K€)</b>	<b>31/12/2019</b>							
	<b>31/12/2018</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Reprises sans objets</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Impact conversion</b>	<b>Reclassement</b>	<b>Montant fin de période</b>
Provisions pour pertes de change	2					0		1
Provisions pour maintenance	1 266	1 406	-1 325	0	47	16	322	1 731
Provisions pour pensions et obligations similaires	733		-85	0	33	0	-5	677
Autres provisions pour risques	1 154	787	-422	0	227	4	-261	1 490
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>3 156</b>	<b>2 193</b>	<b>-1 831</b>	<b>0</b>	<b>307</b>	<b>20</b>	<b>56</b>	<b>3 899</b>

### Provisions pour engagements de retraites

Dans le cadre de l'acquisition de LIVING ACTOR (société française) les engagements relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires accordés aux salariés tels qu'indemnités de départ à la retraite ont été considérés comme des passifs identifiables comptabilisés, indépendamment de la méthode comptable du groupe en la matière, qui ne les comptabilise pas.

A cet effet, au 31 décembre 2019, la provision pour départ à la retraite pour cette entité s'élève à 33 K€ et a été évaluée en utilisant les méthodes actuarielles du groupe VISIATIV pour l'estimation de ses engagements (non provisionnés).

Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

## Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

## Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont pour l'essentiel constituées d'une Provision pour Contrôle fiscal clients (300 K€) liée à l'activité du groupe ABGI ainsi qu'à des provisions prud'homales dans les différentes entités du groupe.

## Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

## Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2019.

## Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

## Contrôle fiscal

La société c+e Forum a fait l'objet d'une notification de contrôle fiscal pour les périodes 2013 à 2017. Les risques fiscaux pour les périodes antérieures à l'acquisition sont couverts par une garantie d'actif et de passif. (cf note 5.20.7)

## 5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2019			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	57 831	5 909	30 137	21 785
Emprunts et dettes financières diverses	179	75	88	16
Concours bancaires courants	25	25		
<b>Total des dettes financières</b>	<b>58 035</b>	<b>6 010</b>	<b>30 225</b>	<b>21 801</b>

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

### 5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante :

<b>EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en K€)</b>	<b>Etablissements de crédit</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>51 649</b>
(+) Encaissement	13 265
(-) Remboursement	-7 369
(+) Entrée de périmètre	286
(+/-) Autres mouvements	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>57 831</b>

#### Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	1 914 286 euros
- VSSB :	685 714 euros
- VISIATIV HOSTING :	<u>942 857 euros</u>
Total de la dette :	3 542 857 euros

A la date du 31 décembre 2019, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16.000.000 euros. Le Capital restant dû s'élève à 13 576 067 euros au 31 décembre 2019. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	4 799 667	0	959 934	3 839 733
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 170 417	0	434 084	1 736 333
<b>TOTAL</b>	<b>6 970 084</b>	<b>0</b>	<b>1 394 017</b>	<b>5 576 067</b>

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	5 395 500	0	0	5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500	0	0	2 604 500
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 000 000</b>

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5.000.000 euros avec un tirage de 4.600.000 sur l'année 2019. Le capital restant dû s'élève à 4.983.333 euros au 31 décembre 2019. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	200 000	2 300 000	16 667	2 483 333
<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>16 667</b>	<b>2 483 333</b>

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	200 000	2 300 000	0	2 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>0</b>	<b>2 500 000</b>

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

### Nouvel emprunt souscrit en 2019

Un nouvel emprunt a été souscrit en octobre 2019 pour 3 000 K€ au taux Euribor 3 mois +1.5% sur 66 mois afin de financer le développement du Groupe. Sa première échéance est fixée au 30/06/2020.

### Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 K€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront un intérêt à 4% l'an.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

L'emprunt obligataire est également couvert par les ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

## Autres Emprunts

En complément de l'emprunt obligataire, en 2018, la société a souscrit un emprunt de 2 500 K€ auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière. Un emprunt complémentaire de 2 500 K€ a été souscrit en 2019 ; le capital restant dû pour ces 2 emprunt s'élevé à 4 875 K€ au 31 décembre 2019.

L'emprunt souscrit en 2018 est sur une durée de 4 ans et 6 mois au taux fixe de 1.49%  
Celui souscrit en 2019 est sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.47%.

Ces deux emprunts sont garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

## Contrat de couverture – garantie de taux plafond

Le groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2019	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	3 542 857	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 350 000	100%				
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000		1 200 000
			VISIATIV HOSTING	14/06/2017	14/03/2022	1 650 000	100%	1 650 000			
<b>Total prêt de Refinancement</b>	<b>3 542 857</b>					<b>6 200 000</b>	<b>100%</b>	<b>1 650 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>2 150 000</b>	<b>1 200 000</b>
Capex Linéaire	8 059 400	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	40%		3 200 000		
Capex Infine	10 500 000	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	30%	3 200 000			
<b>Total des tirages Capex</b>	<b>18 559 400</b>					<b>6 400 000</b>	<b>34%</b>	<b>3 200 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2019			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Clients - Avances et acomptes reçus</b>	<b>299</b>	<b>299</b>		
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>39 500</b>	<b>39 500</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>36 131</b>	<b>36 131</b>		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	14 692	14 692		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	21 440	21 440		
<b>Autres Dettes</b>	<b>1 086</b>	<b>687</b>	<b>399</b>	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	399	0	399	
<i>Groupe et associés</i>	29	29		
<i>Dettes envers factor</i>	0	0		
<i>Autres dettes</i>	658	658		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>77 017</b>	<b>76 618</b>	<b>399</b>	<b>0</b>
Produits constatés d'avance	17 490	17 490		
<b>Total général</b>	<b>94 507</b>	<b>94 108</b>	<b>399</b>	<b>0</b>

(\*) Dont TVA

18 611

18 611

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

### 5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

<b>DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs - Factures non parvenues	16 724	10 567
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>16 724</b>	<b>10 567</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel	7 348	8 060
Sécurité sociale et assimilés	3 785	2 258
Etat	723	1 494
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>11 856</b>	<b>11 812</b>
<b>Total général</b>	<b>28 580</b>	<b>22 379</b>

### 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

<b>CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
France	153 284	141 083
Reste du monde	49 932	22 134
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>203 216</b>	<b>163 217</b>

Depuis 2018, grâce à la réalisation de croissances externes et à leur développement grâce au groupe, le chiffre d'affaires réalisé à l'international couvre la Suisse, le Royaume Uni, la Hollande, les USA, la Belgique et le Maroc. En 2019, le chiffre d'affaires à l'international représente 25% du chiffre d'affaires total groupe ; en 2018 proforma, les croissances externes portaient le pourcentage de chiffre d'affaires à l'international à environ 20%.

Le chiffre d'affaires consolidé 2019 de 203,2 M€, est en croissance de +25% dont +7% en organique.

Avec plus de 200 M€ de niveau d'activité réalisé en 2019, le Groupe atteint, avec un an d'avance sur le plan de marche, l'objectif de chiffre d'affaires fixé dans le cadre du plan stratégique Next100 lancé en 2017.

En outre, le chiffre d'affaires récurrent (maintenance, SaaS, abonnements) a progressé de +30% en 2019 (+9% en organique). La part du chiffre d'affaires récurrent représente désormais 63% des ventes consolidées, contre 60% en 2018.

## 5.14 : Autres produits d'exploitation

<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Production stockée	25	15
Production immobilisée	4 782	3 488
Transferts de charges	913	1 892
Reprise de provisions	3 842	2 143
Crédit d'impôt recherche	603	1 069
Subvention d'investissement reconnue en résultat	35	82
Autres produits	227	144
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>10 427</b>	<b>8 832</b>

## 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 pôles :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes,
- « Visiativ Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à Visiativ : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, rapid manufacturing et Moment'Up).

(Montants en K€)	31/12/2019			31/12/2018		
	3DX VAR	Visiativ Platform	Consolidé	3DX VAR	Visiativ Platform	Consolidé
<b>CA</b>	<b>126 199</b>	<b>77 017</b>	<b>203 216</b>	<b>108 380</b>	<b>54 837</b>	<b>163 217</b>
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>43 031</b>	<b>50 388</b>	<b>93 419</b>	<b>38 511</b>	<b>34 385</b>	<b>72 896</b>
<b>EBITDA</b>	<b>8 065</b>	<b>10 663</b>	<b>18 728</b>	<b>5 792</b>	<b>7 352</b>	<b>13 144</b>

La marge brute correspond au chiffre d'affaires présenté au compte de résultat consolidé diminuée des achats de marchandises et des variations de stock de marchandises et diminuée des charges de personnel des services Hotline, Consulting et Formation.

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation présenté au compte de résultat consolidé augmenté des dotations aux amortissements de l'exercice.

## 5.16 : Produits et charges financiers

<b>PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Gains de change	185	321
Autres produits financiers	8	9
Produits financiers de participations	27	92
Revenus titres de participation	122	87
Reprises sur provisions	182	54
<b>Total des produits financiers</b>	<b>524</b>	<b>564</b>

<b>CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Pertes de change	67	85
Dotations provisions financières	380	400
Charges d'intérêts	1 476	1 136
Autres charges financières	82	99
<b>Total des charges financières</b>	<b>2 005</b>	<b>1 720</b>

Les gains et pertes de change proviennent en grande partie de la variation des taux de change du dirham Maroc (MAD et du Franc Suisse (CHF).

Les dotations provisions financières correspondent principalement à la dépréciation du compte courant Talent 4.

La progression de la charge d'intérêts, au 31 décembre 2019 comparativement au 31 décembre 2018, s'explique par l'émission, en mai 2018, de l'emprunt obligataire de type Euro PP de 20 M€ et par l'extension du crédit syndiqué.

### 5.17 : Produits et charges exceptionnels

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> <b>(Montants en K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	710	42
Reprise de provisions exceptionnelles	0	232
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	10	54
Produits exceptionnels divers	267	380
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>986</b>	<b>708</b>

Les produits de cession des éléments d'actif sont principalement liés à la cession d'immobilisations en lease-back pour 325 K€, à la cession d'une quote-part des titres Visiativ Conseil pour 200 K€.

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> <b>(Montants en K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	486	0
Valeur nette comptable des titres cédés	629	75
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	19	10
Dotations aux provisions exceptionnelles	78	53
Autres charges exceptionnelles	523	621
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 734</b>	<b>759</b>

Les autres charges exceptionnelles s'expliquent principalement par :

- la sortie des titres Strategeex pour 531 K€,
- la cession d'immobilisation en lease back pour 325 K€,
- la cession des titres Visiativ Conseil pour 298 K€,
- le reclassement d'immobilisation en stock pour 128 K€,
- d'indemnités pour litiges prud'hommaux liées au métier de conseil pour 85 K€,
- de dépréciations de marque pour 38 K€.

## 5.18 : Résultat par action

### Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Résultats de base par action	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	3 891 154	3 889 883
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	3 891 154	3 885 671
Résultat consolidé (en K€)	2 617	3 287
Résultat de base par action hors actions auto détenues (€/action)	0,67	0,85
Résultat dilué par action hors actions auto détenues (€/action)	0,67	0,85
Résultat par action avant dot. Amort. Des écarts d'acquisition hors actions auto détenues (€/action)	1,20	0,85

## 5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES Information (en K€)	31/12/2019 Autres parties liées	31/12/2018 Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	632	1 666
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	310	822
Créances rattachées à des participations	4 365	3 663
Dettes rattachées à des participations	28	22

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 1 040 K€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux deux dirigeants fondateurs de VISIATIV au cours des exercices 2019, et 2018 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en K€	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération fixe annuelle	455	455
Rémunération variable	161	109
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature Véhicule	13	15
Avantages en nature GSC Chômage	12	12
<b>TOTAL</b>	<b>640</b>	<b>591</b>

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

## 5.20 : Engagements donnés

### 5.20.1 : Covenants bancaires

En raison des bons résultats 2018, un assouplissement des covenants bancaires a été négocié en 2019, les covenants bancaires sont désormais les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,0	R2 < 3,0 pour le 31 décembre 2019 (1) R2 < 2,5 pour le 31 décembre 2020 (1) R2 < 2,0 pour les exercices suivants

(1) A la faveur d'une ou plusieurs acquisitions ; en cas d'absence d'acquisition, le ratio R2 devra rester inférieur à 2,0 comme accordé initialement

Au 31 décembre 2019, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

**R1** : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :  
**Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés**

**R2** : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :  
**Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)**

### 5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a qu'un seul contrat de crédit-bail, au sein de la société Valla qui représente un actif de 111 K€ et qui n'a pas d'impact significatif sur le résultat.

### 5.20.3 : Baux commerciaux

#### Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Benoît Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

#### Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

#### Charges et engagements

Donnés en K€	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 3 ans
Engagement location	2 537	2 074

#### 5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée.

Le montant financé s'élève à 23 326 K€ au 31 décembre 2019 contre 24 005 K€ au 31 décembre 2018. Le taux de créances financées est d'environ 25% en 2019 contre 30 % en 2018. Cette variation de taux provient de l'intégration de nouvelles structures qui n'ont pas recours au factor.

#### 5.20.5 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.12. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2019		31/12/2018	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	0,56%		1,53%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Interne		Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Le montant des indemnités de carrière évaluées et non comptabilisées est le suivant :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE NON COMPTABILISES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Montant des engagements	2 571	1 755

#### 5.20.6 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	2 724	1 381	1 343
Matériel informatique	3 057	1 174	1 883
<b>Total de l'engagement</b>	<b>5 781</b>	<b>2 555</b>	<b>3 226</b>

## **5.20.7 : Autres engagements financiers**

### **1/ Clause de retour à meilleure fortune de la société FEALINX :**

- En 2009, la société a abandonné une créance d'un montant de 1 038 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

- la constatation de capitaux propres supérieurs au capital social,
- la créance renaîtrait à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance,
- l'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social, le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

En application de cette convention, nous avons constaté un retour à meilleure fortune pour un montant de 61 k€. Le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 766 K€.

Le dernier remboursement lié à cette clause de retour à meilleure fortune interviendra en 2020 sur la base des comptes de FEALINX au 31 décembre 2019.

- En 2010, la société a abandonné une créance d'un montant de 780 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social. La créance renaîtra à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

### **2/ Clause de retour à meilleure fortune de la société STRATEGEEEX :**

- En 2019, la société a abandonné une créance d'un montant de 200 K€.

Le retour à meilleure fortune est défini dans la condition suivante :

La créance renaîtrait chaque année jusqu'au remboursement intégrale de la créance à hauteur de 50 % de la marge HT appliquée par Strategeex, dans le cadre du contrat OEM avec VISIATIV.

### **3/ Nantissement des comptes titres des principales filiales**

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.10.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

#### **4/ Complément de prix**

##### **- INNOVA SYSTEMS**

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2019, un complément de prix de 31 K€ a été versé, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2019.

##### **- DIMENSIONS GROUP BV**

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

#### **5/Garanties de passif**

##### **- VISIATIV MANAGED SERVICES**

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV MANAGED SERVICES, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 3 octobre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 450 K€ avec une franchise de 50 K€. Elle sera caduque à compter du 31 décembre 2020.

##### **- SPREADING APPS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 300 000 euros, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

#### - **NUMVISION**

Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 200 000 euros du 1er janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

#### - **C+E FORUM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société C+E FORUM, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 novembre 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 28 novembre 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin trois mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative.

La garantie obtenue est plafonnée à 1 800 000 francs suisses et courait de la date d'acquisition jusqu'au 31 mars 2019 avec application d'une franchise de 10 000 francs suisse. Au 31/12/2019, aucune nouvelle réclamation ne peut être formulée.

Compte tenu des réclamations en cours, la garantie ci-dessus a fait l'objet d'un blocage sur un compte séquestre ; ce blocage est toujours en cours au 31/12/2019.

#### - **ABGI GROUP**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 260 000 euros jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000) euros.

#### - **AUDROS TECHNOLOGY**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AUDROS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 242 000 euros du 1er janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

La société bénéficie également d'une garantie spécifique liée à un litige commercial. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 488 000 euros.

#### - **INNOVA SYSTEMS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

#### - **DIMENSIONS GROUP BV**

Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSION GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

#### - **ABGI UK (ex Jumpstart)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI UK (ex Jumpstart), la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- **CCSL**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans).

- **Living Actor**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Living Actor, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 22 novembre 2019.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 22 novembre 2019 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de tout autre administration, pendant une période prenant fin 3 mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,

- En toute autre matière, pour une période expirant le 22 novembre 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 400 000 euros, avec application d'un seuil de déclenchement de 20 000 euros.

## 6/ Engagements vis à vis des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Spreading Apps, Numvision, Audros, ABGI Group, ABGI UK et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception d'ABGI Group. L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
Spreading Apps	A tout moment jusqu'au 31 décembre 2027	Du 1er Janvier 2028 au 30 Juin 2028
Numvision	A tout moment : - En cas de sortie des effectifs - En cas de décès ou incapacité médicale Dans tout les autres cas à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023	- A tout moment en cas de décès ou grave Maladie - du 1er avril 2022 au 31 Mars 2023
Audros technology	- Pour moitié du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020 soit 1751 Actions - Pour moitié du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 soit 1749 Actions	Du 1er juillet 2020 au 31 mars 2022
ABGI Group	A tout moment sur une période courant du 01 janvier au 30 juin 2021 A tout moment à compter de la survenance d'un des évènements suivants - Décès d'un des actionnaires minoritaires précisément nommé dans le pacte d'associés - En cas de changement de contrôle de l'actionnaire minoritaire - En cas de violation du pacte d'associé	Néant
ABGI UK	Du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022	Néant
CIR 360	- Pour moitié à compter du 1er juillet 2024 - Pour moitié à compter du 1er juillet 2025	A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce que les associés minoritaires ne détiennent plus aucun titre
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030

Pour les sociétés **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour l'porta),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :  
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **SPREADING APPS** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6M€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :  
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 M€
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brut d'Exploitation est inférieur à 1.7 M€

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société **NUMVISION**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3M€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Pour la société **AUDROS**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos
- Un prix fixe de l'action (soit 0.4 M€)

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

## 5.21 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe sont les suivants :

ETP	Exercice 2019	Exercice 2018
Commerce	253,3	213,0
Formation / Consulting	415,8	340,8
Marketing	48,6	54,7
R&D	117,8	110,1
Direction & Administratifs	150,2	118,6
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>985,7</b>	<b>837,2</b>

## 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

### Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

### Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

La société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, les emprunts sont couverts par un contrat de couverture à hauteur de 57%.

### Risque de crédit

#### Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

#### Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recouru à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 18 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2019 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2019.

## Risque de change

Environ 83% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling et le dollar, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

## Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

### 5.23 Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2019						Exercice 2018					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en K€)												
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	37	28%	37	42%			37	30%	37	49%		
* Filiales intégrées globalement	76	58%	43	49%	76	100%	68	55%	31	41%	83	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur	18	14%	8	9%			18	15%	8	11%		
TOTAL	130	100%	87	100%	76	100%	122	100%	75	100%	83	100%

## 20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA

Non applicable.

## 20.3 ETATS FINANCIERS HISTORIQUES DE VISIATIV SA

La Société ayant établi des comptes consolidés sur la période de référence, les états financiers individuels historiques de la Société ne sont pas intégrés dans le présent document.

## 20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

### 20.4.1 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes françaises pour les exercices clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société VISIATIV,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- *Reconnaissance du chiffre d'affaires :*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.17 de l'annexe des comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- *Ecart d'acquisition :*

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 5.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 5.1 donnaient une information appropriée.

- *Impôts différés :*

La société a procédé à l'activation d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note 4.7 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions sous-jacentes et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que la note 4.7 donnait une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 13 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

**AVVENS AUDIT**

**DELOITTE & ASSOCIES**

Pascal BLANDIN

Dominique VALETTE

#### **20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux**

Néant.

#### **20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES**

31 décembre 2019.

#### **20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES**

Publication d'un communiqué de presse le 22 avril 2020 sur les ventes du groupe au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (cf 12.3 Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice)

#### **20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

##### **20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices**

Néant.

##### **20.7.2 Politique de distribution de dividendes**

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

#### **20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

A la date d'enregistrement du Document d'enregistrement universel, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de ses filiales.

#### **20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE**

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de du Groupe depuis le 31 décembre 2019.

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1 CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.1 Montant du capital social

A ce jour, le capital social de la Société s'élève à 2.417 K€ composé de 4.027.553 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,60 €, entièrement libérées.

#### 21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

#### 21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 23 mai 2019 a confirmé l'autorisation conférée au Conseil de mettre en place un programme de rachat d'actions. Pendant une durée de 18 mois à compter de cette date, le Conseil d'Administration est ainsi autorisé à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF, dans les conditions décrites ci-dessous :

**Nombre maximum d'actions pouvant être achetées** : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation

#### Objectifs des rachats d'actions

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options de souscription ou d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital ;
- remettre, dans la limite de cinq pour cent (5%) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

**Prix d'achat maximum** : 65 €, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées, l'Assemblée Générale mixte du 23 mai 2019 ayant autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par voie d'annulation des titres auto détenus ensuite de la mise en œuvre du programme de rachat ci-dessus décrit.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres de la Société sur le marché organisé Euronext Growth de Euronext Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

***Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 23 mai 2019 :***

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

***Pendant la réalisation du programme de rachat***

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

***Chaque année***

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Au 31 mars 2020, la Société détenait 126.452 actions propres issues de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, dont 3.632 au titre du contrat de liquidité. La valeur nominale des actions propres s'élève à 75.871 €, la valeur comptable s'élève est de 2.831.481 €.

#### **21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital**

A la date du présent Document d'enregistrement universel, il n'existe pas de valeurs mobilières donnant accès à une quote-part du capital.

#### **21.1.5 Capital autorisé**

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 31 mai 2018 et du 23 mai 2019 du statut à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

Objet de la délégation conférée au conseil d'administration	Durée de la délégation	Fin
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité dans la limite d'un montant nominal maximum de 1.370.000€ (créances : 20.000.000 €)	26 mois	30 juillet 2020
Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	26 mois	30 juillet 2020
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (au profit de toute société et/ou fonds d'investissement de capital risque français ou étranger (FCPI, FPCI, FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites "small caps" dans le secteur de l'informatique ou des nouvelles technologies, souhaitant souscrire pour un montant minimum de 100.000 €, (prime d'émission comprise), dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	18 mois	22 novembre 2020
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	26 mois	30 juillet 2020
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale	26 mois	30 juillet 2020
Autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de ses mandataires et/ou de ses salariés, dans la limite de 10% du capital social	38 mois	22 juillet 2022
Autorisation de consentir aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société, conformément à l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social	38 mois	22 juillet 2022
Autorisation de consentir aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société, des options de souscription d'actions nouvelles émises par la Société, conformément à l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 5% du capital social	38 mois	22 juillet 2022
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un PEE, dans la limite de 3% du capital social	26 mois	30 juillet 2021
Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	24 mois	22 mai 2021

Pour mémoire, le tableau ci-après synthétise l'utilisation par le conseil d'administration des délégations de compétences consenties préalablement et utilisées durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

<b>Objet de la délégation conférée au conseil d'administration</b>	<b>Durée de la délégation</b>	<b>Fin</b>	<b>Utilisation au cours de l'exercice 2019</b>
Utilisation du programme de rachat d'actions par la Société : - programme de liquidité mis en place et tenu par la société Gilbert Dupont	18 mois	30 décembre 2020	
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un PEE, dans la limite de 3% du capital social	26 mois	30 juillet 2020	Décision d'augmentation de capital d'un montant nominal de 5.685,60 euros par l'émission de 9.476 actions nouvelles au prix de 38,55 euros, soit une augmentation de capital globale prime d'émission incluse de 365.299,80 €, décidée par le Directeur Général en date du 11 juin 2018 faisant usage de la subdélégation accordée par le Conseil d'administration dans sa décision du 9 mars 2018

#### **21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

## 21.1.7 Historique du capital social

### 21.1.7.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Montant brut levé	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital Social
18/04/1994	Constitution	38 112 €	250 000 FRF					
09/04/1996	Emission en numéraire	106 714 €	700 000 FRF		1 000		700,00 FRF	1 400 000,00 FRF
29/07/1998	Réduction du capital	-32 014 €	-210 000 FRF		-300	1 700	700,00 FRF	1 190 000,00 FRF
	Réduction du nominal	-116 623 €	-765 000 FRF			1 700	250,00 FRF	425 000,00 FRF
	Emission en numéraire	76 263 €	217 500 FRF	282 750 FRF	870	2 570	250,00 FRF	642 500,00 FRF
	Emission en numéraire	116 585 €	332 500 FRF	432 250 FRF	1 330	3 900	250,00 FRF	975 000,00 FRF
	Emission en numéraire	27 174 €	77 500 FRF	100 750 FRF	310	4 210	250,00 FRF	1 052 500,00 FRF
22/10/1999	Emission en numéraire	58 994 €	168 250 FRF	218 725 FRF	673	4 883	250,00 FRF	1 220 750,00 FRF
	Emission en numéraire	137 420 €	34 500 FRF	866 916 FRF	138	5 021	250,00 FRF	1 255 250,00 FRF
02/10/2000	Emission suite à Fusion par absorption de Actualis Holding	251 427 €	1 649 250 FRF	-	6597	11 618	250,00 FRF	2 904 500,00 FRF
	Emission en rémunération de l'apport Tixinfo	74 548 €	489 000 FRF	-	1 956	13 574	250,00 FRF	3 393 500,00 FRF
	Emission en rémunération de l'apport Black box	38 646 €	253 500 FRF	-	1 014	14 588	250,00 FRF	3 647 000,00 FRF
	Emission en numéraire	4 573 587 €	727 750 FRF	29 273 016 FRF	2 911	17 499	250,00 FRF	4 374 750,00 FRF
	Emission en numéraire	125 691 €	20 000 FRF	804 480 FRF	80	17 579	250,00 FRF	4 394 750,00 FRF
31/10/2000	Emission en numéraire	152 401 €	24 250 FRF	975 432 FRF	97	17 676	250,00 FRF	4 419 000,00 FRF
29/12/2000	Conversion en euros et division du nominal	-	-	-		70 704	10,00 €	707 040,00 €
30/06/2001	Emission en numéraire	1 484 740 €	39 450 €	1 445 290,20 €	3 945	74 649	10,00 €	746 490,00 €
25/09/2002	Exercice de BSA	57 240 €	57 240,00 €			80 373	10,00 €	803 730,00 €
17/12/2002	Emission en numéraire	1 496 973 €	144 370,00 €	1 352 602,53 €	14 437	94 810	10,00 €	948 100,00 €
29/04/2009	Emission en numéraire	999 940 €	144 500,00 €	855 440,00 €	14 450	109 260	10,00 €	1 092 600,00 €
05/06/2009	Réduction du capital	-124 800 €	-124 800,00 €			-12 480	10,00 €	967 800,00 €
14/11/2011	Exercice de BSA	10 220 €	10 220,00 €			1 022	10,00 €	978 020,00 €
15/05/2012	Division du nominal par 9	-	-			880218	1,11 €	978 020,00 €
15/06/2012	Emission en numéraire d'actions de préférence ADP 2012 et ADP 2012-2	2 373 326 €	263 700,00 €	2 109 626,37 €	237 330	1 117 548	1,11 €	1 241 720,00 €
24/02/2014	Exercice de BSA	30 220 €	30 220,00 €			27 198	1,11 €	1 271 940,00 €
17/03/2014	Augmentation de capital par incorp. de prime d'émission		101 755,20 €	-		1 144 746	1,20 €	1 373 695,20 €
	Division du nominal par 2					2 289 492	0,60 €	1 373 695,20 €
27/05/2014	Emission en numéraire	7 130 003 €	393 922,80 €	6 736 079,88 €	656 538	2 946 030	0,60 €	1 767 618,00 €
06/10/2014	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	213 245 €	17 197,20 €	196 048,08 €	28 662	2 974 692	0,60 €	1 784 815,20 €
17/06/2016	Emission en numéraire	7 500 006 €	324 675,60 €	7 175 330,86 €	541 126	3 515 818	0,60 €	2 109 490,80 €
11/12/2017	Emission en numéraire	15 067 770 €	301 355,40 €	14 766 415,00 €	502 259	4 018 077	0,60 €	2 410 846,20 €
11/06/2018	Emission en numéraire - FCPE Actionnariat Salarié	365 300 €	5 685,60 €	359 614,20 €	9 476	4 027 553	0,60 €	2 416 531,80 €
<b>Total des fonds levés</b>			<b>42 233 108 €</b>					

### 21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital depuis le 31 décembre 2019

A la connaissance de la Société, l'évolution de la répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital
Famille Christian DONZEL	280 864	7,0%
Famille Laurent FIARD	303 360	7,5%
CAL INVEST (membre du Concert) <sup>(1)</sup>	24 300	0,6%
ALLIATIV	1 085 569	27,0%
<b>Fondateurs (membres du Concert) <sup>(1)</sup></b>	<b>1 694 093</b>	<b>42,1%</b>
Autres Membres du Concert <sup>(2)</sup>	235 039	5,8%
<b>Membres du Concert</b>	<b>1 929 132</b>	<b>47,9%</b>
FCPE Visiati Actionnariat	38 300	1,0%
Auto Détention <sup>(3)</sup>	126 452	3,1%
Public	1 933 669	48,0%
<b>TOTAL</b>	<b>4 027 553</b>	<b>100,0%</b>

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV, C. Donzel : 100% de FCDO, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV).

(2) Managers du Groupe principalement

(3) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'autodétention à fin Mars 2020.

## **21.1.8 Nantissement**

### **21.1.8.1 Nantissement de comptes de titres financiers de la Société**

A la connaissance de la Société, il n'existe à la date du présent Document d'enregistrement universel, aucun nantissement, aucune garantie, ni aucune sûreté sur les titres représentatifs du capital de la Société.

### **21.1.8.2 Nantissement d'actifs de la Société**

A la date du présent Document d'enregistrement universel, aucun nantissement, aucune garantie, ni aucune sûreté sur les actifs de la Société n'a été accordé à l'exception de :

- Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire (se reporter aux notes 5.11.1 et 5.21.7 des annexes aux comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 du présent Document d'enregistrement universel), sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

### **21.1.8.3 Nantissements levés**

Au cours de l'exercice 2019, aucun nantissement n'a été levé.

## **21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS**

*Le descriptif ci-après reflète les dispositions des statuts de la Société dont la dernière mise à jour est intervenue par décision du Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 9 mars 2018 agissant lui-même sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> juin 2017.*

### **21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation ou société avec toutes sociétés ou personnes, sous quelque forme que ce soit :

- le développement, le conseil et la formation dans le domaine informatique ;
- la commercialisation, sous toutes ses formes, de matériels informatiques et de logiciels ;

- toutes opérations de service se rapportant aux activités ci-dessus définies ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat, de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location gérance de tous biens ou droits, etc. ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

### **21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.**

Il est renvoyé au chapitre 16 du présent Document d'enregistrement universel.

### **21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société**

#### **21.2.3.1 Actions ordinaires (Article 12 des statuts)**

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente (se reporter au chapitre 18.2 du présent Document d'enregistrement universel).

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

#### **21.2.3.1 Droits de vote**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve de l'application des dispositions légales et réglementaires.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié à tout moment d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ainsi, depuis la date d'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris et à défaut de modification statutaire ultérieure dans les conditions légales et réglementaires applicables en la matière, chaque actionnaire justifiant d'une inscription nominative de plus de deux ans dispose d'un droit de vote double.

#### **21.2.3.2 Droits aux dividendes et profits**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

#### **21.2.3.3 Délai de prescription de dividendes**

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

#### **21.2.3.4 Droit préférentiel de souscription**

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

#### **21.2.3.5 Limitation des droits de vote**

Néant.

#### **21.2.3.6 Rachat par la Société de ses propres actions.**

Se référer au paragraphe 21.1.3.

### **21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

### **21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires**

#### **21.2.5.1 Convocation aux assemblées et accès (article 24 et 26 des statuts)**

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq (35) jours avant la réunion de l'assemblée générale, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée.

Les assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 225-85 II du Code de commerce.

#### **21.2.5.2 Identification des actionnaires (article 10 des statuts)**

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte individuel au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La Société, après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus et a vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus. Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine de sanctions pénales.

#### **21.2.5.3 Droit de vote (article 12.1 des statuts)**

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

### **21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

### **21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 12.4 des statuts)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, et à titre de seuil fixé statutairement, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du quarantième (2,5%) du capital ou des droits de vote informe la Société dans un délai équivalent à celui applicable aux franchissements des seuils légaux visés à l'alinéa précédent, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne physique ou morale concernée informe également l'Autorité des Marchés Financiers, dans un délai et selon les modalités fixées par son règlement général, à compter du franchissement des seuils de la moitié (50%) et des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

### **Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 8 des statuts)**

Les modalités de modification du capital sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

## **21.3 RAPPORT DE GESTION VISIATIV SA**

VISIATIV  
Société Anonyme  
au capital de 2 416 531,80 euros  
Siège social : 26, Rue Benoit Bennier  
69260 CHARBONNIERES LES BAINS  
395 008 246 RCS LYON  
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 28 MAI 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 13 mars 2020, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,

- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

## I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

### A. Périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31-déc-19		31-déc-18		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
VSSB		51%	51%	51%	51%	IG
I PORTA		100%	51%	100%	51%	IG
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV HOSTING		100%	100%	76%	76%	IG
CIR 360		75%	64%	NC	NC	IG
VISIATIV CONSEIL		57%	57%	60%	60%	IG
ABGI GROUP		52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	84%	54%	84%	57%
ABGI DEVELOPEMENT	(a)			100%	57%	(a)
ABGI France (EX ACIES)	97%		53%	93%	53%	IG
OVEUS	96%		52%	95%	54%	IG
ABGI USA INC	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, 6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland	79%	43%	79%	45%	IG
ABGI UK (EX JUMPSTART)	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC	100%	54%	NC	NC	IG
ABGI CANADA	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV ENTERPRISE SOLUTION (SUISSE)	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	76%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	Rue Clément Ader - 07500 Guilherand	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MAROC	453 chemin de la Farède, espace DUO,	60%	60%	60%	60%	IG
KALISTA	72 Rue de la République - 76 140 Le petit	67%	67%	67%	67%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2)	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
SOLO SOLUTION	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint- Priest	80%	80%	80%	80%	IG
NUMVISION	(b)			100%	80%	(b)
SPREADING APPS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon,	100%	100%	100%	100%	IG
C+E FORUM	Unit 8 Old Marsh Farm Barns, Welsh Road	100%	100%	NC	NC	IG
AUDROS TECHNOLOGY	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	83%	83%	IG
GREENLIGHT IT		100%	83%	100%	83%	IG
INNOVA SYSTEMS		100%	83%	NC	NC	IG
CCSL		100%	83%	100%	83%	IG
DIMENSIONS GROUP BV	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost,	100%	83%	100%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BV	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	100%	100%	100%	100%	IG
LAYERTEC BV	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	100%	100%	100%	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	170 bd Stalingrad 69006 LYON	30%	30%	30%	30%	MEQ
AIMCP	7 rue Maryse Bastié 69500 LYON	49%	49%	NC	NC	MEQ
VALLA						
LIVING ACTOR						
QOLID						
FIVES SMART						

(a) Fusion Absorption au 30 novembre 2019 dans ABGI Group

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 dans Audros

IG : Intégration Globale  
MEQ : Mise en équivalence  
NC : Non Consolidée

## B. Variation de périmètres

La Société VISIATIV a enregistré en 2019 les variations de périmètres suivantes :

### Entrées de périmètre

- Intégration globale des sociétés suivantes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :
  - ABGI Canada
  - ABGI UK
- Intégration globale des sociétés suivantes au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :
  - CCSL (UK)
  - Visiativ Industry BV (NL)
  - CIR 360 (FR)
- Intégration globale des sociétés suivantes au 1<sup>er</sup> décembre 2019 :
  - Living Actor (FR)
- Intégration Mise en équivalence des sociétés suivantes au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :
  - FIVES VISIATIV SMART SOFTWARE DEVELOPPEMENT

### Mouvement de périmètre

La société GREENLIGHT IT (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 décembre 2018) a été fusionnée à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans la société AUDRO TECHNOLOGY.

### Sorties de périmètre

Néant

### Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2019, les sociétés suivantes n'ont pas été consolidées :

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2019	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2019
STRATEGEEEX	31/12/2018	20,33%	291	304	50	0
LINKSOFT	31/12/2018	53,89%	-642	407	-297	312
AXEMBLE MAROC	31/03/2018	100,00%	-174	27	-4	0
V V 1	Aucun exercice clos	100,00%	-	-	-	5
MISSION RGPD	Aucun exercice clos	60,00%	-	-	-	65
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30,00%	-	-	-	28
SOLO SERVICES	(a)	(a)	-	-	-	-
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018	99,00%	32	66	17	1
Inventa BGI LTDA (ABGI BRESIL)	31/12/2018	26,25%	97	1093	112	475
GREENLIGHT MAROC	30/06/2018	100,00%	59	276	8	5
TIMELAB	31/12/2019	70,57%	-2	68	-25	337
TALENT4	31/12/2019	100,00%	-274	124	-326	22
LA CANTOCHE INC USA	31/12/2019	65,00%	-59	274	-6	0

(a) Fusionnée dans Solo Solutions avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

### **C. Synthèse de l'activité du groupe durant l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2019 s'élève à 203 216 K€ contre 163 217 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 13 618 K€ au 31 décembre 2019 contre 8 883 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 12 137 K€ au 31 décembre 2019 contre 7 727 K€ lors de l'exercice précédent. Le résultat net consolidé après DAP et écarts d'acquisitions s'élève à 5 766 K€ contre 5 169K€ au 31 décembre 2018.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez ci-dessous un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

### **D. Evènements marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice**

#### **Evolution des participations sur l'exercice 2019**

L'année a été marquée par des acquisitions en complément de la forte croissance organique du groupe :

- Prise de contrôle majoritaire (89%) en janvier 2019, dans la société ABGI UK (ex Jumpstart) au niveau de la société Visiativ Conseil, ABGI UK étant un cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni,
- En Mai 2019, augmentation du pourcentage de détention dans la société Linksoft SAS pour atteindre 55% (vs 28.9% au 31/12/18),
- Acquisition de 100% des activités de distribution de la plateforme 3DEXPERIENCE de Processia au BENELUX en juillet 2019 via la création d'une filiale Visiativ Industry Solution BV,
- En juillet 2019, acquisition de 100% du capital de la société CCSL, intégrateur des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes au Pays de Galles,
- Prise de contrôle majoritaire (65%) en novembre 2019 de la société LIVING ACTOR au niveau de la société VISIATIV SOFTWARE, Living Actor est spécialisé dans la conception de chatbots et d'agents virtuels à partir des technologies d'intelligence artificielle.
- Acquisition complémentaire de 24% du capital de Visiativ Hosting, holding permettant la détention de la filiale VISIATIV MANAGED SERVICES (ex-NC2) à 100%,
- Cession d'une partie de la participation dans VISIATIV CONSEIL (3%), ce qui entraîne un pourcentage d'intérêts moindre dans les sociétés du sous-groupe ABGI Group (ABGI France, ABGI USA, ABGI CANADA et OVEUS) et acquisition complémentaire de 3% de la société ABGI France,

#### **Fusion**

- Fusion à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre les sociétés SOLO SOLUTIONS et SOLO SERVICES (filiale précédemment détenue à 100% et non consolidées au 31/12/2018),
- Fusion à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre les sociétés AUDROS TECHNOLOGY et GREEN LIGHT IT (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2018),
- Fusion au 30 novembre 2019 entre les sociétés ABGI GROUP et ABGI Développement (filiale précédemment détenue à 100% par ABGI GROUP),

## **Autres évènements marquants de l'exercice 2019**

- Changement de dénomination sociale de la filiale NC2 qui devient VISIATIV MANAGED SERVICES,
- Création de la société CIR 360 détenue à 75% par le groupe VISIATIV, cette filiale est spécialisée dans l'édition de logiciel permettant de faciliter les démarches liées au CIR,
- Obtention d'un crédit Capex complémentaire de 9,6 M€ auprès du Pool Bancaire,
- Renégociation des covenants se référant à la note 5.21 en raison des bons résultats 2018.

## **E. Activité en matière de recherche et de développement**

Le groupe, au travers de ses filiales Visiativ Software, Visiativ Solutions Entreprises, I porta, Solo Solution Autonome, Numvision, Spreading Apps et Audros, exerce une activité en matière de recherche et développement destinée à maintenir et faire évoluer les produits existants et surtout à développer de nouveaux produits.

En 2019, l'ensemble des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 7.4 M€ dont 4.8 M€ ont été reconnus en Investissement de Développement de Logiciels.

## **F. Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice**

Le 8 janvier 2020, VISIATIV SA a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST 2023. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer Visiativ en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST 2023 se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour Visiativ : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale. Ce nouveau plan Stratégique CATALYST 2023 vise un objectif de 30 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2023.

Le 30 janvier 2020, VISIATIV SA renforce sa gouvernance et annonce la nomination de Bertrand Sicot au poste de Directeur Général Délégué, et membre du Comité Exécutif (COMEX), de VISIATIV SA. Bertrand Sicot apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Christian Donzel a arrêté ses mandats de Directeur Général Délégué mais reste administrateur du groupe.

Le 28 février 2020, la société ABGI UK a signé un accord d'achat de 100% des parts de la société MSC Associates Ltd UK. Cette société basée à Londres, effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK.

En mars 2020, Visiativ comme l'ensemble du territoire français a été touché par le COVID 2019. Il est prématuré de communiquer avec précision sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'activité du Groupe. Visiativ reste extrêmement attentif à l'évolution de son activité et déploie toutes ses ressources pour assister les clients dans la gestion de cette situation exceptionnelle.

Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

## **G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Fort de sa structure financière et des résultats de l'exercice écoulé, le Groupe aborde l'exercice 2020 et les exercices suivants avec ambition, au travers son nouveau plan stratégique : CATALYST 2023.

Visiativ souhaite ainsi devenir une véritable plateforme de compétences humaines au service de l'expérience digitale.

Visiativ va capitaliser sur sa base de plus de 18 000 clients pour accélérer les ventes mutli-marques et ainsi accroître la part de son activité réalisée à travers du Cross-Selling entre ses différentes activités.

L'objectif est d'atteindre un EBITDA de 30M€ en 2023.

## **H. Résultats**

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir un résultat net consolidé de 5 766 K€ (Dont 2 617K€ résultat groupe et 3 149K€ résultat hors groupe) au 31 décembre 2019.

## **II. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE**

### **A. Activité de la Société**

La société VISIATIV est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (anciennement Alternext) depuis le 28 mai 2014.

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding animatrice avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à l'ensemble de ses filiales (2% du CA pour les sociétés Françaises ; 1% pour les sociétés étrangères)
- Des conventions de prestations de services qu'elle facture à l'ensemble de ses filiales.

Le siège social de la société est situé au 26, Rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 15 717 K€ contre 16 352 K€ lors de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 3 698 K€ contre 2 371 K€ lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ressortent à 19 307 k€ contre 19 134 K€ lors de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 108 K€ contre -410 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net courant avant impôts s'élève à 1 735 K€ contre -3 980 K€ lors de l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève pour l'exercice à -1 922 K€ contre un montant de - 2 456 K€ pour l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 3 064 K€ contre une perte de -1 723 K€ lors de l'exercice précédent.

## **B. Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice**

### Evolution des participations sur l'exercice 2019 :

- Augmentation en mars 2019 du pourcentage de détention dans le capital STRATEGEEEX, passant de 19,05 % à 33,33 % ; puis diminution du pourcentage de détention de cette même société par voie de cession d'une partie des titres, passant ainsi de 33,33 % à 20,33 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société VISIATIV HOSTING par voie de rachat d'actions entre les mois de juillet et décembre 2019, passant de 76% à 100%.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de LINKSOFT par voie de rachat d'actions en mai 2019, passant de 28,89 % à 53,89 %.
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital de la société VISIATIV CONSEIL par voie de cession d'actions entre les mois de mars et avril 2019, passant de 60,05 % à 56,60 %.

### Autres évènements marquants de l'exercice 2019

- Obtention d'un emprunt auprès de BPI France pour un montant de 2,5 M€, à échéance au 31 mars 2024, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.
- Obtention d'un emprunt auprès de la SOCIETE GENERALE pour un montant de 3 M€, à échéance au 31 mars 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

## **C. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Le 8 janvier 2020, VISIATIV SA a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST 2023. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer Visiativ en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST 2023 se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour Visiativ : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale.

Le 30 janvier 2020, VISIATIV SA renforce sa gouvernance et annonce la nomination de Bertrand Sicot au poste de Directeur général délégué, et membre du Comité exécutif (COMEX), de VISIATIV SA. Bertrand Sicot apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Christian Donzel a arrêté ses mandats de Directeur général délégué mais reste administrateur du groupe.

## **D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Au cours de l'exercice 2020, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et redevances de marque à destination des filiales du groupe.

## E. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société n'a pas engagé de dépenses susceptibles d'être immobilisées au titre des frais de développement.

## F. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau défini par l'Arrêté du 20 mars 2017, faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues « et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice).

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

### *Liste des filiales et participations*

Au 31 décembre 2019, les filiales et participations détenues directement par Visiativ sont :

- **Visiativ Solutions Entreprise** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Solutions** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Suisse** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Suisse),
- **Innova Systems** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Angleterre),
- **Visiativ Africa** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Maroc),
- **Visiativ 3D Printing** (50,06% du capital social) – Distributeur d'imprimante 3D
- **Kalista** (100% du capital social) – Intégrateur de solution retail
- **Dimension group BV** (82.5% du capital social) - Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe Dimensions (Pays-bas)
- **AIM CP** (100% du capital social) – Société Holding de la société Valla
- **Visiativ Software** (100% du capital social) – Editeur de plateforme collaborative
- **Numvision** (60,03% du capital social) – Editeur de solutions sécurisées, de partage, de synchronisation et de sauvegarde de fichiers
- **Spreading Apps** (66,51% du capital social) – Editeur de CRM marketing destiné à l'automatisation de la relation client
- **Solo Solutions Autonome** (100% du capital social) – Editeur de solution retail
- **Audros technology** (80% du capital social) – Editeur de logiciel de gestion du cycle de vie de produit (PLM et PDM).
- **Visiativ Software for Smart Building** (50,98% du capital social) – Société Holding de la société Iporta
- **Visiativ Hosting** (100% du capital social) – Société Holding de la société VISIATIV MANAGED SERVICES (ex-NC2)
- **Visiativ Maroc** (100% du capital social) - Prestations de services de développement pour les sociétés du groupe Visiativ
- **Visiativ Conseil** (56,60% du capital social) – Société Holding de la société ABGI Group
- **ABGI Group** (15.78% du capital social) – Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe ABGI

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

### **VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE**

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 75 421 K€ contre 74 094 K€ en 2018 soit une progression de 1,79%.

Le résultat d'exploitation ressort à 6 241 K€ contre 6 292 K€.

Le résultat net 2019 est de 3 464 K€ contre 4 433 K€ en 2018.

### **VISIATIV SOLUTIONS**

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 27 484 K€ contre 25 310 K€ en 2018 soit une progression de 8,58%.

Cette croissance permet à Visiativ de réaliser un résultat d'exploitation de -112 K€ contre -694 K€ soit une amélioration de 582 K€.

Le déficit 2019 ressort à -179 K€ contre -827 K€ en 2018.

### **VISIATIV SUISSE** (Suisse)

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1 758 KCHF contre 1 824 KCHF au titre de l'exercice 2018.

La société ayant eu besoin de se structurer en 2019, elle réalise un résultat d'exploitation de -707 KCHF contre -84 KCHF en 2018.

Elle dégage sur l'exercice un résultat net de -711 KCHF contre un résultat déficitaire de -86 KCHF pour l'exercice précédent.

### **INNOVA** (Angleterre)

La société est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 4 962 K£ contre 6 553 K£ pour l'exercice précédent (Exercice de 18 mois). Le résultat d'exploitation s'élève à 892 K£ pour un résultat net 715 K£.

### **VISIATIV AFRICA** (Maroc)

Au cours de l'exercice 2019, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 18.840 KMAD contre 16.668 KMAD.

Le déficit de l'exercice se porte à -6 084 KMAD contre un déficit 2018 de -5 792 KMAD.

### **VISIATIV 3D PRINTING**

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 648 K€ contre un montant de 1 055 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat net ressort à -743 K€ contre -486 K€ pour l'exercice précédent.

### **KALISTA**

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1 149 K€ contre 1 106 K€ en 2018.

Le résultat d'exploitation ressort à -18 K€ contre -131 K€ en 2018.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de -22 K€ contre un déficit de -135 K€ pour 2018.

### **DIMENSION GROUP** (Pays-bas)

Au cours de cet exercice, elle a facturé des management fees à ses filiales à hauteur de 829 K€ contre un montant de 250 K€ en 2018. Son résultat net 2019 s'élève à 28 K€ contre 1 145 K€ pour 2018. Cette société n'a pas de contribution au Chiffre d'affaires consolidé.

### **AIM CP**

Société consolidée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 132 K€ sur 2019 contre un chiffre d'affaires nul pour 2018. Le résultat net s'élève à -52 K€ en 2019 contre -908 K€ en 2018. Ces pertes 2018 étaient liées à la dépréciation des immobilisations financières.

### **VISIATIV SOFTWARE**

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 10 599 K€ contre 8 639 K€ en 2018.

Le résultat d'exploitation ressort à -1 413 K€ contre -1 730 K€ en 2018.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de -1 613 K€ contre un déficit de -1 859 K€ pour 2018.

### **NUMVISION**

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 485 K€ contre 434 K€ en 2018. Le résultat net ressort à -164 K€ contre -146 K€ en 2018.

### **SPREADING APPS**

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1 674 K€ contre 1 744 K€ en 2018. Le résultat d'exploitation ressort à 73 K€ contre -265 K€ en 2018 et le résultat net à 88 K€ en 2019 contre -275 K€ en 2018.

### **SOLO SOLUTION AUTONOME**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'élève à 3 418 K€, contre un montant de 4 272 K€ en 2018. Les comptes laissent ressortir un résultat d'exploitation à 545 K€ contre 1 199 K€ au titre de l'exercice précédent. L'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 383 K€ contre un bénéfice de 849 K€ pour l'exercice précédent.

### **AUDROS**

La société est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3 553 K€ contre 3 296 K€ pour l'exercice 2018. Le résultat d'exploitation ressort à 52 K€ au 31 décembre 2019. Le résultat net solde par un bénéfice de 36 K€ contre un bénéfice de 401 K€ pour l'exercice précédent.

### **VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BULDING**

Cette structure est la holding de la société Iporta. Son Chiffre d'affaires s'élève à 285 K€ sur l'exercice. Les dividendes reçus permettent de générer un résultat net s'élevant à 261 K€ en 2019 contre -11 K€ en 2018.

### **VISIATIV HOSTING**

Cette structure est la holding de la société VISIATIV MANAGED SERVICES (ex-NC2). Elle a réalisé sur 2019 un chiffre d'affaires de 578 K€ contre un montant nul pour 2018. Les dividendes reçus permettent de générer un résultat net s'élevant à 87 K€ en 2019 contre 231 K€ en 2018.

### **VISIATIV MAROC (Maroc)**

Au cours de l'exercice 2019, elle a un réalisé un chiffre d'affaires de 10 896 KMAD contre 14 126 KMAD. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 033 KMAD contre une perte de -218 KMAD en 2018.

### **VISIATIV CONSEIL**

Elle a réalisé sur 2019 un chiffre d'affaires de 233 K€ contre un montant nul pour 2018. Le résultat d'exploitation ressort à -28 K€ contre -15 K€ pour l'exercice 2018. Le résultat financier ressort à 1 500 K€ contre -64 K€ pour 2018. L'exercice 2019 se solde par un résultat net de 1 418 K€ contre -97 K€ pour 2018.

### **ABGI GROUP**

La société est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018. Au cours de cet exercice, elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation ressort à -28 K€. L'exercice 2019 se solde par un résultat net de -21 K€ contre 2 861 K€ pour 2018.

**Visiativ détient indirectement le contrôle de sociétés consolidées en intégration globale dont l'activité 2019 est également succinctement présentée ci-après :**

**VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS SA** (Suisse)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 7 782 KCHF contre 6 384 KCHF au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 484 KCHF contre 900 KCHF en 2018.

Le bénéfice net s'élève à 254KCHF contre 1 668 KCHF en 2018.

**C+E FORUM** (Suisse)

Le chiffres d'affaires 2019 s'élève à 5 268 KCHF contre 5 248 KCHF pour une perte d'exploitation qui s'élève à -363 KCHF en 2019 contre -372 KCHF en 2018, et un déficit net de -393 KCHF en 2019 contre -361 KCHF en 2018.

**DESIGN SOLUTIONS BV** (Pays-bas)

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 8199 K€ contre 7 172 K€. Son résultat net s'établit à 323 K€ contre 412 K€.

**LAYERTEC BV** (Pays-bas)

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 714 K€ contre 387 K€. Son résultat net s'établit à -147 K€ contre -160 K€.

**DESIGN SOLUTIONS BVBA** (Belgique)

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 3 806 K€ contre 3 383 K€ en 2018. Son résultat net ressort à 103 K€ contre 468 K€ en 2018.

**VISIATIV MANAGED SERVICES** (ex NC2)

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 9 226 K€ contre 7 816 K€ en 2018. Le résultat d'exploitation ressort à -648 K€ contre 220 K€ en 2018 et le résultat net à -626 K€ en 2019 contre 150 K€ en 2018.

**IPORTA**

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 4 025 K€ contre 3 400 K€ en 2018. Le résultat d'exploitation s'élève à 420 K€ contre 524 K€ en 2018 et le résultat net à 235 K€ en 2019 contre 319 K€ en 2018.

**ABGI FRANCE**

En 2018, la société a réalisé un exercice de 18 mois. Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 18 680 K€ contre 22 371 K€ en 2019. Son résultat d'exploitation s'élève à 5 008 K€ contre 5 339 K€ en 2018.

Son résultat net s'élève à 2 967 K€ contre 2 075 K€ en 2018.

**ABGI USA** (USA)

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'est élevé à 8 261 KUSD contre 5 209 KUSD pour 2018. Son résultat d'exploitation ressort à 2 613 KUSD contre 400 KUSD en 2018 et son résultat net à 846 KUSD en 2019 contre 269 KUSD en 2018.

**OVEUS**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'élève à 2300 K€ contre 2 241 K€ en 2018. Son résultat d'exploitation ressort à 353 K€ en 2019 contre 400 K€ pour 2018 ; son résultat net ressort en 2019 à 245 K€ contre 269 K€ en 2018.

**VALLA**

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1 972 K€ contre 2 159 K€ en 2018. Le résultat d'exploitation s'élève à -831 K€ contre -573 K€ en 2018 et le résultat net à -858 K€ en 2019 contre -582 K€ en 2018.

**ABGI UK** (Angleterre)

La société est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 5 305 K£. Son résultat d'exploitation s'élève à 1 036 K£ pour un résultat net à 846 K£.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2019 est de 6 018 K£.

**ABGI CANADA** (Canada)

La société est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 394 KCAD. Son résultat d'exploitation s'élève à 45 KCAD pour un résultat net à 49 KCAD.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2019 est de 264 K£.

**CCSL** (Angleterre)

La société est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 676 K£. Son résultat d'exploitation s'élève à 63 K£ pour un résultat net à 51 K£.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2019 est de 767 K£.

**VISIATIV INDUSTRY SOL BV** (Pays-Bas)

La société a été créée et consolidée depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2019

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1 243 K£. Son résultat d'exploitation s'élève à -65 K£ pour un résultat net à -106 K£.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2019 est de 1 243 K£.

**LIVING ACTOR**

La société est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2019

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1700 K£. Son résultat d'exploitation s'élève à -447 K£ pour un résultat net à -180 K£.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2019 est de 130 K£.

**RESULTATS - AFFECTATION**Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 15.717 K£ contre 16.352 K£ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3.698 K£ contre 2.371 K£ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 9.794 K£ contre 9.270 K£ pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 392 K£ contre 582 K£ pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5.724 K£ contre 6.033 K£ pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.450 K€ contre 2 643 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 92 contre 94 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 886 K€ contre 549 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 59 K€ contre 57 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 19.307 K€ contre 19.134 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 108 K€ contre -410 K€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 1.627 K€ contre -3.569 K€ pour l'exercice précédent), il s'établit à 1.735 K€ contre -3.980 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -593 K€ contre -199 K€ pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de -1.921 K€ contre -2.456 K€ euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 3.064 K€ contre une perte de -1.723 K€ pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 120.789 K€ contre 94.490 K€ pour l'exercice précédent.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3.064.034,55 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3.064.034,55 euros
------------------------	--------------------

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur qui se trouve ainsi porté de 6.569.746,10 euros à 9.633.780,65 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 48.449.529 euros.

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 79 402 euros et qui compte-tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

### Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

## **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous vous demandons, conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, de bien vouloir prendre acte de la convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclue sans autorisation préalable du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé, et qui fera l'objet d'une autorisation par l'Assemblée Générale Mixte sur présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment averti de cette convention qu'il a décrite dans son rapport spécial.

## **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Nous vous précisons que les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Daniel DERDERIAN
- Monsieur Hubert JARICOT
- Madame Anne-Sophie PANSERI
- Monsieur Benoît SOURY

viennent à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir procéder au renouvellement de ces mandats pour une nouvelle période de six ans, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons par ailleurs, qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

### Rémunération des Administrateurs

Vous voudrez bien statuer sur le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2019 et pour chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer trente-six mille (36.000) euros.

### Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons des mandats et fonctions exercés par vos mandataires dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Nom de l'administrateur	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et devenus caducs à ce jour	
	Société	Nature du mandat
<b>Laurent FIARD</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	NOVAXEL (SA) RENOVACT (SAS) INNOCAD (SAS absorbée en 2009 par AXEMBLE) QEEX (SAS) ASPRESSO (SARL) VISIATIV SERVICES (SAS)  Néant	Administrateur - Président du Conseil et DG Directeur Général Président Président Gérant Directeur Général  Néant
<b>Christian DONZEL</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	NOVAXEL (SA) RENOVACT (SAS) VISIATIV SERVICES (SAS) PRIMMO (Société civile)  Néant	Administrateur - Directeur Général Délégué Président Président Gérant  Néant
<b>Daniel DERDERIAN</b> - A titre personnel  - En tant que représentant permanent	CADESIS SA AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXELLIANCE HOLDING MAISON DES COURTIER ILIATIS NESSEO GROUPE NESSEO HOLDING CADESOF KODIAK INVESTISSEMENTS ASCORE GESTION  AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXIOME AXIOME FINANCE SQUADRA	Président directeur général Président directeur général Gérant Président directeur général Président directeur général SAS Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Président
<b>Hubert JARICOT</b>	HIJ Finances CFDP EVOLEM	Gérant Administrateur Administrateur
<b>Benoît SOURY</b>	Aéroports de Lyon SA Espace Numérique Entreprise Lyon Investissement & développement Agence de développement économique de Lyon APICIL Sommitale	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
<b>Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)</b>	MEDEF Lyon MEDEF Rhône Alpes IUT Lyon 1 Association 6000 rebonds Centre Paul Roubier ULTRATECH Immobilière Rhône Alpes groupe Solendi 3F	administrateur administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Directrice Générale Présidente
<b>Pascale DUMAS RAVON</b>		
<b>Sylvie GUINARD (née DOYEN)</b>	CETIM	Administrateur

## **AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, les cautions suivantes :

- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING pour un emprunt d'un montant initial de 1.200.000 euros. Au 31 décembre 2019 le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING s'élève à 685 714 euros,
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1.650.000 euros. Au 31 décembre 2019 le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV HOSTING s'élève à 942 857 euros.
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2019, les deux prêts sont totalement remboursés.
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5.209.000 euros. Au 31 Décembre 2019, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 4 340 833 Euros.

## **RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

### **1. Principaux risques liés l'activité de la société**

L'activité historique du Groupe Visiativ est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs.

Depuis près de 20 ans le Groupe Visiativ reconduit ses accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 80% du chiffre d'affaires de la société en 2018, le classant parmi les principaux distributeurs en France.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non-renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

### **2. Principaux risques liés à la propriété intellectuelle**

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

### **3. Principaux risques liés à l'organisation de la Société**

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés en nombre accrus avec la croissance forte du groupe.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour son Président-directeur général.

### **4. Principaux risques financiers**

Une partie des financements bancaires étant souscrits à taux variable, le Groupe organise une couverture de taux adaptée à ces engagements.

Le risque de change est considéré comme non significatif, le groupe n'a donc pas pris de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change.

### III - ACTIONNARIAT

#### A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2019 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Droits de Vote Théoriques	% droit de vote Théoriques	Droits de Vote Exerçables	% droit de vote Exerçables
FCDO Holding	211 599	5,3%	422 548	7,6%	422 548	7,8%
CDO Direct	67 163	1,7%	134 326	2,4%	134 326	2,5%
Epouse CDO	2 102	0,1%	2 174	0,0%	2 174	0,0%
Famille Christian DONZEL	280 864	7,0%	559 048	10,1%	559 048	10,3%
LFI Holding	210 949	5,2%	421 898	7,6%	421 898	7,8%
LFI Direct	92 339	2,3%	184 378	3,3%	184 378	3,4%
Epouse LFI	72	0,0%	144	0,0%	144	0,0%
Famille Laurent FIARD	303 360	7,5%	606 420	10,9%	606 420	11,2%
CAL INVEST (membre du Concert) <sup>(1)</sup>	24 300	0,6%	48 600	0,9%	48 600	0,9%
ALLIATIV	1 085 569	27,0%	1 672 235	30,1%	1 672 235	30,9%
<b>Fondateurs (membres du Concert) <sup>(1)</sup></b>	<b>1 694 093</b>	<b>42,1%</b>	<b>2 886 303</b>	<b>52,0%</b>	<b>2 886 303</b>	<b>53,3%</b>
Autres Membres du Concert <sup>(2)</sup>	235 039	5,8%	470 078	8,5%	470 078	8,7%
<b>Membres du Concert</b>	<b>1 929 132</b>	<b>47,9%</b>	<b>3 356 381</b>	<b>60,4%</b>	<b>3 356 381</b>	<b>62,0%</b>
FCPE Visiatiiv Actionnariat	38 300	1,0%	38 300	0,7%	38 300	0,7%
Auto Détention <sup>(3)</sup>	136 399	3,4%	136 399	2,5%		0,0%
Public	1 923 722	47,8%	2 021 987	36,4%	2 021 987	37,3%
<b>TOTAL</b>	<b>4 027 553</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 553 067</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 416 668</b>	<b>100,0%</b>

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV, C. Donzel : 100% de FCDO, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV).

(2) Managers du Groupe principalement

(3) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'autodétention à fin Septembre

#### B. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 20.000 € par année civile réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe/personne liée à	Nature de l'opération	Prix Unitaire	Nature des titres	Montant en Euros
janvier-19	Chrisitan DONZEL	FCDO / Gérant	Acquisition de titres	23,54 €	Actions	40 025,99 €
janvier-19	Laurent Fiard	Président du Conseil D'Administration	Acquisition de titres	23,95 €	Actions	50 775,70 €
janvier-19	Chrisitan DONZEL	Gréant Cal Invest	Acquisition de titres	24,12 €	Actions	40 515,94 €

### **C. Attribution d'actions gratuites et de stock option**

- a) Stock option : NEANT
- b) Attributions d'actions gratuites :

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 23 Mai 2019 a autorisé le Conseil d'Administration de votre société, pour une période de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la société au profit de mandataires et/ou salariés, ou certaines catégories d'entre eux, de la société, et les salariés, ou certaines catégories d'entre eux, des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce. Elle a fixé à un (1) an la période d'acquisition, et également à deux (2) ans la durée de l'obligation de conservation, et décidé, sous réserve d'éventuels ajustements légaux, que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourrait excéder 10% du capital social.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune attribution d'actions gratuites n'a été autorisée et réalisée.

### **D. Programme de rachat d'actions : descriptif et bilan**

#### **Descriptif du programme de rachat d'actions**

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), ainsi que du Règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société VISIATIV (la « **Société** ») de ses propres actions qui a été autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 23 Mai 2019 aux termes de sa septième résolution.

**Titres concernés** : actions ordinaires.

**Code Mnémonique / Code ISIN** : VISIATIV / ISIN FR0004029478, ALVIV

**Autorisation de l'opération** : Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mai 2019.

**Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale** : 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant), soit à titre indicatif, au 31 Décembre 2019, 402 755 actions.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital et que, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

**Prix maximum d'achat** : Soixante-cinq (65) euros, hors frais de commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

**Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme** : Un million cinq cent mille euros (1.500.000€).

### **Objectifs par ordre de priorité :**

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre, dans la limite de 5 % du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital (8<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 23 Mai 2019).

**Modalité de rachat** : l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

**Durée du programme** : à compter du 24 Mai 2019 et jusqu'au 23 Novembre 2020, soit 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 23 Mai 2019.

**Répartition par objectifs des actions détenues au 31 décembre 2019** : au 31 décembre 2019, la Société détient 136 399 actions destinées à l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société à travers un contrat de liquidité.

## Bilan de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	
Actions auto détenues au 31 décembre 2019 :	131 853
Nombre d'actions achetées hors contrat de liquidité :	0
Nombre d'actions vendues :	0
% du capital en auto détention :	3.27%
Cours moyen des achats :	0 €
Cours moyen des ventes :	0 €
Montant d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2019 :	- dont contrat d'animation : - dont couverture en cas d'attributions gratuites d'actions, options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires : - dont actions acquises en vue de remise en paiement ou échange dans le cadre d'opération de croissance externe : - dont annulation de titres :
Valeur au cours de clôture au 31 décembre 2019 :	3 289 732 €
Valeur nominale :	0,60 €
Montant des frais de négociation :	0 <sup>(1)</sup>

(1) Montant forfaitaire hors taxe basé sur une période de douze mois.

### **E. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration**

Conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

## **IV – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) contient les informations requises au titre de l'article L 225-102-1 du code de commerce, modifié par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 – art 55, l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposés la directive 2014/95/UE du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

### **A – Modèle d'affaires**

Le Groupe Visiativ part du constat que le monde change toujours plus vite. L'enjeu pour l'entreprise consiste à adapter ses business model et sa posture managériale en conséquence. La stratégie d'entreprise doit être flexible, évolutive et pensée pour que le numérique soit au service de cet enjeu.

Le Groupe est convaincue que l'interaction entre intelligence numérique et intelligence humaine est la clé de la compétitivité de l'entreprise du futur. Pour favoriser cette interaction, l'entreprise doit devenir une plateforme « phytale », ouverte sur son écosystème, et tirer parti des opportunités de développement offertes par le numérique. Ce dernier ne doit pas être vu simplement comme un outil mais doit faire partie intégrante de la stratégie de l'entreprise.

Visiativ offre à ses clients la possibilité de s'approprier rapidement les nouveaux modèles économiques, de renforcer leur compétitivité et d'accélérer leur innovation afin d'être les créateurs de valeur de demain. En simplifiant ses processus de transformation, l'entreprise améliore son excellence opérationnelle.

Visiativ s'appuie sur la complémentarité de ses métiers pour aider les PME et ETI à accélérer leur transformation numérique. Les entreprises accompagnées bénéficient ainsi de l'expertise du Groupe dans :

- L'intégration de solutions de conception 3D développées par le groupe Dassault Systèmes ;
- La proposition de technologies et de services propres à Visiativ ayant pour but de faciliter la transformation numérique.

L'intégration des solutions Dassault Systèmes est réalisée dans un modèle de revendeur à valeur ajoutée, c'est-à-dire avec une prestation de consulting, d'installation et de formation des clients dans 7 pays. C'est un métier de distribution, sur un modèle très industrialisé qui dégage un bon niveau de rentabilité.

Les technologies propres à Visiativ sont constituées du développement et de l'édition de solutions collaboratives métiers qui s'articulent avec des prestations de conseil en innovation et avec des activités d'infogérance/hébergement ou encore d'impression 3D. Le modèle économique est équilibré entre les licences ; la maintenance ; les abonnements SaaS et le conseil. Cela correspond à la demande des clients qui travaillent en modèle Capex ou Opex suivant leur stratégie d'entreprise. C'est aussi une tendance à long terme du marché pour offrir un service de qualité et une relation régulière avec les clients pour favoriser leur fidélisation.

La stratégie long terme du groupe consiste à s'organiser autour de la plateforme de compétences Moovapps tout en lui intégrant de nouvelles fonctionnalités et en développant la croissance organique du groupe par une stratégie de cross-sell entre les différents services du groupe afin d'exploiter au mieux la base de 18 000 clients du groupe. Un autre axe de cette stratégie long terme est également d'améliorer la rentabilité du groupe notamment via la réalisation de croissance externes relatives.

## **B- Principaux risques extra-financiers et indicateurs**

### **B1- Cartographie**

Une cartographie des principaux risques suscités par l'activité de la Société et créés par ses relations d'affaires et ses services a été réalisée sur les conséquences sociales, sociétales et environnementales.

Basée sur la méthodologie de cartographie des risques du Groupe, elle catégorise les risques selon 2 axes : matérialité du risque et probabilité d'occurrence (Inexistant / faible ou fort). La combinaison des 2 axes permet de classer les risques en 3 catégories : risque majeur ; risque modéré et risque faible / inexistant. Elle a été réalisée pour le périmètre de reporting avec les responsables des principales fonctions concernées, à savoir la direction des ressources humaines, la personne en charge de la politique RSE et la direction financière. La démarche s'est déroulée en 3 temps :

- Identification et évaluation des risques ;
- Consolidation et finalisation de la cartographie ;
- Identification des politiques, plans d'actions et indicateurs de performance associés

À l'issue de la démarche, aucun risque lié à la responsabilité environnementale du Groupe n'est apparu comme fort.

Trois risques ont été identifiés comme majeurs :

- Le risque d'attrition, à savoir la difficulté à attirer et fidéliser les collaborateurs dans un secteur d'activité qui mise sur les compétences humaines ;
- Le risque de dépendance aux accords de distribution avec des éditeurs de logiciels ;
- Le risque lié à l'adéquation des compétences aux besoins, à savoir la capacité du Groupe à atteindre et maintenir le bon niveau de compétences au sein de ses équipes pour répondre aux enjeux de ses clients et conduire les projets business.

Les politiques adoptées pour limiter ces risques et les indicateurs de performance associés sont décrits dans la section « Informations sociales » notamment « Evolution de l'effectif », « La formation » et dans la section « Informations sociétales » notamment « Les accords de distribution avec des éditeurs de logiciels ».

Les autres risques, considérés comme modérés sont les suivants :

- Le risque de non-respect des principes éthiques dans la gestion des ressources humaines, comme l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination, la diversité et l'inclusion. Les politiques et indicateurs correspondants sont décrits dans la section « La diversité » ;
- Le risque santé-sécurité, avec notamment le risque d'accidents du travail liés aux déplacements et à l'environnement de travail, ainsi que les risques psychosociaux portant atteinte à l'intégrité physique et mentale des collaborateurs. Les actions mises en place et les indicateurs associés sont décrits en section « Santé et sécurité au travail » ;
- Le risque de détérioration des relations sociales, traité en section « Le dialogue social » ;
- Le risque de non-respect de la protection des données personnelles. Les initiatives menées pour assurer la conformité avec le RGPD (règlement général sur la protection des données) sont détaillées en section « Protection des données » ;
- Le risque de corruption par un collaborateur du Groupe. Le dispositif pour limiter ce risque est abordé en section « Lutte contre la corruption ».

## **B2- Périmètre des indicateurs sociaux et sociétaux**

Pour cette deuxième année de reporting, la démarche de progrès du Groupe a conduit à définir un périmètre intégrant sept pays pour les indicateurs sociaux et sociétaux.

Le périmètre des indicateurs sociaux et sociétaux inclut toutes les filiales détenues à 100% par la Société au 1er janvier 2019 et intégrant au moins un salarié. Seules les filiales sur lesquelles la Société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées dans le périmètre. Ces filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le périmètre 2019 n'intègre pas les filiales consolidées financièrement en cours d'année de reporting.

Le périmètre des indicateurs sociaux et sociétaux pour l'année 2019 inclut les filiales suivantes :

- Belgique : Design Solutions BVBA ;
- France : ABGI France, Audros, Iporta, Kalista, Numvision, Solo Solutions, Oveus, Spreading Apps, Valla, Visiativ Managed Services (ex NC2), Visiativ SA, Visiativ Software, Visiativ Solutions, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ 3D Printing ;
- Maroc : Visiativ Africa, Visiativ Maroc ;
- Pays Bas : Design Solutions BV, Dimension Group, Layertec ;
- Suisse : C+E Forum, Visiativ Suisse, Visiativ Enterprise Solutions ;
- UK : Innova ;
- USA : ABGI USA.

L'UES France (Union Economique et Sociale) Visiativ inclut les sociétés suivantes Kalista, Iporta, Visiativ Managed Services (ex NC2), Visiativ SA, Visiativ Software, Visiativ Solutions, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ 3D Printing.

Les sociétés nouvellement intégrées dans le périmètre 2019 sont les suivantes :

- Belgique : Design Solutions BVBA ;
- France : ABGI France, Audros, Oveus, Valla, Visiativ 3D Printing ;
- Pays Bas : Design Solutions BV, Dimension Group, Layertec ;
- UK : Innova ;
- USA : ABGI USA.

## **B3- Période**

Les indicateurs couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2019. Les données sont collectées au 31 décembre de l'année comme état des lieux à date ou comme fin de période considérée.

#### **B4- Informations non pertinentes**

Conformément au référentiel de reporting du Groupe, les informations suivantes ne paraissent pas pertinentes, eu égard aux activités de prestation de services intellectuels du Groupe et ont été exclues du reporting :

- La prise en compte des nuisances visuelles et sonores, et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels. L'entreprise ne crée aucune nuisance sonore significative ;
- L'utilisation des sols : Le Groupe est locataire de plusieurs immeubles de bureau ou parties d'immeubles de bureau. Tous les sites sont implantés en zone urbaine et n'utilisent donc pas des terres arables. Vu les activités de l'entreprise, il n'existe aucun risque de pollution des sols ;
- Les impacts liés à la gestion des principaux déchets générés par son activité : Les activités de prestation de services intellectuels du Groupe auprès d'entreprises ne génèrent pas de déchets significatifs ;
- La consommation significative des ressources : : Les activités de prestation de services intellectuels du Groupe auprès d'entreprises ne génèrent pas de consommations significatives de ressources ;
- Les impacts liés au changement climatique : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels. L'entreprise n'a pas d'impact sur les changements climatiques ;
- Les impacts liés à la biodiversité et à la protection des animaux : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels. L'entreprise n'a pas d'impact sur la biodiversité.

Les thématiques traitant des conséquences environnementales ne font pas partie des principaux risques identifiés par le Groupe. A ce titre, sont donc également exclus :

- Économie circulaire
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Lutte contre la précarité alimentaire
- Respect du bien-être animal
- Alimentation responsable, équitable et durable.

## C- Responsabilité Sociale

Les hommes et les femmes de Visiativ constituant, partout dans le monde, son premier capital, le Groupe accorde une grande importance à la gestion des ressources humaines. Favoriser l'engagement en proposant un cadre de travail plaisant et motivant où les relations humaines tiennent une place primordiale est un défi de tous les jours. Le Groupe respecte les législations relatives aux droits de l'homme et aux conditions de travail dans les pays où il est présent (en particulier celles relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants). Le risque social d'atteinte aux droits de l'homme est faible.

La politique soutenue de croissances externes du Groupe implique une intégration cadencée des sociétés acquises. Pour cette raison, les indicateurs de performance pour l'exercice 2019 sont bornées aux sociétés appartenant au Groupe au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

### C1 - Effectifs

Au 31 décembre 2019, le Groupe emploie 1 015 collaborateurs répartis dans 7 pays.

Indicateurs - Données Groupe VISIATIV	2018	2019
Effectif du groupe (hors intérim)	917	1 015
Effectif à périmètre constant (*)	908	955
Effectif croissances externes 2018		60
Evolution de l'effectif à périmètre constant		5,2%
Effectif périmètre DPEF	708	955

(\*) L'effectif à périmètre constant a été recalculé pour 2018 afin de tenir compte des sociétés nouvellement intégrées cf B2 Périmètre - sociétés nouvellement intégrées.

Les effectifs sont en constante progression. Cet accroissement résulte de l'augmentation de l'activité du groupe ainsi que de l'acquisition de nouvelles structures.

### Répartition des effectifs par type de contrat

Pour les analyses suivantes, nous ne prendrons en compte que l'effectif du périmètre constant 2018.

Type de Contrat	2018	2019
CDI	856	906
CDD	12	12
Contrat Apprentissage et Professionnalisation	40	37
<b>Total Groupe</b>	<b>908</b>	<b>955</b>

La politique du Groupe consiste à privilégier les contrats en CDI

### Répartition des effectifs par statut

Statut	2018	2019	Evolution
CADRE	557	596	7%
NON CADRE	351	359	2%
<b>Total Groupe</b>	<b>908</b>	<b>955</b>	

L'ambition du Groupe, ses exigences en matière d'innovation et d'accompagnement client, la technicité de ces offres impliquent un niveau d'expertise élevé de ces collaborateurs, se traduisant notamment par le niveau significatif de cadres.

### Répartition des effectifs par ancienneté

Ancienneté	2018	2019
Inférieure à 5 ans	41%	25%
Entre 5 et 15 ans	44%	62%
Supérieure à 15 ans	15%	13%
<b>Total Groupe</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le Groupe met en œuvre une politique sociale visant à installer les collaborateurs dans des carrières longues. La proportion des collaborateurs ayant plus de 5 ans d'ancienneté est d'environ de 75%.

### C2- Organisation du travail

Toutes les sociétés françaises du Groupe appliquent les dispositions légales sur le temps de travail (35 heures hebdomadaires, tout dépassement faisant l'objet de compensation).

Un accord collectif sur le temps de travail a été conclu avec certains sociétés du Groupe. Cet accord stipule que les cadres sont au forfait jour, les non-cadre au forfait heure.

### C3- Santé et sécurité au travail



Le Groupe privilégie le bien-être au travail :

Convaincu que la création de valeur passe par le bien-être et la coopération de l'ensemble de ses collaborateurs, Visiativ met en place au quotidien de nombreuses actions de terrain pour améliorer la qualité de vie au travail (Visiativ en Forme, Partenariat avec Potager City pour des livraisons régulières de fruits dans les différents établissements français, ...)

En 2018 et en 2019, aucun accident de travail n'a été recensé.

### C4- Rémunération

La masse salariale est maîtrisée, et reflète la politique d'investissement de VISIATIV pour accroître la diversification de ses produits et technologies et accompagner l'expansion du Groupe ainsi que la transformation numérique de ses clients.

Tous les collaborateurs perçoivent au moins le salaire minimum légal ou conventionnel en vigueur dans chaque pays.

VISIATIV pratique une politique de rémunération équitable en matière d'augmentation annuelle, tenant compte essentiellement de l'évolution du coût de la vie et du contexte local du marché du travail.

Certaines sociétés françaises du Groupe bénéficient d'un accord d'intéressement, en complément du dispositif légal de Participation des Salariés aux Résultats de l'Entreprise (pour les structures éligibles).

Un FCPE d'actionnariat salarié Visiativ a été mis en Place au cours de l'année 2014. Ce fond a permis aux collaborateurs des structures françaises du groupe d'accéder au capital de la Société à des conditions privilégiées.

### C5- Evolution de l'effectif

Sur l'ensemble du groupe VISIATIV, l'embauche en contrat permanent (CDI pour la France) est privilégiée.

En France, le Groupe cherche à faciliter le recrutement de collaborateurs, notamment ceux ayant un profil technique. Des partenariats écoles post bac ont été initiées.

En 2019, 222 nouveaux salariés au sein des filiales incluses dans le périmètre de reporting ont été embauchés par le Groupe, tout type de contrats confondus (stagiaires, contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, CDD ou CDI) ; en 2018, 118 nouveaux salariés avaient été recrutés sur les sociétés du périmètre 2018 (périmètre 2019 hors sociétés nouvellement intégrées en 2019). Le nombre de recrutement effectué est l'indicateur utilisé pour le suivi de l'attrition pour 2019 pour la totalité du Groupe ; l'objectif du groupe est que ce nombre soit en progression chaque année.

A compter de 2020, l'indicateur nombre de recrutement sera complété par le taux de départ volontaire afin de suivre le risque d'attrition.

### C6- La formation



Afin d'assurer le haut niveau de qualité de ses produits et l'innovation continue, le développement des compétences est une des priorités du Groupe.

Formation	2018	2019
Nombre d'heures de formation	2 675	4 463
Nombre de collaborateurs formés	168	260
Nombre total de collaborateurs	708	955
% de collaborateurs formés	24%	27%

En 2019, le nombre de collaborateurs formés rapporté à l'effectif total au sein des filiales incluses dans le périmètre de reporting s'élève à 27%, en progression comparativement au taux de 24% constaté en 2018.

La progression du volume d'heures de formation entre 2018 et 2019 s'explique par les sociétés entrées dans le périmètre en 2019 et notamment ABGI France avec 1 197 heures de formation dispensées sur 2019 pour un effectif de 110 personnes.

Le pourcentage de collaborateurs formés est l'indicateur utilisé pour le suivi de l'adéquation des compétences aux besoins pour 2019 pour la totalité du Groupe. Le taux minimum fixé par le Groupe est de 20%.

## C7- Le dialogue social

Le Groupe considère que le dialogue social constitue un élément essentiel d'une politique sociale de progrès et contribue à ce titre à la bonne marche du Groupe. Le dialogue social permanent permet d'entretenir des relations constructives. Conformément aux législations en vigueur, en France sur le périmètre de l'UES Visiativ, un comité social et économique (CSE) a été élu en juin 2019.

Le CSE est une instance représentative du personnel qui succède aux anciennes instances représentatives suivantes :

- délégués du personnel,
- comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT)
- comité d'entreprise.

Le CSE est ainsi l'unique institution représentative du personnel dans l'entreprise. Les missions et le fonctionnement du CSE varient en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise. Au-delà de certains seuils d'effectifs, les prérogatives du CSE sont plus importantes.

Le CSE a mis en place 5 commissions sur l'année 2019 :

- CSSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail) : elle se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du comité (la CSSCT ne peut ainsi émettre un avis en lieu et place du CSE) ;
- Commission Formation : cette commission a en charge de préparer les délibérations du comité social et économique, d'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation, d'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi des jeunes et des travailleurs handicapés ;
- Commission Information et Aide au logement : cette commission a en charge de faciliter l'accès au logement et l'accession des travailleurs à la propriété et à la location des locaux d'habitation ;
- Commission Egalité professionnelle : cette commission a en charge de préparer les délibérations du CSE prévues dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi ;
- Une référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Au sein du groupe 85% des salariés du périmètre de reporting sont couverts par une convention collective (SYNTEC).

## **D- Responsabilité Sociétale**

Le Groupe s'engage en matière d'éthique et respecte les dispositions légales et conventionnelles en matière de protection des données à caractère personnel. À travers le mécénat, le Groupe souhaite avoir un engagement citoyen en mobilisant son expertise au service de l'intérêt général.

### **D1- Parties prenantes**

Les parties prenantes du Groupe sont les groupes de personnes physiques ou morales qui affectent ou sont affectées significativement par ses activités, ou qui jouent un rôle clé dans le maintien de la crédibilité et de la légitimité nécessaires à l'entreprise :

- les clients ;
- les salariés et leurs représentants, les candidats ;
- les actionnaires, les institutions financières et analystes financiers ;
- les partenaires, les fournisseurs et sous-traitants ;
- les pouvoirs publics et collectivités locales ;
- les entreprises du secteur ;
- les associations ou clubs d'entreprises et syndicats professionnels.

Pour ces parties prenantes, des outils d'information, de consultation ou de dialogue sont développés pour être disponibles et utilisés tout au long de l'année, comme les sites Internet et Intranet, les réseaux sociaux, etc. D'autres outils d'échange marquent des temps forts, une ou plusieurs fois dans l'année, comme les enquêtes de satisfaction, les salons, événements, etc.

### **D2- Les accords de distribution avec des éditeurs de logiciels**

L'activité historique du groupe Visiativ est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs. En effet, les éditeurs se concentrent généralement sur la partie édition de logiciels dans leur domaine de compétences et délèguent la partie distribution et intégration à d'autres spécialistes.

Visiativ qui, dès ses débuts accompagnait des entreprises industrielles de petite et moyenne taille dans la conception de leurs produits, s'est intéressée rapidement au logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) de la start-up SOLIDWORKS devenue filiale du groupe Dassault Systèmes par la suite.

C'est ainsi que depuis près de 20 ans le groupe Visiativ reconduit des accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 63% du chiffre d'affaires de l'exercice 2019 contre 67% en 2018, devenant le principal distributeur en France. Le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec Dassault Systèmes dans le chiffre d'affaires du groupe est l'indicateur utilisé pour le suivi de la dépendance aux accords de distribution avec les éditeurs de logiciels ; l'objectif du Groupe est que ce chiffre soit en diminution chaque année.

Début 2014, le groupe Dassault Systèmes a uniformisé les contrats signés par ses distributeurs. Ainsi, des nouveaux accords de distribution ont été signés en 2014 notamment pour les produits de la gamme SOLIDWORKS entre des sociétés filiales du Groupe et des sociétés du groupe Dassault Systèmes.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non-renouvellement de ces accords est particulièrement modéré.

Plus généralement si un ou plusieurs éditeurs, avec lesquels le Groupe est amené à signer des accords de distribution, décidaient de modifier leur business model, ce qui pourrait affecter les marges sur les produits, et en venaient à réaliser eux-mêmes la distribution, l'intégration et la maintenance de leurs produits, cela pourrait affecter l'activité du Groupe et les ventes qu'il réalise à travers la distribution et la maintenance des produits de ces éditeurs.

Cependant, le Groupe, a développé une expertise en intégration et maintenance sur l'ensemble du processus de distribution et son assistance devient ainsi incontournable, d'autant plus que les solutions proposées par le Groupe permettent d'enrichir l'offre initiale de l'éditeur proposée aux entreprises clientes et permettant d'offrir un service adapté de proximité. De plus, les partenariats dont bénéficie le Groupe depuis plusieurs années montrent la solidité et la pérennité du modèle.

### **D3- Impact territorial, social et économique en matière d'emploi et de développement régional**

La politique du Groupe, dans le développement de ses filiales à l'étranger, privilégie le recrutement de dirigeants locaux, tant au niveau des postes de direction générale que des directeurs opérationnels ou des directeurs fonctionnels, tout en maintenant sa politique de mobilité internationale.

Avec 222 embauches en 2019 et des activités réparties sur 7 pays inclus dans le périmètre de reporting, le Groupe contribue au développement de l'emploi dans plusieurs régions de ces pays.

Le Groupe est notamment présent dans plus de 35 villes dans 7 pays avec quasiment 300 salariés liés au site de Charbonnières-les Bains.

### **D4- La diversité**

#### Inclusion des personnes en situation de handicap ou fragilité sociale

Le développement de l'ensemble du potentiel humain, quelles que soient les difficultés rencontrées (handicap, fragilité sociale) est une priorité pour Visiativ. Celle-ci est partagée et portée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe à travers du mécénat de compétence et des initiatives menées sur le terrain (H+ Sport, l'entreprise des Possibles, Nouvelle ère, Cami sport et cancer, Pachamama).

L'inclusion des personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale est également pilotée par la Commission Formation mise en place par le CSE ; cette commission ayant en charge de préparer les délibérations du comité social et économique, d'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation, d'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi des jeunes et des travailleurs handicapés.

## Egalité Hommes / Femmes



Le Groupe promeut la diversité et l'inclusion, et leurs bienfaits pour les collaborateurs et l'entreprise avec notamment un focus sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Lors des embauches ou des réévaluations de salaires, seuls la compétence, l'expérience, les qualités relationnelles, l'efficacité, la capacité créative, le discernement, l'esprit de synthèse et l'implication sont pris en compte. Sur la base de ces critères et indépendamment du sexe ou de tout autre critère discriminant, les salariés de Visiativ ou des filiales bénéficient bien évidemment d'un salaire fixe similaire pour des postes directement comparables au sein de chaque société.

### **Répartition des effectifs par genre**

Genre	2018	Répartition	2019	Répartition
Femmes	244	27%	267	28%
Hommes	664	73%	688	72%
<b>Total Groupe</b>	<b>908</b>		<b>955</b>	

La proportion des femmes au sein du groupe est stable par rapport à l'année précédente.

### **Index de l'égalité salariale Femmes / Hommes**

Conformément à la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et au Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail, Visiativ a calculé son Index de l'égalité salariale Femmes / Hommes.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir des 5 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Pour l'année 2019, l'index s'élève à 81 points (périmètre UES France). En cas d'Index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives pour atteindre au moins 75 points dans un délai de 3 ans ; Visiativ est donc supérieur de 13% au minimum légal.

## D5- Loyauté des pratiques

### Protection des données

Le Groupe respecte les législations et réglementations qui régissent la collecte, le traitement, la conservation, la protection et l'utilisation des données à caractère personnel. La sécurité des systèmes d'information du Groupe est un enjeu majeur ; pour cette raison le principal fournisseur de systèmes d'information du groupe, la filiale VISIATIV MANAGED SERVICES ainsi que la filiale IPORTA sont certifiées conformément aux normes ISO 27001 en France.

Pour assurer la conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable en Europe à compter du 25 mai 2018, le Groupe a mené différentes initiatives structurantes.

- Un diagnostic détaillé a été réalisé avec le soutien d'une société de conseil externe pour identifier les écarts avec le règlement, les risques et le plan d'action associé ;
- Une politique de confidentialité pour l'utilisation des services Moovapps a été mise en place ainsi que deux chartes informatiques (l'une à destination des collaborateurs, l'autre à destination des prestataires ;
- Le service juridique a la charge du suivi de la conformité au RGPD, sa mission est de veiller au respect des législations applicables localement et de s'assurer que chaque collaborateur est pleinement informé de ses droits et obligations.

Début 2020, un recrutement a été lancé pour avoir un délégué à la protection des données (DPO), son rôle sera d'accompagner le groupe dans sa conformité au RGPD. Dans ce cadre, des réunions de formations et de sensibilisations seront effectuées chaque année. Le Groupe suivra le nombre de réunion tenu comme critère de performance.

## D6- Mécénat

Le Groupe aide certaines associations et propose à ses collaborateurs de s'impliquer sur des initiatives au service de l'intérêt général ; l'objectif du groupe est le développement des actions d'une année à l'autre ainsi des comparaisons seront effectuées en 2020. Voici quelques exemples de mécénat réalisé par le Groupe :

	<p>Le Groupe s'est engagé auprès du collectif l'Entreprise des Possibles, au travers notamment d'un don de 25 000€ en 2019, lancé par Alain Mérieux, qui fédère 17 entreprises de la métropole lyonnaise mobilisées pour réunir des moyens humains, financiers et immobiliers afin de lutter contre la précarité des personnes mal logées ou sans domicile.</p>
	<p>Pachamama, « Terre mère ou Terre nourricière » en Ketchua, est une association loi 1901, dont la triple vocation, environnementale, humanitaire et d'insertion par l'économie, permet de mener différents projets qui ont pour but de favoriser la protection des écosystèmes, la réhabilitation sociale et une plus grande solidarité entre les générations. Le champ d'action est fixé sur Madagascar. L'île est parmi les plus pauvres de la planète et son patrimoine naturel remarquable est fortement menacé de destruction. Depuis 2013, Visiativ soutient l'association.</p>

	<p>Une vingtaine de collaborateurs de Visiativ ont participé à la Course des Héros, le dimanche 16 Juin 2019 afin de récolter des fonds en faveur de l'association « Amis FSH ».</p> <p>Par ailleurs des afterworks sous forme d'ateliers sont régulièrement organisés au siège social, ces ateliers sont intitulés "Visiativ s'engage pour Amis FSH ».</p> <p>L'association « Amis FSH » lutte contre la dystrophie Facio-Scapulo-Humérale (FSHD) (maladie génétique des muscles) et agit pour rompre l'isolement des familles, sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics aux problèmes de recherche et de soins, et promouvoir toutes les recherches permettant d'en comprendre les mécanismes afin de mettre au point des traitements.</p>
---	--

### **D7- Lutte contre l'évasion fiscale**

Le Groupe veille à respecter les principes édictés par l'OCDE sur l'érosion des bases fiscales et le transfert de bénéfices. À ce titre, Visiativ paie des impôts et des taxes dans les pays où ses activités génèrent de la valeur et des bénéfices.

### **D8- Lutte contre la corruption**

Conformément aux exigences de la loi Sapin II, le Groupe a prévu de travailler à partir de 2020 sur une politique d'achat et une politique de déclaration des liens d'intérêts. Ces documents seront accessibles aux salariés sur le site intranet de la Société et des réunions d'information et de sensibilisation seront organisées.

### **D9- Industrie innovante et infrastructure**



Le progrès technologique est à la base des efforts entrepris pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. Sans la technologie et l'innovation, il n'y aura pas d'industrialisation, et sans industrialisation, il n'y aura pas de développement. *(source [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/)).*

#### Visiativ et la French Fab

Éditeur et intégrateur de solutions logicielles innovantes, Visiativ accélère la transformation et l'innovation des industries grâce à son offre TNGV (Transformation Numérique Grande Vitesse). L'ambition du groupe est d'aider l'industrie française à réussir sa transition, convaincu que les révolutions digitales et technologique en cours sont une opportunité sans précédent de se réinventer. C'est pourquoi le Groupe est partenaire du mouvement French Fab.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**Fait à CHARBONNIERES LES BAINS**  
**Le 13 mars 2020**

**Le Conseil d'Administration**  
**M. Laurent FIARD**

**Annexe au rapport de gestion : Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

	<b>Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				190
Montant total des factures concernées (TTC)	300 378 euros	149 863 euros	79 874 euros	77 342 euros	607 457 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	2.6 %	1.3 %	0.7%	0.7 %	5.2 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 FDM				

<b>Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				179
Montant total des factures concernées (TTC)	3 708 170 euros	90 259 euros	15 600 euros	298 274 euros	298 274 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	19.7 %	0.5 %	0.1 %	1.6 %	21.8%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	6				
Montant total des factures exclues (TTC)	57 234 euros				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 Jours FDM				

## **21.4 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE CONSOLIDEE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION GROUPE RAPPORT DE GESTION VISIATIV SA**

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1077 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité de l'OTI**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon le fascicule documentaire Afnor FD X 30-02 « Guide pour la conduite des missions de vérification telles que prévues à l'art. L. 225-102-1 du Code de commerce ».

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs<sup>1</sup> que nous avons considérés les plus importants :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'ensemble des entités faisant partie du périmètre de la DPEF, entité contributrice et couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>2</sup> ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

---

<sup>1</sup> Lister les informations sociales : Nombre de salariés présents au 31.12.2019, Ancienneté de l'effectif, Nombre d'embauches, Nombre de salariés formés, Heures de formation, Pourcentage de salariés formés, Part du chiffre d'affaires liée à Dassault Systèmes, index égalité salariale femmes/ hommes

<sup>2</sup> Création des commissions au sein du CSE

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2020 sur une durée totale d'intervention d'une semaine.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction financière et la direction des ressources humaines.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 22 avril 2020  
L'organisme tiers indépendant,

**DAUGE FIDELIANCE**  
Sarah GUEREAU

## 22 CONTRATS IMPORTANTS

Plusieurs filiales du Groupe ont conclu avec des sociétés du groupe Dassault Systèmes des contrats de distribution portant sur les logiciels Dassault Systèmes.

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des deux dernières années, autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.

### 22.1 Contrats de distribution de logiciels SOLIDWORKS

#### 22.1.1 Contrat de distribution de logiciels SOLIDWORKS

Les logiciels SOLIDWORKS comprennent :

- SolidWorks
- SolidWorks Simulation
- SolidWorks Electrical
- SolidWorks Enterprise PDM
- SolidWorks Composer
- Subscription Service
- DSSWX EDU Edition Product Offerings to qualified educational institutions
- DSSWX Academic Research Product Offerings to qualified research institutions
- SolidWorks PCB
- SolidWorks PCB Connector

Les sociétés suivantes ont conclu avec Dassault Systèmes SolidWorks Corporation un ou plusieurs contrats ayant pour objet la distribution de tout ou partie des logiciels SOLIDWORKS sur leurs territoires :

- Visiativ Solutions Entreprise (France et Suisse)
- Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA (Suisse)
- C+E Forum AG (Suisse et Liechtenstein)
- Design Solutions BV (Pays-Bas)
- Design Solutions BVBA (Belgique et Luxembourg)
- Innova Systems (Royaume-Uni)
- Visiativ Africa (Maroc)

#### 22.1.2 Contrats de distribution des logiciels SOLIDWORKS 3D EXPERIENCE PUBLIC CLOUD

Les logiciels SOLIDWORKS 3DEXPERIENCE PUBLIC CLOUD comprennent :

- Solidworks 3DExperience Public Cloud
- Solidworks 3DExperience Public Cloud for Academia to Educational Institutions
- 3DExperience Public Cloud for Academia to qualified Research Institutions
- SolidWorks Mechanical Conceptual

Les sociétés suivantes ont conclu avec Dassault Systèmes SE un ou plusieurs contrats ayant pour objet la distribution de tout ou partie des logiciels SOLIDWORKS sur leurs territoires :

- Visiativ Solutions Entreprise (France, Suisse et Monaco)
- Visiativ Enterprise Solutions (Switzerland) SA (Suisse)
- C+E Forum AG (Suisse et Liechtenstein)
- Design Solutions BV (Pays-Bas)
- Design Solutions BVBA (Belgique et Luxembourg)
- Innova Systems (Royaume-Uni)
- Clwyd CAD Services Ltd (CCSL) (Royaume-Uni)
- Visiativ Africa (Maroc)

## 22.2 Contrats de commercialisation d'autres logiciels de Dassault Systèmes et de programmes de formation

### 22.1.3 Contrats de distribution d'autres logiciels de Dassault Systèmes

Les autres logiciels de Dassault Systèmes comprennent :

- 3DEXPERIENCE Collaborative Prerequisites
- 3DEXPERIENCE Open
- 3DVIA Composer
- 3DVIA Studio Pro
- Aerospace & Defense
- High Tech
- Industrial Equipment
- Transportation and Mobility
- Public Cloud Companion for 3DEXPERIENCE
- Governance/Lifecycle
- Manufacturing/Production
- Design/Engineering
- Business Process Accelerators
- Consumer Goods - Retail
- Consumer Packaged Goods – Retail
- CAA V5
- CATIA / ENOVIA DMU
- CATIA Composer
- CATIA V4
- CATIA V5
- CATIA V5 PLM Express Edition 3
- CATIA V6
- DELMIA D5
- DELMIA Process Engineer
- DELMIA V5
- DELMIA V5 PLM Express Offer
- DELMIA V6
- DraftSight
- DraftSight Services
- ELECTRE
- ELECTRE Connectors for V5
- ENOVIA - 3DLive
- ENOVIA SmarTeam V5
- ENOVIA Synchronicity V6
- ENOVIA V6
- ENOVIA V6 Sales Package
- SIMULIA V6 Design Analysis
- V6 PLM Express Offer
- ENOVIA PLM V5
- ENOVIA VPLM V5
- ENOVIAvpm
- EXALEAD V6
- Simulation
- SIMULATION for Designer
- SIMULIA Abaqus Unified FEA
- SIMULIA Isight

- SIMULIA V5
- SIMULIA V6 Design Analysis
- SIMULIA V6 Expert Analysis
- SIMULATION for Designer
- V5 Online Companion
- V6 Online Companion
- CAA V5

Les sociétés suivantes ont conclu avec Dassault Systèmes SE un ou plusieurs contrats ayant pour objet la distribution de tout ou partie des autres logiciels Dassault Systèmes sur leurs territoires :

- Visiativ Solutions (France et Monaco)
- Kalista (France)
- Visiativ Industry Solution BV (Pays-Bas, Belgique et Luxembourg)
- Visiativ Suisse SA (Suisse)

#### **22.1.4 Contrats Education Partner Program**

Visiativ Solutions a conclu avec Dassault Systèmes SE un contrat lui permettant de réaliser des formations aux logiciels Dassault Systèmes. L'ensemble des logiciels pouvant être distribués par Visiativ Solutions est concerné.

Visiativ Suisse SA a conclu avec Dassault Systèmes SE un contrat lui permettant de réaliser des formations aux logiciels Dassault Systèmes. La majeure partie des logiciels pouvant être distribués par Visiativ Suisse SA est concernée.

## **23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS**

Non applicable.

## 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- L'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'enregistrement universel ;
- Les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document d'enregistrement universel.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

Conformément à la directive transparence, Visiativ dispose d'une rubrique « Investisseurs » sur son site internet [www.visiativ.com](http://www.visiativ.com) où le lecteur peut retrouver les archives des documents suivants :

- Le document de base et la note d'opération publiés lors de l'introduction en bourse ;
- Les rapports financiers annuels et semestriels, les communiqués de presse ;
- Les déclarations de droits de vote ;
- Les documents préparatoires aux assemblées générales.

La Société a décidé de communiquer au-delà des obligations légales en publiant son niveau d'activité trimestriel.

## 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel.

## 26 GLOSSAIRE

**Big Data** (en français « grosses données » ou « données massives ») : expression anglophone utilisée pour désigner des ensembles de données structurées ou non générées par les nouveaux médias qui deviennent tellement volumineux qu'ils en deviennent difficiles à travailler avec des outils classiques de gestion de base de données ou de gestion de l'information. La capture, le stockage, la recherche, le partage, l'analyse et la visualisation des données doivent être redéfinis.

**BPM** (Business Process Management) : approche consistant à modéliser informatiquement les processus métiers de l'entreprise. L'objectif est d'aboutir à une meilleure vue globale de l'ensemble de ces processus et de leurs interactions afin de les optimiser et de les automatiser.

**Business Experiences** : regroupement d'applications répondant à une problématique donnée résultant d'une expérience client réussie.

**CA** : Chiffre d'affaires

**CAO** (Conception Assistée par Ordinateur) : comprend l'ensemble des logiciels et des techniques de modélisation géométrique permettant de concevoir, de tester virtuellement – à l'aide d'un ordinateur et des techniques de simulation numérique – et de réaliser des produits manufacturés et les outils pour les fabriquer.

**CIR** (Crédit Impôts Recherche) : le CIR est un mécanisme d'incitation fiscale au développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises françaises situées en France par voie d'octroi d'un crédit d'impôt.

**Cloud (ou Cloud computing)** : infrastructure dans laquelle la puissance de calcul et le stockage sont gérés par des serveurs distants afin de pouvoir être adaptés en temps réel aux besoins des utilisateurs.

**CMS** : Système de Gestion de Contenu (SGC) : consiste à proposer aux entreprises la capacité, d'une part, de gérer leur contenu de façon dynamique et, d'autre part, d'agréger du contenu structuré ou non.

**CPM** (Corporate Performance Management) : offre de gestion globale de la performance. Offre qui permet de mettre en relation les systèmes de Business Intelligence de l'entreprise cliente avec ses logiciels, c'est-à-dire les outils décisionnels et opérationnels. C'est un outil prévisionnel qui permet de valider la stratégie des entreprises et d'effectuer directement les changements préconisés.

**Customer Relationship Management (CRM)** : système de gestion de la relation client.

**Digital Manufacturing** : désigne l'utilisation des outils numériques dans les processus de production (conception, simulation, flux de production...).

**ECM** (Enterprise Content Management) : gestion de contenu, vise à gérer l'ensemble des contenus d'une organisation. Il s'agit de prendre en compte sous forme électronique les informations qui ne sont pas structurées.

**E-commerce** : commerce électronique ou vente en ligne désigne l'échange de biens, de services et d'informations entre les réseaux informatiques, notamment Internet.

**E-learning** : désigne l'ensemble des solutions et moyens permettant l'apprentissage par des moyens électroniques.

**Enterprise Resources Planning (ERP)** : progiciels de gestion intégrée ou planification des ressources de l'entreprise.

**Front-end** : terme consacré à la partie publique d'une interface, visible par l'utilisateur final, celle qu'il voit (par opposition au back-end, l'interface accessible aux développeurs).

**GED** (Gestion Electronique des Documents) : procédé informatisé qui vise à gérer des informations et des documents électroniques au sein d'une organisation.

**Phygital** : contraction des termes « physique » et « digital ».

**Product Data Management (PDM)** : la gestion des données techniques d'un produit consiste à extraire et à gérer les informations électroniques relatives à un produit afin que ce dernier puisse être réutilisé dans des processus métiers.

**Product LifeCycle Management (PLM)** : la gestion du cycle de vie des produits désigne une stratégie plus vaste que le PDM. Son but est de gérer les informations et de faciliter la collaboration concernant les produits.

**Rapid manufacturing** : prototypage rapide, impression 3D.

**Retail/retailers** : vente au détail/commerçants (surface de vente, force de vente, réseau de revendeurs).

**SaaS** : (Software as a Service) : modèle d'exploitation commerciale des logiciels dans lequel ceux-ci sont installés sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur. Les clients ne paient pas de licence d'utilisation, mais utilisent généralement gratuitement le service en ligne ou payent un abonnement récurrent.

**Smart enterprise** : définit une entreprise engagée dans sa transformation numérique autour des quatre enjeux majeurs suivants : dynamiser l'innovation, développer une nouvelle proximité avec son écosystème, mobiliser ses collaborateurs et tendre vers l'excellence opérationnelle.